Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

THE LIBRARIES

THE
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

MÉMOIRES

de la

Société d'Émulation

DU JURA

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

ONZIÈME SÉRIE

CINQUIÈME VOLUME

1927

LONS-LE-SAUNIER

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

—

1927

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA.

Procès-Verbaux des Séances.

Séance du 22 avril 1926.

Présents : M. Perrod, *Président* ; colonel Baille, Chabal, de Chalain, Fumey, Genevaux, R. Genoud, commandant Jacquet, Lachiche, Lamy, Lombard, Monot, Moreau, Pathé, Maurice Prost, Pierre Prost, Robin, Thomas, Tournier et Davillé, *Secrétaire*.

Monsieur le Président analyse les Bulletins et Mémoires des Sociétés correspondantes reçus depuis la dernière séance, citant en particulier un article sur Merle, maire de Mâcon, mort pendant la Terreur, dont la famille était originaire de Saint-Amour. Il annonce que le volume des Mémoires de 1925 va paraître incessamment.

M. Perrod donne ensuite lecture d'une communication de M. Blondeau, procureur de la République à Metz, intitulée : « Essai de transfert du Parlement de Dole à Besançon au xv^e^ siècle. » L'auteur du projet de transfert était Guy Arménier, un légiste comtois, né à Montigny-les-Arsures, entre 1355 et 1360 ; le personnage avait compris l'importance future de Besançon ; profitant d'une révolte des Bisontins contre l'archevêque, il prépara avec le duc Jean un accord de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

35 articles ; le projet de transfert fut soumis à l'Empereur le 12 octobre 1407, et, en 1408, Arménier était nommé Président du nouveau Parlement. Tout semblait fini pour Dole ; cependant le projet ne se réalisa pas. M. BLONDEAU complète ainsi les travaux de M. J. GAUTHIER et rectifie quelques erreurs de Dom PLANCHER et de CLERC.

M. PATHÉ prend ensuite la parole pour lire un mémoire sur « L'avant-guerre ; les préparatifs secrets de la France », qui montre que la France était mieux préparée et mieux informée de ce qui se passait en Allemagne qu'on ne le croit généralement.

M. Léon GRÉVY et M. le commandant ROUSSEAUX sont admis à faire partie de la Société. MM. MOREAU et PATHÉ présentent M. BILLAUDEL, trésorier-payeur général.

La prochaine séance est fixée au 20 mai.

Séance du 20 mai 1926.

Présents : MM. PERROD, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président*, colonel BAILLE, CARREZ, DECLUME, FUMEY, GENEVAUX, R. GENOUD, GIRARDOT, commandant JACQUET, JOUSSERANDOT, LACHICHE, LEDEUIL, MOREAU, Maurice PROST, Pierre PROST, PATHÉ, THOMAS et DAVILLÉ, *Secrétaire*.

Absent excusé : M. LOMBARD.

Après indication des derniers volumes reçus, M. le Président donne lecture de quelques poésies de Rouget de Lisle, publiées dans des opuscules presque introuvables, et qui nous semblent aussi fanées que le papier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

sur lequel elles sont imprimées. Puis M. PERROD fait une seconde communication sur la « Magie au XVIII^e^ siècle » d'après un livre de l'abbé Guyon, oratorien, né à Lons-le-Saunier en 1699, collaborateur de l'abbé Desfontaines, qui a laissé, avec d'autres ouvrages, de curieux travaux sur l'astrologie.

M. DAVILLÉ donne lecture d'une étude sur Grozon à l'époque romaine et aux temps mérovingiens, suivant à travers le Moyen-Age la formation du territoire de Grozon, qui fit partie du groupe d'agglomérations romaines qui existèrent à Tourmont, Glémon, Rabeur.

M. BILLAUDEL, trésorier-payeur général, présenté à la dernière réunion, est admis à l'unanimité. MM. P. PROST et R. GENOUD présentent Mlle JOBIN.

La prochaine séance est fixée au 17 juin.

Séance du 17 juin 1926.

Présents : MM. PERROD, *Président* ; colonel BAILLE, BILLAUDEL, Mme BOUSSEY, CARREZ, CHABAL, DECLUME, FUMEY, GENEVAUX, R. GENOUD, LACHICHE, LAMY, LETOREY, Maurice PROST, Pierre PROST, PATHÉ, TOURNIER et DAVILLÉ, *Secrétaire*.

Asbent excusé : M. le commandant ROUSSEAUX.

M. le Président annonce le décès de notre collègue, M. Léon GAUTHIER, archiviste aux Archives Nationales, qui avait donné dans les Mémoires de 1915 une remarquable étude sur « Les Juifs dans les Deux Bourgognes. » Le défunt était fils du regretté Jules GAUTHIER, ancien archiviste du Doubs et de la Côte-d'Or.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Il est ensuite parlé du prochain congrès de l'Association Franc-comtoise qui doit se tenir à Vesoul. En 1927, il se tiendra dans le Jura, probablement à Champagnole-Nozeroy. M. Pathé fait alors une communication sur l'Allemagne avant la guerre, retenant l'attention de l'auditoire par une peinture exacte de la situation, du rôle de Guillaume II et de l'activité diplomatique allemande. M. Davillé donne lecture d'une étude sur François-Esprit du Chatellier-Dumesnil, baron de Binans, seigneur de la Vaivre, gouverneur militaire de Lons-le-Saunier, mort à Forbach en 1790 ; puis il signale le livre de M. de Manteyer sur les « Origines de Dominique Villars le botaniste », qui fit de nombreux séjours dans le Jura.

Le président ayant souhaité la bienvenue à M. Billaudel, on vote sur la présentation de Mlle Jobin, qui est admise à faire partie de la société.

Séance du 14 octobre 1926.

Présents : MM. Perrod, *Président*, Carrez, Chabal, de Chalain, Declume, Fumey, R. Genoud, Girardot, Lachiche, Ledeuil, de Leschaux, Moreau, Pathé et Davillé, *Secrétaire*.

M. Perrod donne une notice biographique sur Monsieur le chanoine Bourgeat, récemment décédé. Le défunt avait été professeur au Séminaire de Vaux en 1873, puis chargé de cours à l'Institut catholique de Lyon, professeur à celui de Lille ; en 1887, ses études sur les polypiers du Jura le consacraient géologue. Il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

s'était retiré à Dole avec le titre de doyen honoraire de la Faculté catholique de Lille.

M. PERROD annonce ensuite le décès du docteur ROLLAND, cartographe de la Franche-Comté, de Madame TROUILLOT et de M. MILCENT, de Poligny.

M. PERROD et M. BARON présentent la candidature de M. DUMOULIN, ancien élève de l'Ecole polytechnique et membre de la Société française d'archéologie.

M. le Président résume ensuite le Congrès de Vesoul auquel ont pris part avec lui MM. LACHICHE, PATHÉ, FUMEY et DAVILLÉ. Il annonce qu'il s'occupera de l'organisation du futur Congrès de Champagnole-Nozeroy, en qualité de Président, avec MM. DE MONTRICHARD et DAVILLÉ comme Secrétaires.

M. DAVILLÉ donne lecture d'une communication de M. DUHEM, intitulée « Introduction au cartulaire de l'abbaye d'Acey. » Après une première partie consacrée à l'examen du manuscrit qui peut être daté de 1250-1270 avec addition du XV^e^ siècle, M. DUHEM l'utilise pour placer entre 1135 et 1138, la date de fondation de l'abbaye, et fait ressortir l'intérêt qu'il présente pour l'étude de la vie sociale au XII^e^ siècle.

La prochaine séance est fixée au 18 novembre.

Séance du 18 novembre 1926.

Présents : MM. PERROD, *Président ;* GUICHARD, *Vice-président* ; colonel BAILLE, BILLAUDEL, CARREZ, CHABAL, de CHALAIN, FUMEY, GENEVAUX, GIRARDOT, commandant JACQUET, JOUSSERANDOT, LACHICHE, LAMY,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Ledeuil, Moreau, Pathé, Maurice Prost, commandant Rousseaux et Davillé, *Secrétaire.*

Absents excusés : MM. R. Genoud, Monot et Pierre Prost.

Après analyse des derniers ouvrages reçus, M. le Président entretient la société d'une demande du libraire hollandais, Martinus Nijhoff qui désirerait acheter la collection des Mémoires : les volumes pourront lui être vendus au prix de 5 francs-or chacun.

M. Perrod donne alors lecture d'une notice archéologique sur la chapelle de Saint-Etienne de Coldres. L'église est citée dans les textes dès 1133, mais l'édifice actuel date de 1633-1655 ; Désiré Monnier en obtint la préservation en 1837. M. Perrod étudie la contexture intérieure de la nef, le mobilier et les tombes dont la plus intéressante a déjà fait l'objet d'un travail de Bernard Prost.

M. Davillé donne lecture de notes sur l'église de Saint-Julien. Le clocher aujourd'hui détruit était une tour de l'enceinte du bourg ; au XVI^e^ siècle, on construisit les chapelles voisines du chœur, en particulier celle de sainte Barbe, dont les vitraux valent ceux de Brou ; les boiseries remontent en partie au XVII^e^ siècle ; une grande transformation fut la création en 1785 de la chapelle de l'évêque d'Evreux, M. de Lezay-Marnézia.

M. Perrod ajoute quelques mots sur les Lezay-Marnézia et leurs séjours à Lons.

M. Dumoulin, présenté à la dernière réunion, est admis à l'unanimité.

La prochaine séance est fixée au 16 décembre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Séance du 16 décembre 1926.

Présents : MM. PERROD, *Président* ; colonel BAILLE, BILLAUDEL, BREDIN, CARREZ, CHABAL, DE CHALAIN, DECLUME, R. GENOUD, commandant JACQUET, JOUSSERANDOT, LACHICHE, LAMY, LEDEUIL, MONOT, MOREAU, PATHÉ, Maurice PROST, Pierre PROST, commandant ROUSSEAUX et DAVILLÉ, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. FUMEY et LOMBARD.

Le Président donne la liste des ouvrages adressés à la Société. Il parle ensuite du projet de restauration de l'église des Cordeliers, sous la direction de M. Cellard, de Besançon ; le grattage d'un des piliers de l'entrée a permis de faire réapparaître la colonne principale flanquée de colonnettes d'angle ; l'édifice primitif daterait du XIVe siècle, le projet de façade actuel, œuvre du père Duchesne, bénédictin, a été retrouvé parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Besançon.

M. PERROD donne également la liste des nouveaux monuments historiques classés dans le Jura, entre autres, à Lons-le-Saunier, l'ensemble des bâtiments de l'hôpital et les arcades de la rue du Commerce.

Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau. M. l'abbé PERROD est réélu Président et M. GUICHARD, Vice-Président. M. PERROD remercie la Société de lui avoir continué sa confiance, et résume les travaux de la Société durant l'année 1926 ; il annonce que le volume des Mémoires paraîtra dès le début de 1927.

MM. BOUVIER et FILLON présentent M. MIDOL, ingénieur en retraite à St-Laurent.

La prochaine séance est fixée au 20 janvier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Séance du 20 janvier 1927.

Présents : MM. PERROD, *Président* ; BILLAUDEL, CARREZ, CHABAL, DUHEM, FUMEY, GENEVAUX, commandant JACQUET, LACHICHE, LEDEUIL, LETOREY, MONOT, MOREAU, commandant ROUSSEAUX, VAGNIOT et DAVILLÉ, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. DECLUME, R. GENOUD, LOMBARD, Maurice PROST et Pierre PROST.

Après avoir donné un avis favorable au réabonnement à la revue Franche-Comté et Monts-Jura, l'Assemblée décide de cesser l'échange de Mémoires avec l'Académie d'Agriculture de France, cette société ayant demandé un subside annuel pour continuer l'envoi de ses publications M. Blondeau, procureur de la République à Metz, a envoyé 150 francs à la société pour contribuer aux frais de l'impression de son mémoire sur Guy Arménier.

M. le Président retrace alors la carrière de M. Jérôme Brochet, récemment décédé, qui fut à l'Ecole Normale Supérieure le condisciple d'Edouard Herriot et du cardinal Charrost et qui se fit remarquer dans le monde savant par une thèse de doctorat sur saint Jérôme.

M DUHEM fait ensuite lecture d'une notice sur le « Trésor des chartes du Comté de Bourgogne », qui n'a d'autre but que de compléter le travail de Jules Gauthier sur le même sujet, en donnant quelques précisions sur les classements et inventaires anciens. Dans une seconde communication M. DUHEM retrace, après Désiré MONNIER, l'épisode de la prise du château de Binans par le châtelain de Montaigu, à la suite de l'enlèvement de la demoiselle de Brancion par le sire de Binans.

La prochaine séance est fixée au 17 février.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Séance du 17 février 1927.

Présents : MM. PERROD, *Président* ; colonel BAILLE, BEY, BILLAUDEL, CARREZ, CHABAL, de CHALAIN, DECLUME, FUMEY, GENEVAUX, GIRARDOT, GIROD, commandant JACQUET, LAMY, de LESCHAUX, MONOT, PATHÉ, Pierre PROST, commandant ROUSSEAUX, THOMAS, TOURNIER et DAVILLÉ, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. R. GENOUD et Maurice PROST.

M. le Président annonce le décès subit de M. ENLART, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur du musée du Trocadéro, qui avait décidé qu'une tournée des mouleurs de son atelier passerait prochainement à Chissey et à Baume-les-Messieurs pour y faire des reproductions du saint Paul, attribué à Claus Sluter, et de la Vierge à l'Enfant.

La collection complète des Mémoires de la Société depuis 1874 a été adressé à M. Nijhoff. M. le Président annonce le don de 300 francs fait à la Société par Mademoiselle Trouillot, en souvenir de sa mère. Il parle ensuite de l'elginisme, du pillage de nos trésors d'art et du projet de loi déposé par M. Bérard, le 13 juillet 1926.

M PATHÉ donne lecture d'un article de la Revue des Deux-Mondes sur la reine Hortense et son passage dans le Jura, à Poligny et à Dole.

Après que M. PERROD eut encore dit quelques mots sur la restauration de l'église des Cordeliers, il est donné lecture du compte-rendu financier de l'exercice 1926 approuvé par la Commission des Finances et qui se solde par :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Recettes.....	8.841 55	
Dépenses.....	4.544 70	
Excédent de recettes.....		4.296 85
Avoir en titres		10.750 »
Total de l'avoir.....		15.046 85

M. MIDOL, présenté à la dernière séance, est admis à l'unanimité.

La prochaine réunion est fixée au 17 mars.

Séance du 17 mars 1927.

Présents : MM. PERROD, *Président*, GUICHARD, *Vice-Président*, CARREZ, CHABAL, DE CHALAIN, FUMEY, GENEVAUX, GIRARDOT, Commandant JACQUET, JOUSSERANDOT, LOMBARD, MONOT, MOREAU, PATHÉ, Pierre PROST, commandant ROUSSEAUX et DAVILLÉ, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. Robert GENOUD et Maurice PROST.

M. PERROD informe la Société du décès du docteur LARGER, de Dole. Il donne ensuite lecture de quelques passages du voyage en Orient de Henri BORDEAUX ; l'auteur y cite les comtois MICHAUD, l'historiographe des Croisades et le Directeur de la Biographie universelle, Etienne LAMY et enfin LAURENT-VIBERT, jurassien de passage.

M. FUMEY, l'historien de Montmorot, fait part du résultat de ses recherches sur les impôts à Montmorot en 1760. M. FUMEY a utilisé les rôles d'imposition, il a établi la liste des propriétaires, nobles et de basoche, des manouvriers et des commerçants de la bourgade sous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

l'ancien régime. Après lui, M. DAVILLÉ donne lecture d'un document de 1256, contrat de trois ouvriers chaudronniers de Lons employés à Salins. Puis, s'inspirant des publications les plus récentes, en particulier des travaux de M. DAUZAT, M. DAVILLÉ étudie l'eau jurassienne en particulier la Brenne, la Cuisance, la Furieuse, la Sène, le Suran, la Valouse et ses affluents; ces noms de rivières se trouvent ailleurs dans les deux Bourgognes et en France.

M. PATHÉ fait ensuite une communication intitulée « Bibliographie comtoise. » Il cite en particulier une série d'articles de Victor du Bled sur la Franche-Comté parus dans la *Revue des Deux Mondes* en 1893 ; un volume de M. FOURNIER, dans lequel celui-ci a réuni ses études sur les explorations souterraines et ses recherches hydrologiques ; l'*Annuaire et Guide du Haut-Jura*, qui vient de paraître à Bourg et enfin un volume intitulé « La France au travail » : Champagne, Franche-Comté et Jura, par Labet, qui fournit des éclaircissements sur la lunetterie, la diamanterie, l'horlogerie, la pipe et le travail de l'ébonite.

La prochaine séance est fixée au 12 mai.

Séance du 12 mai 1927.

Présents : MM. PERROD, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; BEY, BILLAUDEL, DE CHALAIN, DESCHER, FUMEY, R. GENOUD, commandant JACQUET, JOUSSERANDOT, LAMY, LEDEUIL, MONOT, MOREAU, PATHÉ, Maurice PROST, Pierre PROST et DAVILLÉ, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. GIRARDOT, LACHICHE, commandant ROUSSEAUX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

M. le Président annonce la réunion de l'association bourguignonne spécialement consacrée à l'étude de saint Bernard et de son temps qui aura lieu du 12 au 15 juin sous la présidence d'honneur de M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française.

M. Monot est chargé par la société de la représenter au Comité départemental en l'honneur du chimiste Berthelot.

M. Monot donne lecture d'une communication de M. Duhem sur Jeanne de Bourgogne, comtesse de Poitiers, reine de France : après avoir raconté ce que l'on sait de l'enfance de la reine et analysé les différentes pièces qui concernent son mariage avec Philippe, comte de Poitiers, le futur Philippe V, M. Duhem s'étend plus longuement sur le scandale de la cour en 1314, s'efforçant de faire partager à ses auditeurs, sa conviction en l'innocence de la jeune princesse, qui fut un instant reléguée au château de Dourdan. M. Monot arrête la lecture à la date de l'avènement au trône de Philippe V, réservant pour une autre séance la seconde partie de la communication qui traite de Jeanne, comme reine de France, et comtesse de Bourgogne.

M. Perrod parle ensuite d'un dessin à la sanguine qui représente la Vierge en un tilleul : Notre-Dame de Saint-Amour (1658). Il faut rattacher cette précieuse image au culte de Notre-Dame de Bon Rencontre et aux Libératrices de Salins et Mièges.

M. le Président parle ensuite d'un tableau de 1583, représentant la Vierge et l'Enfant, saint Benoit, saint Guillaume et l'abbé Guillaume de Poupet, qui appartient à l'église de Baume et se trouve en cours de restauration aux ateliers du Louvre ; ce tableau doit provenir de la même école que le retable de la cathédrale de Saint-Claude longtemps attribué à Holbein. M. le Président annonce qu'au congrès de Champagnole-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Nozeroy, M. Blondeau doit faire une lecture sur Blondeau, curé de la Chaux-du-Dombief durant l'ancien régime et une étude relative au conte patois de Viselou-Bu. Ce comte a été jadis traduit en français par Bernard Prost. M. Febvre promet une communication sur Gilbert Cousin, secrétaire d'Erasme, et M. Monot parlera de la vie intellectuelle à Nozeroy au XVIe siècle.

La prochaine séance est fixée au 16 juin.

Séance du 16 juin 1927.

Présents : MM. Perrod, *Président* ; Guichard, *Vice-Président* ; colonel Baille, Bey, Mme Boussey, Carrez, Declume, Fumey, Robert Genoud, commandant Jacquet, Jousserandot, Lamy, Ledeuil, de Leschaux, Letorey, Monot, Moreau, Pathé, Maurice Prost, Pierre Prost, commandant Rousseau, Thomas, Tournier.

Absents excusés : MM. Billaudel et Mazert.

On remarquait dans l'assemblée ; Mme la Directrice du lycée de jeunes filles, Mlles de Leschaux, Moreau, Parant, et MM. Friand, maire de Poligny, Courtet, Douaire, Poirier et Simonot.

M. le Président annonce le décès de M. Vernier, ancien directeur d'école, qui faisait partie de la Société depuis 1891 ; arrivé à l'âge de la retraite, il s'était retiré à Poids-de-Fiole et s'était bien souvent occupé du passé de ce petit village en particulier des puits romains qui, connus des érudits comtois dès le 18e siècle, donnèrent peut-être leur nom au village.

M. Monot prend ensuite la parole pour terminer la communication de M. Duhem sur Jeanne de Bourgogne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Après avoir résumé la première partie de cette étude, il donne lecture de la seconde sur Jeanne, reine de France. M. DUHEM décrit la cérémonie du sacre à Reims d'après les chroniqueurs ; la reine a la douleur de voir sa mère Mahaut d'Artois accusée d'un crime d'assassinat dont elle se justifie d'ailleurs facilement. L'auteur retrace la figure attachante et silencieuse de cette jeune princesse qui, après le scandale auquel elle avait été mêlée, s'efforçait de se faire oublier en vivant retirée dans son palais. La mort prématurée du roi lui permit de revenir en Franche-Comté où elle travailla à faire pénétrer l'influence française. Après une vie de bonnes œuvres, elle mourut en 1330, à Roye, en Picardie, quelques mois seulement après sa mère.

La parole est ensuite donnée à M. le colonel Nicolas MEYER, ancien conseiller général du Jura, maire de Villers-Farlay, qui fait une importante communication sur la rose. M. MEYER retrace d'abord l'historique de cette fleur ; puis, passe à la botanique de la rose, en signale les variétés et les classe. La rose a donné lieu à toute une littérature, une bibliothèque de plusieurs milliers de volumes ne pourrait contenir tous les ouvrages qui la concernent. La rose géologique apparait au pliocène. On la voit tour à tour dans l'Histoire sainte avec la rose de Saaron, et dans la mythologie païenne. Le Moyen-Age lui consacre un volumineux roman, le Roman de la Rose, de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung. M. MEYER termine en signalant l'activité de la Société d'Horticulture du Doubs.

M. le Président remercie M. MEYER de sa longue et intéressante causerie et fixe la prochaine séance au deuxième jeudi d'octobre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Émile MONOT

Professeur de Première au Lycée Rouget-de-Lisle.

Le MARÉCHAL NEY à Lons-le-Saunier

(12, 13 et 14 MARS 1815)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

A LA MÉMOIRE D'UN ÉLÈVE QUI ME FUT BIEN CHER,

AIMÉ LAMY,

NÉ A MOREZ-DU-JURA, LE 15 NOVEMBRE 1897,

ÉLÈVE DE PREMIÈRE AU LYCÉE ROUGET-DE-LISLE EN 1914-15,

ENGAGÉ VOLONTAIRE AU 12e BATAILLON D'ALPINS

LE 14 JUILLET 1915,

MORT POUR LA FRANCE, AU CHEMIN DES DAMES,

LE 25 AVRIL 1917,

MON AFFECTION FIDÈLE

DÉDIE

CET ÉPISODE D'UNE HISTOIRE

QUI AVAIT PASSIONNÉ SA JEUNESSE STUDIEUSE.

ÉMILE MONOT.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Le Maréchal Ney à Lons-le-Saunier

(MARS 1815)

La nuit mystérieuse du 13 au 14 mars.
La scène de la Chevalerie.
Le sac du Café Bourbon.
A la suite de l'Empereur.

Le principal épisode de l'histoire de Lons-le Saunier, celui par où cette ville, en entrant dans l'histoire générale de la France — on peut même dire dans celle de l'Europe — a fait connaître son nom à ceux mêmes qui ne savent pas où la placer géographiquement, c'est assurément la défection du maréchal Ney sur la promenade de la Chevalerie, le 14 mars 1815. Trois écrivains lédoniens l'ont raconté, GINDRE DE MANCY dans la défunte *Sentinelle du Jura*, D. MONNIER et GUILLERMET dans des livres imprimés à Lons. Des historiens plus notoires l'ont fait entrer, Henri HOUSSAYE dans son *1815*, WELSCHINGER dans son *Maréchal Ney*, mon collègue LE GALLO dans sa belle thèse de doctorat sur *Les Cent-Jours* (1), M. Pierre BOUCHARDON dans un livre qui a paru à la fin de 1925, *La fin tragique du Maréchal Ney*, œuvre consacrée au procès, très vivante, mais où les évènements de Lons sont rapportés avec de légères inexactitudes, en

(1) Émile Le Gallo, — *Les Cent-Jours*, Paris, Alcan, 1924,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

particulier dans la transcription des noms de personnes. Ces auteurs, écrivant pour un cercle bien plus large que le cercle franc-comtois, ne pouvaient entrer dans une grande abondance de détails locaux. Quant aux trois Lédoniens, la brièveté de D. MONNIER et de GINDRE DE MANCY est décevante pour notre curiosité ; et GUILLERMET la trompe si nous voulons de l'histoire, car il nous offre un roman. J'ai voulu reprendre le récit des faits. Le voici, présenté pour la première fois avec détail et exactitude, et accompagné des lettres écrites et reçues à Lons-le-Saunier par Ney. Je n'ai pas inventé une seule conversation ni fait la moindre broderie. Je serais heureux si quelques lecteurs éprouvaient, à lire ces pages, un peu de l'émotion que j'ai eue à les préparer et à les écrire (1).

(1) J'aurais voulu, puisque j'avais l'ambition de raconter les faits avec un détail où l'on n'était jamais entré, pouvoir consulter le dossier de Ney aux Archives de la Guerre. Mon condisciple et éminent ami le lieutenant-colonel Patrice Mahon (Art Roé) m'avait ouvert les voies à ce riche dépôt où il avait tant travaillé lui-même. J'aurais eu en lui un guide si bienveillant et si sûr ! C'était vers la fin de juillet 1914. Il m'attendait en août. En août, il tombait héroïquement. Mon guide disparu, mes recherches, après la Guerre, risquaient d'être longues : je ne suis pas parti. Du moins ai-je pu, en m'adressant à l'*Association des secrétaires de rédaction*, faire copier, aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale, un certain nombre de documents inédits dont je fais usage ici.

Je possède et j'ai utilisé trois comptes rendus du procès du maréchal Ney : ils sont devenus rares, et il est utile, parfois, de les compléter l'un par l'autre. L'un a paru en 1815 à Paris, chez Plancher, Eymery et Delaunay : il a pour auteur M. Delanoé et comprend deux « cahiers » ; j'ai la seconde édition revue et corrigée (Je le désigne, dans les notes de ce récit, par P). Le second a paru aussi à Paris, en 1815 : le libraire est L.-G. Michaud. Il se compose de quatre « numéros » (Je le désigne par M.) (Des deux chiffres qui suivent ces lettres P et M, le premier indique le numéro du fascicule, le second la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

I. — L'état des esprits, en France, au retour de l'île d'Elbe.

Quel était l'état des esprits en France, au retour de l'île d'Elbe ? Henry Houssaye, dans son *1815* (1), M. E. Le Gallo, dans son livre des *Cent-Jours* (2), l'ont fait connaître avec l'érudition la plus sûre et la plus étendue, et il serait vain de reprendre, pour n'en donner qu'un résumé, le résultat de leurs recherches. Mais il ne sera pas superflu de dire quelques mots d'une question qui est étroitement liée avec le sujet de ce travail.

L'armée et le peuple étaient-ils favorables ou hostiles à une restauration du gouvernement napoléonien ? Si passionné en effet, si « impulsif », comme on dit aujourd'hui, qu'ait été le maréchal Ney, il est impossible que sa résolution n'ait pas, même si peu que ce soit, dépendu de leurs dispositions au retour de l'île d'Elbe : quel était donc, à ce moment, l'état des esprits ?

Napoléon n'avait pas seulement, pendant les dix années de son règne, inquiété l'Europe par ses ambitions et son esprit de conquête : il avait, par ses guerres incessantes, épuisé et lassé la France. L'occupation avait ensuite pesé lourdement sur le pays : les réquisitions, plus encore que la présence même des soldats étrangers, avaient été une charge intolérable pour les Français des départements. Aussi le traité du 30 mai 1814 fut-il accueilli comme une délivrance.

page. — Quant au troisième, il est intitulé *Histoire complète du procès du maréchal Ney*, par Evariste D. (Dumoulin) (2 vol., Paris, Delaunay, décembre 1815) (Je le désigne par E. D). J'ai consulté aussi les comptes rendus du *Moniteur universel*.

(1) Livre I, chapitre I.

(2) Livre I, chapitre I.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Mais, Napoléon parti, on n'avait pas tardé à faire, entre le Roi et l'Empereur, une comparaison où, pour beaucoup de Français, celui-ci reprenait l'avantage.

Dans l'armée, il l'avait vite repris, — si même il l'avait jamais perdu. Quand un soldat de l'Empereur, ayant couru l'Europe sous les ordres du petit homme de génie d'où émanait un tel prestige, voyait le gros roi goutteux qui lui avait succédé sur le trône de France, — quand un général Thiébault, aux Tuileries, où il avait pour la dernière fois vu l'Empereur, passait « devant une masse composée du fauteuil du Roi et de lui » (1), quand Louis XVIII lui présentait l'image d'un « revenant qui semblait sortir du néant pour substituer au premier trône du monde un fauteuil d'hôpital » (2), on dira que c'était là un effet de cette imagination dont Pascal a montré, en termes si forts, le rôle dans les jugements humains ; mais la comparaison des deux princes et des deux régimes reposait sur un fond plus solide, plus essentiel. L'Empereur avait été, pour l'armée, le symbole des plus grandes espérances, des plus magnifiques vues d'avenir : par lui, la France avait rayonné dans le monde. Après lui, quand on eut cessé de goûter les premières joies de la délivrance, on sentit comme une sorte de dénuement moral. « Ce repos, disait le général Lamarque, n'est qu'une *halte dans la boue* » (3). Autour de ce roi malade, on voyait une famille antipathique et un cercle de courtisans qui, dans l'exil, suivant le mot célèbre (4), « n'avaient rien appris ni rien oublié ». Et on redoutait ce « successeur,

(1) *Mémoires*, t. V, p. 229.

(2) *Id.*, p. 230.

(3) *Mémoires* du général Thiébault, t. V, p. 217.

(4) Jugement faux d'ailleurs pour ce qui regarde la littérature, les arts et les mœurs des autres peuples : à ce triple point de vue, les émigrés s'étaient, hors de France, singulièrement enrichis (voir le livre de F. Baldensperger).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

le comte d'Artois, qui, après avoir vécu comme un débauché, promettait de régner comme un capucin » (1).

D'ailleurs, les Bourbons accumulaient les maladresses à l'égard des soldats de Napoléon. Les officiers devaient céder le pas à des émigrés qui avaient gagné leurs grades à l'ancienneté, — l'ancienneté d'émigration. Le comte d'Artois les recevait « comme des criminels amnistiés », et la duchesse d'Angoulême, énergique sans doute, « le seul homme de sa famille », comme disait spirituellement l'Empereur (1), mais vindicative et revêche, leur manifestait « toute la rudesse que provoquent des rebelles dont on attend encore le supplice ». Après avoir passé en revue des régiments de l'ancienne garde impériale, le duc de Berry osait bien dire, devant le front de bandière, que les troupes anglaises étaient plus belles et manœuvraient mieux ! La royauté ne faisait aucun effort pour s'attacher les soldats de l'Empire : elle ne pouvait guère avoir leurs cœurs, et elle décourageait leur volonté. Elle se contentait d'avoir rallié presque tous les maréchaux de France, qui goûtaient enfin le repos, et les officiers généraux en activité.

Le peuple, de son côté, en voyant revenir les nobles, craignait un retour à l'ancien état de choses, et, en particulier, la résurrection des droits féodaux (2). Plus

(1) *Mémoires de la reine Hortense*, X, dans *Revue des D.-M.* du 1er janvier 1927, p. 152. — La duchesse d'Angoulême était fille de Louis XVI, et, par conséquent, nièce de Louis XVIII et du comte d'Artois. C'est elle qui, à la veille des journées de juillet 1830, inaugura de si mauvaise grâce l'aile droite de l'Hôtel-Dieu de Lons-le-Saunier, sur la route de Villeneuve.

(2) J'ai une brochure, imprimée en août 1815, à Besançon, chez Petit, et qui me paraît être ce que nous appellerions aujourd'hui un « tract » de propagande. Elle est intitulée : *Reflexions sur la Révolution du 20 mars 1815*. Ecrite dans le style risiblement pompeux de l'époque et pénible à lire pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

le clergé prenait d'autorité, plus il était haï des paysans, pour qui le curé du village symbolisait toujours la dîme détestée (1). Les acquéreurs des biens nationaux tremblaient pour une propriété qu'ils croyaient précaire. Le comte d'Artois avait promis l'abolition des droits réunis ; Louis XVIII les avait maintenus, malgré la haine dont le peuple les entourait. Ces craintes, ces déceptions, sans faire regretter au peuple un régime militaire dont il avait trop souffert dans ses enfants, le tenaient éloigné d'une monarchie qui ne faisait rien pour le rallier, et qui paraissait, au contraire, en rétablissant la cocarde blanche, prendre plaisir à le braver. « Ils saupoudrent chaque jour la

cette raison, elle est bien curieuse parfois comme panégyrique de Louis-le-Désiré et de son gouvernement. Il y a là, sous forme de défense, d'intéressants et naïfs aveux. « Qu'importe donc que quelques nobles aient voulu recouvrer leurs biens, *désiré même le rétablissement du régime féodal ?...* Mais non : on a cherché à vous inquiéter par tous les moyens possibles ; quelques *démarches*, peut-être inconsidérées, de quelques-uns, des *propositions* ont jeté l'alarme dans vos cœurs. Que pouviez-vous craindre lorsqu'ils vous disaient, au besoin, que *depuis longtemps vous n'aviez acquitté aucun de leurs anciens droits ?...* Mais *vous redoutez leur fierté, leur hauteur ?* O nation inquiète et jalouse ! » (pp. 13-15).

(1) Le 21 mars 1815, dans son salon des Tuileries, l'empereur disait, à quelqu'un qui lui demandait « ce qui lui avait donné l'idée de revenir : « Les gazettes... ; j'y vis... que la grande influence dont les prêtres commençaient à jouir, devait faire craindre au peuple *le retour de la dîme.* » Puis, rappelant l'accueil que lui avaient fait, quelques jours avant, les paysans de l'Isère, il disait : « Le peuple est donc bien animé contre ces pauvres prêtres, car les paysans mêlaient continuellement à leurs vivats autour de ma voiture, le cri de : *A bas les calotins ?* » (*Mémoires de la reine Hortense*, chap. X, dans *Revue des D.-M.* du 1er janvier 1927, p. 149).

A son passage à Auxerre, le 17 mars, Napoléon avait voulu recevoir le curé de la cathédrale, M. Viart, et il lui avait parlé rudement ; « Le clergé, depuis mon départ, prêche le retour de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

France, disait Lacépède, d'une nouvelle couche de poudre, et ils se mettent à la discrétion d'une étincelle. » (1).

Quant à la bourgeoisie, moins sentimentale que l'armée, plus positive que le peuple, elle n'avait point oublié « toutes les souffrances, toutes les misères des dernières années du règne de Napoléon ». Elle n'était point désireuse de « revoir la guerre perpétuelle, qui semblait inévitable avec lui ». D'autre part, elle « avait pris goût à ces libertés nouvelles, incompatibles avec le caractère de Napoléon, avec ses principes de gouvernement. On n'avait aucune envie de les lui sacrifier. » (2).

Tel était, — car il est superflu de parler de la noblesse, royaliste par tradition, par point d'honneur et par intérêt, — tel était donc, dans sa variété, l'état des esprits en France lorsqu'éclata la nouvelle du débarquement au golfe Jouan, le 1er mars 1815.

II. – La surprise du débarquement. Les mesures militaires.

La première impression fut une impression de surprise, pour tout le monde, ou à peu près. On parla

la dîme. » M. Viart protesta, avec sincérité, sans doute, en disant : « C'est la première fois que ce mot a été prononcé à Auxerre, et ce n'est pas de la bouche d'un prêtre qu'il est sorti. » Mais, ce que le clergé ne faisait pas dans l'Yonne, il le faisait dans le Doubs, et le commandement relatif à cet impôt avait été rétabli dans le catéchisme du diocèse de Clermont-Ferrand (Le Gallo, p. 16). Sans doute mieux renseigné que M. Viart, Napoléon répondit à l'archiprêtre, en frappant du pied : « Les prêtres sont des séditieux. » *(Souvenirs de l'archiprêtre Fortin,* t. Ier, 1865, p. 204-205*)*.

(1) *Mémoires* de Thiébault, t. V, p. 218.

(2) *Mémoires* du chancelier Pasquier, t. III, p. 135.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

tout de suite de conspiration pour faire revenir l'Empereur. Je possède une brochure rare, publiée en 1815 (1), où l'auteur anonyme (2) prétend établir qu'il y eut conjuration, et, sous des initiales transparentes, laisse deviner les conspirateurs. On pourrait croire, au ton dont elle est écrite, que c'est une œuvre de parti, lancée par la police royale ou dans son intérêt. Mais les *Mémoires* de Fleury de Chaboulon, dignes de foi parmi tous les autres, ne laissent aucun doute sur le complot, que Fleury lui-même alla annoncer à l'île d'Elbe ; et M. Le Gallo en a exposé dans le détail la préparation et le développement (3).

Mais la résolution de l'Empereur s'explique aussi par le mécontentement d'une bonne partie de la France, qui lui était révélé par ses agents (4), et enfin par l'ambition d'un grand homme qui, ayant régné sur une partie de l'Europe, s'était vu réduit par elle à gouverner, comme on l'a dit, l'îlot de Sancho Pança. Très habile d'ailleurs, il allait, en face de ce roi de France et de Navarre qui prétendait régner depuis dix-neuf ans, se donner comme le représentant, légitime lui aussi, « du gouvernement de la République et du trône impérial ». Ayant abdiqué à Fontainebleau *pour le peuple et pour la nation*, il venait défendre les droits de cette nation que le roi n'avait pas consultée (5).

Tant y a que, devant un évènement qui, subitement, donnait aux affaires de la France un si violent coup de barre, tout le monde se trouva surpris. Le peuple hési-

(1) *Histoire du cabinet des Tuileries depuis le 20 mars 1815, et de la conspiration qui a ramené Buonaparte en France*, Paris, 1815.

(2) Un certain Langay, dit-on.

(3) *Les Cent-Jours*, chapitre II, pp. 29 à 39.

(4) *Mémoires* de Marmont, t. VII, p. 81-82. *Souvenirs* de Macdonald, p. 395.

(5) [Napoléon 1er] *L'île d'Elbe et les Cent-Jours*, p. 38.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

tait, ne voyait pas clair en lui-même ni dans les choses. Napoléon peut en être cru plus que personne, lorsque, racontant son arrivée à Grasse, il dit : « La population accourut au-devant de l'Empereur ; *elle n'exprimait aucun sentiment d'ivresse...* il y avait *joie de voir l'Empereur, désir de le voir réussir, mais crainte.* » (1).

Les grands chefs militaires, presque tous ralliés au nouveau régime, étaient ou sérieusement inquiets, ou exaspérés contre cet ambitieux qu'il leur faudrait combattre, et qui venait troubler de nouveau la France et leur propre repos. « Si les Bourbons, dit MALLET, ont « eu à se plaindre de la défection complète des soldats « et du peuple, ils n'avaient pas le droit de reprocher aux « chefs de l'armée leur manque de dévouement et de « fidélité à la cause royaliste » (2). Il faut lire dans le *Moniteur* les ordres du jour et les proclamations d'un Soult, d'un Jourdan, etc., pour se rendre compte de la haine des maréchaux de l'Empereur contre le revenant de l'île d'Elbe. Plus mesuré, sans affection pour la monarchie restaurée et sans haine contre l'empereur, le général Thiébault disait pourtant : « Quoique j'eusse « profondément déploré la destinée de l'Empereur, je « n'avais plus assez de confiance en lui pour me « réjouir de son retour, et j'avais trop de doute sur sa « réussite pour ne pas prévoir que la France lui devrait « de nouveaux malheurs » (3).

Si la surprise des chefs était furieuse ou inquiète, celle des troupes fut joyeuse. Là vraiment, dans les soldats de Napoléon, était l'appui, là devait être l'espoir de l'Empereur. Le Comte d'Artois ne s'abusait pas sur

(1) *L'île d'Elbe et les Cent-Jours*, p. 52.

(2) *Souvenirs inédits sur Napoléon 1er*, dans *Revue bleue*, 1894. t. I, p. 143.

(3) *Mémoires*, t. V, p. 265-266.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

leur esprit : « Les troupes, disait-il le 9 mars, sont encore retenues par le sentiment du devoir, mais elles n'ont ni affection ni entraînement. » (1). Tous les chefs pouvaient dire ce qu'un colonel de la garnison de Lyon disait, le 9 mars, à Macdonald : « Les « soldats ont une opinion décidée que rien ne pourra « vaincre. Aussitôt qu'ils apercevront *la capote* « *grise*, ils se tourneront vers elle et tireront contre « nous. » (2).

Seuls, le Roi et son frère parurent d'abord sans inquiétude. Le Roi lut à son ministre Vitrolles la dépêche Chappe, sans que « le son de sa voix décelât aucune émotion » (3). Quant à Monsieur, il alla ouïr vêpres (4). Sans doute croyaient-ils qu'une entreprise aussi *insensée* devait échouer au seuil. *Insensée*, c'est ce que disaient en effet des visiteurs de la reine Hortense : « Quelle fin pour un grand homme ! Il est donc devenu fou ?.. Débarquer avec six cents hommes ? Peut-être en ce moment est-il traqué comme une bête fauve » (5). Il fallut bientôt en revenir, et tenter d'arrêter ce fou sur la route.

Mais il eût fallu, pour le succès de la résistance, un pouvoir qui fût en même temps fort et organisé. Le pouvoir ne suffit pas quand il ne s'accompagne point de l'autorité. L'autorité en impose ; tous regardent vers elle et en attendent une direction, un exemple ou un réconfort ; elle est aussi un centre où tout se rattache. Or, à la cour, après l'apathie et l'indif-

(1) *Mémoires* de Vitrolles. Charpentier, 1884. T. II, p. 302-303.

(2) *L'Ile d'Elbe...*, p. 72.

(3) Vitrolles, p. 285.

(4) Vitrolles, p. 289.

(5) *Mém. de la reine Hortense* (*R. des D.-M.* du 1er déc. 1926, p. 584).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

férence du premier jour, on aperçoit du flottement, puis du désarroi. « Rien d'uni, dit VILLEMAIN : tout, dans le pouvoir central, était confusion et découragement. » (1).

Il fallait aussi attirer la sympathie des soldats. Le ministre Vitrolles fut alors un conseiller utile. Le plus adroit était de montrer aux troupes qu'on avait foi en elles : les princes en devaient donc prendre eux-mêmes le commandement. C'est ce qui fut décidé. Appuyé sur deux ailes commandées par Angoulême et Berry, le comte d'Artois marcherait à l'ennemi. L'aile gauche devait être constituée par les garnisons d'Alsace et de Lorraine, qu'on rassemblerait chez nous, en Franche-Comté, sous la conduite du duc de Berry. Vitrolles, dans ses *Mémoires*, nous dit que ce dernier s'en réjouit beaucoup (2) ; cela ne l'empêcha pas, d'ailleurs, de rester à Paris.

Mais les princes ne pouvaient apporter avec eux que leur nom et le témoignage de leur confiance dans les troupes : ce n'était pas de quoi s'assurer la victoire sur un Napoléon, surtout quand on avait si peu en main ses anciens soldats. On comprit qu'il ne fallait donner aux princes qu'un pouvoir nominal, et qu'il était indispensable de confier le commandement effectif à de véritables chefs militaires, éprouvés dans les guerres de l'Empire, et anciens lieutenants d'un aussi redoutable adversaire : Macdonald et Gouvion-Saint-Cyr reçurent le commandement en second. Pour l'aile gauche, on s'adressa au maréchal Ney. Mais comme le duc de Berry était resté à Paris, Ney dépendrait du comte d'Artois.

(1) *Souvenirs contemporains. Les Cent-Jours*. T. II, p. 7.
(2) Tome II, p. 291 à 295.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

III. — Ney aux Coudreaux et à Paris. L'entrevue avec le Roi (7 mars).

Depuis le mois de janvier 1815, Ney vivait dans sa terre des Coudreaux, près de Châteaudun (1). Par ses procédés brusques, et même violents à Fontainebleau, il avait rompu définitivement, semblait-il, tout lien entre l'Empereur et lui. Mais, d'autre part, il était, lui — l'enfant du tonnelier de Sarrelouis — trop profondément fils du peuple, il était aussi trop républicain et trop patriote pour avoir jamais donné son cœur à tous ces nobles, à tous ces émigrés qui reprenaient possession de la France, sous la protection des ennemis de la France. Le jour de l'entrée de Monsieur à Paris, devant l'enthousiasme populaire, « ses traits étaient contractés ; des rayons de colère semblaient sortir de ses yeux » (2). A Notre-Dame, au *Te Deum* placé à côté de Vitrolles, il l'interrogeait avec exaltation ; il n'arrivait pas à comprendre : « il n'en revenait pas. » (3). Il avait, d'ailleurs, profondément souffert des hauteurs et des mépris dont les grandes dames de la cour avaient, plus d'une fois, accablé sa chère femme, Aglaé Auguié, fille d'une femme de chambre de Marie-Antoinette, que la duchesse d'Angoulême affectait d'appeler de son petit nom : *Aglaé*.

Tel était le fond des sentiments du maréchal Ney.

La Cour ne les ignorait pas : si on l'envoya chercher, c'est peut-être qu'on avait confiance dans la loyauté de ce soldat ; mais surtout on espérait qu'après s'être si brutalement conduit envers son ancien chef, il ne sol-

(1) Vitrolles, t. I, p. 405.

(2) Vitrolles, t. I, p. 407-8.

(3) Il y a lieu de relever à la page 227 du livre de M. Gautherot sur *Bourmont*, une faute d'impression : on a imprimé *Châteauroux* pour Châteaudun. La propriété des Coudreaux est dans l'Eure-et-Loir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

liciterait jamais un pardon ou n'accepterait pas l'aumône d'un oubli.

C'est donc aux Coudreaux, dans l'après-midi du 6 mars, que l'aide de camp de Soult, ministre de la Guerre, vint lui remettre l'ordre du Roi de se rendre à Besançon : Ney devait y trouver de nouveaux ordres, qu'on avait envoyés à Bourmont, commandant de la 6e division militaire. Il se mit en route le soir même, avec la maréchale, mais en passant par Paris : il voulait y prendre ses uniformes et demander des éclaircissements, car l'aide-de-camp ne lui avait pas dit un seul mot du débarquement de Napoléon (1).

Dès le lendemain matin 7 mars, informé de son arrivée, son notaire lui apportait son traitement de février, et c'est lui qui lui apprenait la grande nouvelle. Ney en fut comme atterré. « Il s'appuya sur sa « cheminée, et, enfonçant sa tête dans ses épaules, il « s'écria : « Ah ! mon Dieu ! quel malheur ! quelle « chose affreuse ! » Puis se mettant à se promener dans « son appartement, il continua en disant : « Que va-t- « on faire ? Qu'a-t-on à opposer à cet homme-là ? S'il « n'avait pas su qu'il y eût quelques mécontentements « en France, jamais il n'aurait osé mettre les pieds sur « le sol français. » (2).

La nouvelle lui fut confirmée officiellement par le duc de Berry, à qui il était allé ensuite présenter ses hommages. De là, il se rendit au ministère de la Guerre : « Bonaparte est débarqué », lui dit Soult, brusquement. « Je viens de l'apprendre, répondit Ney ; c'est une folie. Que faut-il que je fasse ? — Allez à Besançon : vous y trouverez vos instructions ». Ney insista pour les connaître ; ce fut en vain. Il exprima le désir de voir le Roi. « N'y allez pas, lui dit Soult : S. M. est souffrante;

(1) M., 2, 52.
(2) M., 1, 52.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

elle ne reçoit pas. — Vous ne m'empêcherez pas de voir le Roi » (1).

Et il le vit en effet, le même jour, avant midi. Le Roi le reçut dans son cabinet, en présence de gentilshommes de sa chambre, le prince de Poix, le duc de Duras, qui, plus tard, en déposèrent devant le Conseil de Guerre. Ney s'avança d'un pas ferme, plutôt précipité, vers le Roi : il s'inclina pour le remercier de la confiance qu'il mettait en lui, et dit qu'il partait avec la ferme résolution de combattre partout Bonaparte. Le Roi lui répondit en lui prenant la main : « Partez ; je compte bien sur votre dévouement et fidélité. » Ney baisa la main royale et prononça la phrase célèbre : « Sire, j'espère ramener Bonaparte dans une cage de fer. » Après quoi il se retira. » (2).

Que le ministre de la Guerre ait refusé à Ney de lui communiquer à Paris même ses instructions, cela s'explique parce que Soult était mal assuré des dispositions de son ancien collègue, et qu'il craignait quelque action des agents secrets de Bonaparte auprès de Ney, une trahison peut-être. Qu'il l'ait, avec insistance, détourné d'aller voir le Roi, on en comprend moins la raison. En tout cas, on vient de s'en rendre compte, le Roi avait confiance en Ney ; et, à ce moment-là, cette confiance était entièrement justifiée; dans ses protestations, le maréchal était sincère. Ni Marmont, qui lui était hostile, ni le chancelier Pasquier, dans leurs *Mémoires* ; ni Napoléon, dans le *Mémorial de Ste-Hélène* ; ni les historiens modernes, H. Houssaye, H. Welschinger, M. Le Gallo, personne n'a douté de cette sincérité (3). Le mot de la *Cage de fer* a bien été

(1) M., 1, 12 et 19.

(2) M., 1, 53, déposition du prince de Poix. — M., 1, 58, déposition du duc de Duras. — MARMONT, t. VII, p. 91.

(3) MARMONT, t. VII, p. 91. — PASQUIER, t. IV, p. 33.— *Mémorial*, t. II, p. 32. — H. HOUSSAYE, *1815*, p. 271. — WELSCHINGER, p. 11 et 15, — LE-GALLO, p. 69.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

dit au Roi ; et si, peu de temps après, la maréchale affirma à la reine Hortense qu'il n'avait pas été prononcé (1), il faut attribuer ce désaveu à l'affection de la pauvre femme, inquiète d'une telle imprudence. Ney lui-même l'a avoué à l'Empereur (2).

Notons de même ici sa stupeur à la nouvelle du débarquement : elle n'est pas jouée. Ney n'avait donc pas trempé dans le complot bonapartiste ; et si, plus tard, il affirma à plusieurs reprises que l'affaire était concertée depuis trois mois entre les maréchaux, cette affirmation, que l'accusateur devait, au procès, soigneusement retenir, n'était qu'un mot en l'air, fondé sans doute sur les propos des agents de Bonaparte qu'il reçut en secret à Lons-le-Saunier, et sur un mot, mal interprété, de la reine Hortense à la maréchale (3).

C'est donc en loyal serviteur du Roi, bien décidé à combattre l'Empereur, que Ney quitta Paris, le 9 mars

(1) *Mémoires de la reine Hortense*, X (*Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1927, p. 164).

(2) « A mon retour de l'île d'Elbe, dit Napoléon à O'Meara [qui inséra ce détail dans son Journal sur une feuille volante, avec la mention *à ne pas imprimer*], j'envoyai Ney inspecter toutes les places fortes de Dunkerque à Cherbourg. A son retour, Ney prit avantage d'un moment où il était seul avec moi, et me dit d'un air confus : « Votre Majesté a-t-elle entendu raconter que j'avais promis au Roi de vous ramener à Paris dans une cage de fer ? » Je répondis : « Non, je ne sais rien. Du reste, je n'attache aucune importance à tout ce que l'on a pu dire, écrire ou faire, *Je sais quelle est l'influence des circonstances* (1). et c'est sur d'autres principes et d'autres données que j'apprécie là fidélité et les sentiments des gens. » Ney parut encore plus confus et ajouta : « C'est pourtant vrai, Sire, que je l'ai dit. » ... Je ne fis aucune réponse : je savais qu'il avait fait la promesse à Louis, et qu'il l'avait faite de *bonne foi*. » (*Century Magazine*, février 1900, p. 633). (Traduit et cité dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 10 juin 1922, p. 488).

(3) *Mémoires*, chap. IX (*Revue des D.-M.*, 1er décembre 1926, p. 534, et 1er janvier 1927, chap. X, p. 166).

(1) En français dans le texte anglais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

1815. Dans son entourage comme à la Cour, nul ne doutait de sa résolution (1).

IV. — Ney à Besançon (10 et 11 mars).

Il arriva à Besançon le 10, dans l'après-midi. Son premier acte fut de recevoir le général de Bourmont, qui y commandait la 6e division (2). Bourmont était un ancien vendéen, dévoué corps et âme à la cause du Roi. Tous deux s'entretinrent des instructions qu'avait envoyées le ministre de la Guerre. Ney devait se mettre en état de seconder efficacement les opérations de l'armée de Lyon, que commandait Monsieur, prendre ses ordres, et correspondre tous les jours avec lui. Si l'ennemi faisait des progrès sur Lyon, Ney devait manœuvrer de manière à l'inquiéter, à déjouer ses plans, et à le détruire s'il en trouvait l'occasion. Il avait à sa disposition, dans la 6e division militaire, le 6e hussards, de Vesoul ; les 4es escadrons du 3e hussards, de Dole, et du 8e chasseurs, de Gray; les 3es bataillons du 15e léger, des 60e et 77e de ligne, de Besançon ; enfin, le 3e bataillon du 76e, de Bourg. Le maréchal Suchet, à Strasbourg, recevait l'ordre de réunir à Belfort les troupes d'Alsace et des batteries d'artillerie: Ney devait les lui demander au besoin et correspondre fréquemment avec lui. Oudinot, qui commandait la 3e division, à Metz, devait de même se mettre en rapport avec ses deux collègues (3).

(1) « Il n'a pas su fixer le jour (8 ou 9 mars) avec exactitude ». (Acte d'accusation devant la Chambre des pairs). Mais c'est sûrement le 9.

(2) Depuis le 18 mai 1814. Il avait remplacé Marulaz (Gautherot, *Bourmont*, p. 213).

(3) La lettre de Soult est citée tout au long dans la *Vie du maréchal Ney*. Paris, Pillet, 1816, p. 124 à 127.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Ces instructions étaient si insignifiantes, a dit Ney plus tard, qu'en les observant il n'avait rien à faire qu'à se promener dans Besançon les bras croisés (1).

Bourmont, de son côté, n'était pas mieux renseigné ni dirigé, dans son commandement de Besançon. En février, il avait été mis au courant d'une conspiration qui se tramait en Suisse, et dont le château de Prangins, résidence de Joseph Bonaparte, était le centre. En vain avait-il averti le gouvernement et le maréchal Ney (2) : personne ne voulait partager ses inquiétudes. Lorsqu'il apprit, le 5 mars, le débarquement de Napoléon, il dut prendre lui-même des mesures militaires, en attendant l'arrivée de Ney : c'était le *chaos,* comme dit le dernier historien de Bourmont (3). Il expédia ainsi sur Lyon toutes les troupes de sa subdivision (4), à l'exception des hussards de Vesoul et des bataillons d'infanterie qui tenaient garnison à Besançon. Puis, le 9 mars, il fit imprimer et afficher à Besançon une proclamation aux soldats. Ney, à son arrivée, approuva cette proclamation et toutes les mesures prises par Bourmont ; et l'on ne voit pas que celui-ci ait, à ce moment, conçu le moindre soupçon sur la loyauté de son chef (5) : tous deux, au contraire, s'entretinrent dans un esprit de parfaite sympathie. Le soir, Ney écrivit à Monsieur et au ministre de la Guerre (6).

(1) M., 3, 3.

(2) Ney avait été nommé par Louis XVIII gouverneur général de Franche-Comté.

(3) Page 230. Sur ces faits, voir les chap. XVII et XVIII du livre de M. Gautherot.

(4) Doubs et Haute-Saône. L'autre subdivision (Jura et Ain) avait été mise sous les ordres du général Mermet.

(5) M., 3, 17.

(6) Il informe Monsieur qu'il se considère comme inutile à Besançon ; et il le prie de l'employer à son armée, à l'avant-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Le lendemain, 11 mars, au matin, les officiers de la garnison se réunirent chez Bourmont et se rendirent avec lui chez le maréchal pour lui faire une visite officielle. Bourmont les présenta, et Ney leur adressa une allocution. « Il parla de manière à inspirer la plus grande confiance », dit un témoin, le général Durand. « Tout ce que S. Exc. a dit annonçait qu'elle était dans les meilleures dispositions pour le service du Roi », dit un autre témoin, le général Mongenet (1). Il prononça en particulier cette phrase, d'un tour pittoresque : « Le débarquement de Bonaparte est un évènement heureux pour la France : *ce sera le cinquième acte de sa tragédie* » (2). Puis il donna des ordres spéciaux au général Mongenet, qui commandait l'artillerie.

Dans la même matinée, il reçut le duc de Maillé, premier gentilhomme de la Chambre de Monsieur, qui lui fut présenté par Bourmont. Le duc de Maillé arrivait de Lyon. Il lui apprit les graves évènements de Grenoble, la défection de La Bédoyère et de ses troupes, l'évacuation de Lyon et la retraite de Monsieur sur Roanne (3). Ney parut « fort surpris et commanda, dans le premier instant, des chevaux pour partir à la minute ». Il voulait aller rejoindre Monsieur à Roanne et emmener le duc de Maillé avec lui. Il l'envoya faire ses préparatifs de départ. Mais ensuite il se ravisa : il réfléchit qu'il valait mieux se rendre tout de suite à Lons pour y réunir les troupes qui étaient en marche sur Lyon, et il fit envoyer sur-le-champ des contre-ordres par Bourmont. Pendant que celui-ci les rédigeait,

garde.— Dans sa lettre au ministre, il lui fait connaître les mesures prises par Bourmont (Les deux lettres sont citées dans a *Vie du maréchal Ney*, 1816, p. 127 et 128).

(1) M., 1, 83.

(2) M., 3, 56.

(3) Déposition de Maillé, M., 1, 55.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Ney lui dit : « Général, nous serons peut être inférieurs en force. Mais, parbleu ! si nous le rencontrons, il faudra faire en sorte de le frotter ! » (1). Puis il écrivit à Suchet pour l'informer des dispositions qu'il venait de prendre :

Besançon, le 11 mars 1815.
10 heures du matin.

Mon cher Maréchal, Mr le duc de Maillé est arrivé ce matin de Lyon pour m'annoncer l'évacuation de cette ville ; S. A. R. Monsieur s'est établi à Roanne. Il paraît qu'une partie des troupes de Grenoble ont passé du côté de Bonaparte, et on suppose qu'il peut avoir fait son entrée aujourd'hui (2) à Lyon ; il est fâcheux qu'on n'ait pas osé le combattre. Je rassemble mes troupes à Lons le Saunier et à Bourg. Je lierai mes opérations avec Mr le maréchal Macdonald, qui est avec Monsieur. Si je trouve l'occasion favorable, je n'hésiterai pas à marcher sur Lyon. Je vous tiendrai, mon cher maréchal, exactement au courant de tout ce qui peut intéresser le service du Roi.

Agréez l'assurance de ma haute considération.

Le Mal Prince de la Moskowa, pair de France,
Ney (3).

Il dicta aussi d'autres lettres, une en particulier pour le général baron Delort, alors en non-activité à Arbois. Il le convoquait à Lons-le-Saunier, pour prendre le commandement de la cavalerie attachée au corps d'armée qu'il réunissait (4). Enfin, il mit en mouvement sur Lons-le-Saunier les troupes dont il disposait à Besançon. Au départ, elles portaient encore les couleurs du Roi (5).

(1) M., 1, 55 et M., 4, 13.
(2) Il y était entré déjà la veille, 10 mars.
(3) Arch. nat., CC 499, n° 104. Reproduit dans P , 3, 67.
(4) M., 1, 84.
(5) M., 3, 64.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Tout est donc encore fort net et fort résolu dans l'esprit du maréchal : on ne surprend pas la moindre hésitation, la moindre réticence. Cette brutalité pourrait, chez certains autres hommes, laisser un doute : c'est chez eux la preuve presque certaine qu'ils ne sont pas sincères, et qu'ils jouent la comédie. Mais, je l'ai dit, Ney était un violent ; je me répète, un *impulsif* ; et il disait ce qu'il pensait sur le moment.

Il se mit en route dans l'après-midi du 11 mars. Il monta en voiture avec Bourmont, en donnant au baron de Préchamp, chef d'état-major de Bourmont, l'ordre de suivre son chef.

V. — De Besançon à Lons-le-Saunier. — La halte de Quingey. — Le souper de Poligny.

La route royale suivait déjà le tracé d'aujourd'hui, sauf la rectification postérieure qui laisse maintenant en dehors Toulouse et Mantry. Elle traversait la Loue à Quingey, passait à Arbois, Poligny, Mantry, et entrait à Lons-le-Saunier par le faubourg des Dames (rue de Besançon, ou Georges-Trouillot).

Ney s'arrêta à Quingey, à l'auberge de la Poste. Dès son arrivée, il envoya à Ruffey un chef d'escadron de gendarmerie, porteur d'une lettre pour Lecourbe. Dans cette lettre, écrite à Besançon la veille, il lui avait donné l'ordre de se rendre dans cette ville pour en prendre le commandement supérieur. A Quingey, il y ajouta un post-scriptum, où, en lui annonçant qu'il serait à Lons-le-Saunier dans la matinée du 12, il l'invitait à y venir conférer avec lui (1).

Peu de temps après arrivaient à l'auberge de la Poste le marquis de Sorans (2), aide-de-camp de Monsieur, et

(1) M., 3, 23.

(2) *Soran* dans M., *Saurans* dans H. Houssaye.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

M. Renaud de Saint-Amour, adjoint à l'Etat-major général de l'armée (1). Ce dernier était parti de Paris le 7 mars, envoyé par le ministre de la Guerre pour porter divers ordres cachetés aux chefs de corps à Dijon, Besançon, Bourg et Grenoble. Arrivé à Lyon, il avait appris de Macdonald, le gouverneur militaire, les évènements de Grenoble, et il en avait reçu l'ordre de repartir immédiatement pour Besançon, en faisant rétrograder sur Moulins toutes les troupes qu'il trouverait sur sa route. Entre Mantry et Poligny, à un quart de lieue de cette dernière poste, il avait rencontré le marquis de Sorans, que Monsieur avait appelé à Lyon. Le marquis de Sorans l'avait fait monter dans sa voiture et avait rebroussé chemin à la recherche de Ney, qu'il croyait encore à Besançon : il voulait lui demander les dispositions qu'il avait prises pour les rapporter à Monsieur. Sur la route, près de Poligny ou d'Arbois, ils avaient rencontré des bataillons du 60e et du 77e, en route pour Lons-le-Saunier. On y criait : « Vive l'Empereur ! » Les deux fidèles serviteurs du Roi avaient échangé des propos amers. Plus loin, à deux lieues avant Quingey, ils avaient croisé l'officier de gendarmerie qui allait chez le général Lecourbe. Le marquis de Sorans, ayant appris où il allait, lui avait

(1) Jean-Jacques Renaud, fils d'un Me Renaud qui fut maire de Saint-Amour pendant la Révolution, s'était engagé, en 1790, dans un bataillon de volontaires, ainsi que son frère, Jean-Marc, qui devint aussi colonel. Il devint un brillant officier de la Révolution et de l'Empire, et prit sa retraite dans sa ville natale. Il avait hérité de son père l'ancien couvent des Capucins, que celui-ci avait acheté à la vente des biens nationaux. Le colonel Renaud y habitait. Il le revendit, en 1820, à la ville, qui y établit son hôpital. Il mourut en 1825, sans postérité.

Il avait demandé et obtenu de joindre à son nom celui de « Saint-Amour, »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

donné un billet pour mettre le général au courant des graves évènements qui se déroulaient.

Arrivés à Quingey, les deux voyageurs furent reçus par le maréchal (1). Bourmont était avec lui. Mr de Saint-Amour lui apprit ce qui s'était passé à Lyon et les observations qu'il avait faites en route sur l'esprit des habitants et des soldats ; puis il lui remit le pli cacheté du ministre de la Guerre et l'informa des contre-ordres qu'il avait donnés à divers corps pour les diriger sur Moulins. Ney parut surpris et peiné. Il voulait continuer à marcher contre Bonaparte pour le combattre. Il concentrait des troupes à Lons-le-Saunier d'où il irait à sa rencontre. « J'irai, disait-il, quand il « ne me resterait que les officiers et les sous-officiers. « Je tuerai le premier qui refusera de marcher, et je « tirerai moi-même le premier coup de fusil » (2). Puis il remonta dans sa voiture avec Bourmont, Sorans les suivant dans la sienne. Mr de Saint-Amour partit pour Besançon, porteur d'un ordre de Ney pour le directeur de l'artillerie : Ney y demandait qu'on lui envoyât en poste, à Lons-le-Saunier, quelques caissons et le plus grand nombre possible de cartouches.

Ney arriva à Poligny vers neuf heures du soir. Au bruit du fouet des postillons et au galop des chevaux, le sous-préfet, M. de Bourcia (3), qui travaillait encore

(1) Le marquis de Sorans n'est pas d'accord ici avec Mr de St-Amour. Il prétend que ce dernier l'aurait quitté à deux postes de Quingey, et qu'il aurait été seul reçu par Ney. Mais la déposition de Mr de St-Amour renferme des détails trop précis sur son entretien avec le maréchal pour qu'il ne faille pas y ajouter foi. (M., 1, 56 et 61).

(2) M., 1, 61.

(3) M. de Bourcia (et non pas *Boursiac*, comme il est appelé dans P. et dans Mr Gautherot, p. 294), était Jurassien, comme le colonel Renaud de Saint-Amour, comme le préfet du Jura, M. de Vaulchier du Deschaux, comme le général Lecourbe.

La famille de Branges de Bourcia était originaire des envi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

dans son cabinet, courut précipitamment au relai, croyant que c'était le duc de Berry qui se rendait à Lyon. Sur la place, à la lueur des lanternes, il reconnut les deux voyageurs qui descendaient de voiture. Comme le 60e et le 77e étaient arrivés peu avant, le sous-préfet offrit à Ney de faire prévenir les deux colonels, MM. Dubalen et Maréchal, et il l'invita à « prendre quelque chose » avec eux (1). Ney accepta. Pendant le souper, les officiers eurent un entretien des plus intéressants. Ney demanda au sous-préfet si, en cas de besoin, on pourrait trouver dans son arrondissement tout ce qu'exigeait le service du Roi. M. de Bourcia fit un éloge enthousiaste de ses administrés, dit qu'il pourrait en réunir, sur-le-champ, un grand nombre pour défendre la cause royale, et il loua la garde nationale et les gardes d'honneur, opposant leur excellent esprit à l'esprit très mauvais des régiments cantonnés à Poligny : leurs chefs avaient grand'peine à les contenir. Ney répondit : « Mon cher ami, les « soldats sont ce qu'on les fait. Je me suis trouvé dans « des situations bien plus difficiles. Malgré le pas « avancé qu'a fait Bonaparte, je parviendrai bien à « l'atteindre et à le mener à Paris dans une cage de « fer. — Il vaudrait bien mieux l'y amener mort, dans

rons de St-Amour. Guy et Aymard de Branges sont déjà qualifiés nobles dans un acte de 1174 (Arch. du Doubs, B. 926-927). Je trouve des de Branges à Lons-le-Saunier, au commencement du XVIIe siècle, et, en 1648, Jacques y est qualifié noble. Il fut père de Guillaume et de Pierre, tous deux familiers de Saint-Désiré ; beau frère et oncle de Renaud et de Pierre Huguenet, qui furent maires de Lons, l'un en 1664, l'autre, en 1672 (Archives de la Familiarité de Saint-Désiré et de l'Hôpital de Lons-le-Saunier). Un abbé de Branges est mort il y a quelques années aumônier de la Visitation, à Dole.

(1) La déposition de M. de Bourcia est très pittoresque et très vivante (M., 1, 75 à 77).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« un tombereau (1), répliqua M.de Bourmont. — Non, « non, reprit le maréchal, le Parisien est difficile à « persuader : il faut qu'il voie. » Puis, Ney jugea les « dispositions prises par son collègue Macdonald. « Il « a trop attendu pour faire avancer les forces qui sont « à Lyon. Quant au général qui commandait à Gre- « noble, Marchant, j'avais bien prévu qu'il ferait une « faute : c'est un homme qui n'a pas de caractère ; ou « du moins, il n'en a pas assez pour avoir agi avec « force dès le principe. Il fallait courir tout de suite sur « Bonaparte comme sur une bête fauve ou un chien « enragé dont il faut éviter les coups de dent. Mais, « patience ! il y a encore du remède. » Le sous-préfet promit de rendre public, dès le lendemain, cet entretien (2) : la présence du maréchal et le ton d'assurance de ses propos mettaient du calme dans les esprits inquiets. Bourmont insista pour que le maréchal acceptât l'offre qu'avait faite le sous-préfet de réunir des habitants pour la défense du Roi. Ney répondit brusquement : « Non, la plupart de ces hommes sont mariés ; « il ne faut pas faire pleurer les femmes. » Le hasard de la conversation amena le maréchal à parler de la Cour de Louis XVIII. Avec l'indépendance qui lui était habituelle, il blâma Blacas et la duchesse, se plaignit de l'influence qu'ils avaient prise sur le Roi, et regretta qu'on n'eût pas attaché la vieille garde au service de S. M.

On se leva de table un peu avant minuit. Ney promit à M. de Bourcia de se souvenir de ses offres s'il en était besoin. Bourmont prit le sous-préfet à part et lui

(1) Le texte de M., 4, 16, a une singulière coquille : « dans un *tombeau*. »

(2) Cet engagement permet de supposer qu'il mit par écrit cet entretien aussitôt après avoir quitté Ney, et que, par conséquent, tout le détail en est absolument exact.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

dit : « Envoyez-nous toujours vos gardes d'honneur, et tout ce que vous pourrez réunir de forces. »

Puis ils montèrent en voiture, et ils partirent dans la nuit.

VI. — L'arrivée à Lons-le-Saunier.

Le général Mermet, commandait alors à Lons le-Saunier la 2e subdivision de la 6e division militaire. Il avait, le 5, été informé du débarquement de Napoléon par le préfet du Jura et par le général Gauthier qui commandait à Bourg (1) ; et ils avaient aussitôt pris des mesures pour que la nouvelle ne se répandît pas avant qu'ils eussent fait quelques dispositions préparatoires pour l'organisation des gardes nationales. L'ordonnateur des guerres (2), Cayrol, habitait à un quart de lieue de Lons-le-Saunier. Le général Mermet lui donna l'ordre de se rapprocher de lui. Cayrol vint loger à l'auberge de la *Pomme-d'Or*, le 9 ou le 10 (3).

C'est là que descendirent à leur tour, le dimanche 12 mars, entre 1 et 2 heures du matin, le maréchal Ney, le général de Bourmont et le marquis de Sorans. L'auberge de la *Pomme-d'Or* était établie sur l'emplacement actuel de la maison de M. Prost, marchand de fers, rue Saint-Désiré, n° 29 (4).

Les voyageurs prirent un très court repos. A trois heures, Ney envoyait Bourmont éveiller Cayrol pour

(1) Gauthier était beau-frère de Lecourbe.

(2) Aujourd'hui, on l'appellerait l'officier d'administration.

(3) Déposition Cayrol, M., 1, 69.

(4) L'auberge de la *Pomme-d'Or* fut vendue en 1821 et démolie en 1832 pour faire place au bâtiment où M. Emile Devaux a tenu longtemps un grand commerce de vins. *Le Vieux Lons* a donné, en 1908, une brève analyse de l'acte de vente (Voy. p. 25. — L'article, non signé, est de M. l'abbé Perrod).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

avoir quelques nouvelles. Cayrol lui apprit que Bonaparte était arrivé à Lyon. « Votre arrivée, M. le maréchal, nous rassure tous, lui dit-il. Elle va « nous mettre en « mesure, au lieu de nous replier sur Besançon, de « marcher sur Lyon. » — « C'est mon projet. Et, « si je ne peux pas l'arrêter à Lyon, je l'inquièterai « sur ses derrières. C'est le cinquième et dernier « acte de la *Napoléoniade*. » Ney tint encore quelques propos de ce genre, puis il congédia Cayrol, après se l'être attaché comme ordonnateur de son corps d'armée.

Pendant ce temps, Bourmont et Sorans étaient allés réveiller le préfet. C'était encore un Jurassien, comme M. Renaud de St-Amour, comme M. de Bourcia : il portait un nom très estimé chez nous, étant marquis de Vaulchier du Deschaux. L'hôtel de la Préfecture étant tout voisin de la *Pomme-d'Or*, le préfet eut bientôt répondu à l'appel du maréchal. Celui-ci le reçut dans son cabinet, et tous quatre s'entretinrent des mesures qu'il fallait prendre pour repousser Bonaparte. On le savait arrivé à Lyon (1) ; mais comment y avait-il été reçu ? se préparait-il à en repartir, et par quelle route ? Ney et ses interlocuteurs étaient dans l'ignorance sur tous ces points. On convint que le préfet écrirait immédiatement à son collègue de Saône-et-Loire pour avoir des renseignements sur les évènements de Lyon et sur la marche de l'ennemi. Sorans alla se coucher, et le préfet rentra à son hôtel pour écrire la lettre suivante, qui reproduit tous les ordres du maréchal :

(1) Henry Houssaye (1815, p. 303) commet ici une légère erreur. Il écrit : « Ney savait que le comte d'Artois avait quitté Lyon, mais il ignorait encore si Napoléon y était entré ». Il ne l'ignorait pas, ayant été renseigné sur ce point par Cayrol et le commandant de Beauregard, dont il va être question.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Lons-le-Saunier, le 12 mars 1815.

A Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Monsieur et cher collègue, je m'empresse de vous prévenir que M. le maréchal Ney vient d'arriver ici, qu'il rassemble un corps d'armée et se dispose à marcher sur l'ennemi. M. le maréchal désire que je vous invite à vous procurer des nouvelles de ce qui se passe à Lyon, et de la direction que prennent les troupes ennemies si elles quittent cette ville, en quel nombre elles se portent sur tel ou tel point, et ce que Buonaparte en aurait laissé dans Lyon.

Il faudrait envoyer à la fois plusieurs hommes et vous arranger pour transmettre deux ou trois fois par jour à Lons-le-Saunier les rapports qui vous seraient parvenus. Afin de hâter nos communications, il faudrait vous servir de chevaux de poste pour les hommes que vous enverriez, et M. le maréchal me charge de vous dire qu'il vous garantit le remboursement de tous les frais que pourra occasionner ce service.

Dans le cas où quelques troupes, convois d'artillerie ou transports de munitions passeraient à Châlons (1) se dirigeant sur Lyon, vous voudrez bien montrer au commandant ou conducteur l'ordre ci-joint et le faire rétrograder sur Auxonne ou sur Dôle (2) suivant qu'il viendrait de l'une ou de l'autre de ces villes.

Des bouches à feu et des caissons chargés ont l'ordre de se rendre en poste à Lyon en passant par Châlons. Ils ont dû recevoir contre-ordre et rétrograder sur Auxonne : mais si par hasard ils avaient dépassé Châlons sans recevoir ce contre-ordre, M. le maréchal Ney voudrait que vous expédiassiez un courrier à leur suite, qui leur porterait le présent ordre et les ferait rétrograder en poste sur Auxonne (3).

Mais Ney voulait avoir aussi, sur ce qui se passait à Lyon, des rapports de témoins oculaires ; et il avait

(1) *Sic*, pour *Chalon*.
(2) *Sic*, pour *Dole*.
(3) La lettre est citée dans M., 3, 40-41.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

mandé le commandant de gendarmerie, M. de Beauregard. Il le reçut après le départ du préfet, et lui ordonna de lui envoyer deux gendarmes en qui il pût avoir confiance : ils s'habilleraient en bourgeois et se rendraient à Lyon, l'un par Mâcon, l'autre par Bourg, pour y recueillir des renseignements précis sur les actes de Bonaparte, la quantité de troupes qu'il avait avec lui, et « l'esprit public de Lyon » (1).

VII. — La matinée du 12 mars.

Il n'était guère que quatre heures du matin ; mais il fallait se hâter, et prévoir le pis. La réponse du préfet de Saône-et-Loire, le rapport des deux espions pouvaient apporter la nouvelle que Bonaparte était déjà entre Lyon et Mâcon. Il était donc extrêmement important de prendre des mesures pour le harceler sur ses flancs ou l'attaquer par derrière, avant qu'il ne fût trop loin sur la route de Paris. Ney fit envoyer au plus vite des ordres aux troupes de son gouvernement militaire : celles qui avaient été dirigées sur Moulins pour s'y réunir à l'armée de Monsieur reçurent l'ordre de rétrograder sur Bourg. Il allait recevoir à Lons-le-Saunier, dans la journée, le 60e et le 77e, qui avaient passé la nuit à Poligny. Sa volonté était de concentrer ses troupes, « pour ne pas livrer les corps isolés à eux-mêmes et pour éviter des points de contact avec Napoléon » (2). Il constituerait à Lons-le-Saunier deux divisions, dont il donnerait le commandement à Bourmont et à Mermet, et avec lesquelles il occuperait Bourg et Mâcon. Sa résolution prise, il en informe le ministre de la Guerre dans la lettre suivante :

(1) M., 3, 44, 47 et 48.
(2) M., 1, 53.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

A S. E. le ministre de la Guerre.

Lons-le-Saunier, le 12 mars 1815, 5 heures du matin.

Monsieur le maréchal, je reçois la lettre en forme d'instructions que votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois. La défection des troupes de la 7e division (1) vous engagera sans doute à faire marcher de suite le plus de troupes possible sur la Saône, vers Dijon et Mâcon ; mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est la marche rétrograde de Monsieur sur Moulins : c'était à Grenoble que S. A. R. aurait dû se rendre d'abord pour attaquer Bonaparte, et il est plus que probable que nos embarras seraient déjà terminés. M. le maréchal Macdonald semble manquer de confiance en ses troupes ; cependant ce n'est pas en se retirant qu'on pourra reconnaître si elles ont l'intention de faire leur devoir ; il fallait d'abord les faire combattre.

Je viens, par le moyen des préfets, d'expédier des personnes sures à Lyon et environs ainsi que vers l'Isère pour tâcher de me procurer des renseignements et avoir des nouvelles de M. le Maréchal Prince d'Essling (2). J'espère être plus au courant de ce qui se passe dans la journée, d'ici à quelques heures.

J'écris au duc d'Albuferra (*sic*) (3) et au duc de Reggio (4) pour leur faire connaître la situation des choses. Je forme deux divisions des troupes que je rassemble ici, la première, commandée par le général Bourmont, et la deuxième par le général Mermet. Je manque absolument d'artillerie, faute d'attelages, mais j'espère, d'après les ordres que j'ai donnés, en recevoir avant trois jours. Je mettrai la plus grande célérité à porter la 1re Division à Bourg, afin de pouvoir manœuvrer sur la Saône vers Mâcon et surveiller

(1) Le siège de la 7e division était à Grenoble. Elle se composait des départements du Mont-Blanc, de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes, du Léman et du Simplon (*Almanach impérial*, 1812, p. 287).

(2) Masséna.

(3) Suchet.

(4) Oudinot.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

les entreprises de Bonaparte, soit qu'en sortant de Lyon où on présume qu'il est entré hier, il se dirige, par Roanne, sur Moulins, soit qu'il marche sur Mâcon.

Les troupes que j'ai avec moi sont animées du meilleur esprit et je ne doute pas que tout le monde ne fasse son devoir.

Agréez, Monsieur le Maréchal, l'assurance de ma haute considération,

Le M^al Prince de la Moskowa, Pair de France,

NEY (1).

Ney écrit, à la même heure, à Suchet, la lettre que voici :

A S. E. M^r le duc d'Albuferra,

Lons-le Saunier, le 12 mars 1815, 5 heures du matin.

Mon cher maréchal, M. le maréchal Macdonald s'est replié sur Moulins. Je n'ai pas encore de nouvelles positives sur la direction que Bonaparte voudra prendre en débouchant de Lyon. Il est fâcheux que Monsieur ne se soit pas porté sur Grenoble pour l'y attaquer et le poursuivre sans relâche. Ce qui est très pressant en ce moment, c'est que, conformément aux ordres que le ministre m'annonce vous avoir donnés, vous fassiez diriger sur Lons-le-Saunier les troupes que vous avez à votre disposition, et surtout de l'artillerie bien attelée. Je forme des miennes deux divisions avec lesquelles je vais occuper Bourg et Macon. Je vous prie, mon cher maréchal, d'avoir la bonté de me prévenir des ordres que vous aurez donnés dans cette circonstance importante, pour me faire appuyer.

Agréez, etc. (2).

(4) La lettre a été publiée pour la première fois dans la *Vie du maréchal Ney*, Paris, 1816. Mais elle n'y a pas été reproduite exactement. Je donne ici le vrai texte, qui est aux Archives nationales, CC 499, n° 40. M. WELSCHINGER en a donné une partie à la page 24 de son livre.

(5) Lettre publiée dans P., 3, 67 et dans *Vie du maréchal Ney*, p. 133-134. L'original, d'après lequel je la donne ici, est aux Arch. nat., CC 499, n° 105.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

La lettre à Oudinot est écrite dans les mêmes termes, et je juge par conséquent superflu de la donner ici. Le seul point nouveau est que Ney le prie de diriger non seulement sur Lons, mais sur Dijon les troupes dont il peut disposer dans la 3e et la 4e division militaire (1).

Quand Ney eut achevé ces trois lettres, il reçut les deux gendarmes qu'avait choisis et qu'amenait avec lui le commandant de Beauregard (2) : c'étaient deux brigadiers, Vuillemot et Remy. Ney leur donna ses instructions : tous deux prendraient des habits bourgeois et iraient à Lyon s'informer des troupes que Bonaparte avait avec lui, des chefs qui l'accompagnaient, et des sentiments de la population à son égard. Vuillemot passerait par Mâcon et entrerait dans Lyon par le faubourg de Vaise ; Remy suivrait la route de Bourg et de Pont-d'Ain. Remy fit une objection : « En bour-« geois, et sans papiers, je peux me faire arrêter. — Si « c'est par des partisans de Bonaparte, répondit Ney, « vous direz que vous désertez et que vous venez « rejoindre ses troupes. » Et le maréchal congédia les deux hommes, qui partirent dans l'après-midi.

Vers neuf heures, le préfet revint. Le maréchal lui remit les trois lettres qu'il avait écrites le matin, en lui demandant de les faire expédier sans retard (3). Ney les lui donna sans y joindre aucun éclaircissement.

Le reste de la matinée fut employé à recevoir divers visiteurs. Le plus important fut Lecourbe qui, répon-

(1) Metz et Nancy.

(2) Le marquis de Sorans, dans sa déposition, fait, sur ce point, une erreur d'un jour : il dit que c'est le 13 que Ney reçut et envoya les gendarmes à Lyon (M., 1, 57).

(3) Dans P., 2, 126, il est dit qu'une des lettres était « pour *le duc de Feltre*, ministre de la Guerre ». C'est une erreur : Soult avait démissionné la veille, et Ney ignorait nécessairement encore le changement de ministre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

dant à l'appel que Ney lui avait envoyé de Quingey et qu'il avait dû recevoir dans la soirée du 11, arrivait, sans tarder, de sa résidence de Ruffey. Bourmont était présent, n'ayant pas quitté le maréchal depuis leur arrivée à Lons-le-Saunier, et le marquis de Sorans était de retour auprès d'eux. Ney fit connaître à Lecourbe que Bonaparte était (1) à Lyon, et que Monsieur avait ordonné à toutes ses troupes de se porter sur Moulins. Ney fit la critique de cette opération, montrant qu'il eût mieux valu attaquer l'ennemi par derrière et de flanc, par Lons-le-Saunier, Bourg et Lyon : c'était ce qu'il voulait faire lui-même ; et c'est pourquoi il s'était fait suivre de toutes les troupes qui venaient du Haut-Rhin et de la 6e division. Lecourbe approuva la manœuvre, qui lui parut bien « militaire », et Ney lui demanda de demeurer près de lui : il remplirait les fonctions d'inspecteur général d'armes, que lui avait données le Roi, et il prendrait le commandement de l'une des deux divisions que Ney allait former pour marcher sur Bourg et Lyon. Lecourbe n'était pas royaliste ; mais il détestait Bonaparte qui l'avait fait rayer des cadres après le procès de Moreau, et qui s'était séparé brutalement de lui. Il accepta les offres de Ney et demeura dans la chambre de son nouveau chef pendant que celui-ci, pour terminer une matinée si bien remplie, recevait encore quelques visites (2).

En effet, il donna encore audience au général Jarry,

(1) La déposition de Lecourbe, recueillie à Belfort le 15 octobre 1815 [et non pas le 15 novembre, comme il est dit dans M., 3, 22 : Lecourbe était mort en effet dans la nuit du 22 au 23 octobre] porte : « Il me prévint que Buonaparte *devait* déjà être « à Lyon. » Il y a là une défaillance de mémoire, à moins que le maréchal n'ait pas voulu lui donner comme certaine la nouvelle avant d'avoir reçu la réponse officielle du préfet de S.-et-L. et le rapport de ses deux envoyés.

(2) M., 3, 23.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

qui commandait le département du Jura, et il lui tint des propos très vifs sur Napoléon. On y sent une haine patriotique et aussi l'animosité de l'homme qui, ayant eu des torts envers un autre, exagère ceux de son adversaire pour s'aveugler sur les siens : « Buonaparte « a réellement débarqué. Ses dernières campagnes ont « été marquées au coin de l'extravagance. Il a fait le « plus grand mal à l'armée et à la France : il faut « absolument empêcher qu'il ne vienne recommencer. « Il faut bien s'entendre pour servir le Roi et la patrie ; « la chose sera bientôt finie : ce n'est qu'un trac à faire ; « il faut courir sus à la bête » Le marquis de Sorans dit alors : « M. le maréchal, pour donner aux troupes « l'exemple du dévouement, ne conviendrait il pas de « mettre à la tête des colonnes une compagnie de la « Maison du Roi ? » On ne nous dit pas ce que Ney répondit à une telle proposition ; il est probable qu'il exprima à ce moment-là, comme il fit quelques instants plus tard au déjeuner (1), sa parfaite confiance dans ses troupes (2).

D'autres officiers supérieurs vinrent lui présenter leurs devoirs dans cette même matinée. Il leur fit connaître sa ferme résolution de marcher à l'ennemi et d'arrêter ses progrès. « Je réussirai, Messieurs, leur « dit-il, et je mériterai par là le beau titre de *libérateur* « *de la patrie.* »

Quand les chefs avaient été reçus, ils demeuraient dans la chambre du maréchal et formaient un cercle où ils s'entretenaient de l'état d'esprit de leurs troupes. Malgré le ton de confiance du maréchal, ils n'étaient pas tranquilles : ils avaient entendu de sinistres propos, qu'ils lui rapportèrent. Quelques soldats ne parlaient de rien de moins que de tuer le maréchal (3). Il n'en

(1) M., 1, 57.
(2) M., 3, 49-50.
(3) M., 1, 22.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

parut pas ému. Au contraire, comme les violents, il n'en mettait que plus d'énergie dans ses discours, et devant tous ses interlocuteurs.

Il vint le général Guye, qui était Lédonien, et qui était rentré à Lons-le-Saunier pour y vivre de sa demi-solde (1). Après les compliments d'usage, Ney lui demanda : « Général, avez-vous des chevaux ? — Oui, M. le maré-« chal : j'en ai conservé dans l'espoir d'être employé « encore dans l'armée. Quand Mgr le comte d'Artois a « passé ici, il m'a donné l'assurance que je serais « réintégré ! — En effet, j'ai sur vous des notes favo-« rables. Vous travaillerez avec moi, général, à sauver « la France du danger dont elle est menacée par « l'invasion de Napoléon. » Et il montrait contre lui beaucoup de fureur et d'indignation. Au lieu de se joindre au cercle, Guye se retira. « Revenez me voir, général », lui dit Ney en lui serrant la main (2).

L'heure du déjeuner était arrivée. Le maréchal retint le marquis de Sorans, et ils continuèrent à table la conversation qu'ils avaient abordée plusieurs fois le matin, dans l'intervalle des visites. Sorans avait été très vivement frappé de la mauvaise attitude des deux régiments qu'il avait rencontrés le matin du 11, lorsqu'il se dirigeait sur Besançon avec M. Renaud de St-Amour. Il rappelait les cris de *Vive l'Empereur* qu'il y avait entendu pousser, et il prenait à tâche de faire comprendre au maréchal les difficultés qu'il pourrait avoir avec des troupes aussi mal disposées pour le service du Roi. Mais Ney restait plein de confiance : il savait mieux qu'un gentilhomme de la chambre quelle est la force de la discipline (3). « Les troupes mar-

(1) M., 3, 53-54.

(2) M. L. Hosotte, directeur de l'*Éclair Comtois*, petit-neveu de Guye, possède ses *Mémoires*. Malheureusement ils sont muets sur le séjour de Ney, à Lons-le-Saunier.

(3) C'est aussi le sentiment de Lecourbe (M., 3, 7).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« cheront, disait-il ; elles feront leur devoir. — Assu-
« rément, M. le maréchal, avec vos talents, avec votre
« réputation militaire bien assise, personne plus que
« vous n'est fait pour les décider à suivre le chemin de
« l'honneur. — Oui, certes, elles marcheront ; je serai
« le premier à leur tête ; je tirerai le premier coup de
« fusil ; et s'il y en a un qui refuse, eh bien ! je lui
« passerai mon épée dans le ventre. D'ailleurs, c'est
« le canon qui fait marcher les soldats ; et mon aide-
« de-camp M. Levasseur, qui est un bon officier d'artil-
« lerie, saura bien l'appliquer. » (1).

VIII. — L'après-midi du 12 mars.

L'après-midi ne fut pas moins occupé ; mais on ne peut plus en suivre le détail avec la même précision. Ney reçoit le comte de Grivel, inspecteur des gardes nationales du département, et il lui demande un état de ses troupes. Il dicte des lettres et des ordres. Bourmont, de son côté, travaille activement. Il est inquiet ; il a fait revenir le général Jarry ; il lui demande des hommes dévoués, sur qui l'on puisse compter : on les enverra en mission à Chalon, Mâcon et Lyon, pour se renseigner sur ce qui s'y passe, et sur la marche et les succès de Bonaparte ; on leur donnera de l'argent, et ils correspondront avec le maréchal Ney et avec le général Gauthier à Bourg, lequel a des instructions particulières pour mettre en mouvement les troupes suivant les circonstances qui se présenteront (2). Bourmont s'occupe aussi de l'artillerie que Besançon et Auxonne ont expédiée sur Lyon (3).

(1) M., 1, 57.
(2) M., 3, 50.
(3) M., 1, 57.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Pendant ce temps, le colonel de Préchamp, ancien aide-de-camp de Ney à la levée du camp de Boulogne (1), s'occupe à organiser un état-major général. Le comte de la Genetière y travaille avec lui en qualité de sous chef.

Au dehors, ce ne sont que soldats qui vont et viennent. Le 60e et le 77e sont arrivés, ainsi que trois batteries d'artillerie de quatre pièces (2). Le 15e dragons est aussi là (3) Des groupes nombreux se forment à l'endroit où il est fatal qu'on se réunisse à Lons-le-Saunier, sur la Grande-Place, qui était alors la place Louis XVIII. Ney y descendit dans l'après-midi du 12, et il devait y revenir le 13. Dans les Souvenirs qui ont été publiés en 1912 sous le titre de *Souvenirs d'un Cadet* (4), Larreguy de Civrieux, qui était alors sous-officier au 77e, nous montre le maréchal dans un rôle inattendu. « Plus « d'une fois, il vint se mêler, sur la place de la ville, à nos « groupes de sous-officiers et de soldats pour nous « caresser, sonder nos dispositions. Alors, si un mot « défiant sortait de tant de cœurs oppressés, le maréchal « s'animait de la voix et du geste. Il nous peignait en « traits de feu les malheurs que Napoléon ramenait sur « notre patrie, la sainteté des serments qui nous liaient « au drapeau des lys : « Je marcherai à votre tête, et, « s'il le faut, c'est moi qui tirerai le premier coup de « feu ». Le groupe se dissipait alors et allait se reformer plus loin pour exhaler le mécontentement et l'impatience qu'inspiraient les dispositions du prince, si « peu en harmonie avec l'esprit de l'armée (5) ».

(1) M., 3, 65. Déposition du colonel de Préchamp. On a imprimé par erreur « la levée du *siège* de Boulogne ».

(2) M., 3, 65.

(3) M., 1, 64.

(4) Calmann-Lévy, Paris. Ces Souvenirs ont paru d'abord dans la *Revue de Paris*, en 1911, et j'ai donné dans *Le Vieux Lons*, 1912, p. 4 et suiv., le chapitre de Ney à Lons-le-Saunier.

(5) *Le Vieux Lons*, 1912, p. 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Ces entretiens avec des sous-officiers et avec des soldats paraissent tout d'abord si étranges que l'on a peine à y croire : à tort sans doute, car l'Empereur lui-même avait souvent donné l'exemple d'une telle familiarité ; et, d'autre part, Ney était, après tout, un fils du peuple, sans morgue, et bien étranger aux procédés des officiers de l'ancien régime. Aussi ce détail, invraisemblable au premier abord, peut-il être tenu pour vrai, d'autant plus que l'auteur de ces Souvenirs s'est montré ailleurs un témoin digne de foi (1). Et notons bien qu'il nous montre le maréchal se mêlant *plusieurs fois* à leurs groupes. On devine que l'inquiétude des généraux et des colonels n'a pas été sans troubler l'âme du grand chef. Ils ont beau avoir confiance dans un tel entraîneur d'hommes, il y a des faits dont ils sont bien obligés de tenir compte, et le mauvais esprit des soldats est le principal de ces faits. Le doute

(1) Larreguy de Civrieux attribue à Ney, dans ces entretiens, des propos qu'il tenait en effet, à ce moment-là : mais ce n'est pas là qu'il faut trouver une preuve décisive de sa véracité, car cette partie de ses Souvenirs, il l'a sûrement rédigée sur les comptes rendus du Procès : ainsi, plus loin, il cite la proclamation du 14 mars ; ce n'est certainement pas de mémoire. Ce qu'on peut en toute sûreté retenir, dans les lignes que je viens de citer, c'est le *fait* des conversations du maréchal avec les sous-officiers et les soldats. Dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Thiers a dû consulter, pour les évènements de Lons-le-Saunier (livre XXXIX), des témoins survivants ; il nous parle d'une revue que Ney aurait passée, une fois toutes ses troupes réunies à Lons-le-Saunier. Ney aurait ensuite rassemblé autour de lui tous les officiers, et leur aurait parlé « avec chaleur et résolution », mais sans rien obtenir d'eux « qu'un silence glacial ». Comme aucun des témoins du procès ne parle de cette revue des troupes et de cet entretien, il faut peut-être voir dans cette partie du récit de Thiers une transposition des conversations que Ney eut plusieurs fois sur la Grande-Place avec les sous-officiers, et que Larreguy de Civrieux, sous-officier lui-même au 77e, n'a pas inventées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

est sur leurs physionomies, dans leurs propos, dans leurs réticences : Ney en doit être déjà ébranlé. La confiance est encore sur ses lèvres : « Courons sus à la bête !... Nous vaincrons... » ; est-elle toujours aussi ferme dans son cœur ? Voici qu'il interroge les autres ; bientôt il s'interrogera lui-même. Devant lui va se dresser un problème moral redoutable : je crois que le grand débat de la nuit du 13 au 14 a commencé dès cet après-midi du 12, dans le fond obscur de son âme, sans qu'il en eût conscience, et avant qu'aucune sollicitation lui vînt du dehors.

A la nuit tombante, le maréchal était de retour dans sa chambre. Il demanda ses cartes géographiques et il les étudia ; mais il les trouva insuffisantes ; et, comme le préfet se présentait alors chez lui, il le pria de lui en faire tenir de nouvelles. Le préfet l'invita à dîner, mais le maréchal refusa : « Je vous remercie ; vous me voyez « trop occupé. Je ne veux pas quitter mes cartes, et je « veux demeurer à les étudier. On a pris, avant moi, « de bien mauvaises dispositions. J'ai dû donner contre-« ordre à toutes les troupes que Monsieur voulait « envoyer sur la Loire : c'est près de moi que je veux « les avoir, les concentrer, pour empêcher les défec-« tions. Ah ! si j'avais été auprès de Monsieur, j'aurais « monté dans sa voiture et je lui aurais dit : « Partons, « Monseigneur ; il faut aller aux avant-postes : c'est là « le seul moyen d'opposer quelque résistance aux pro-« grès de Buonaparte ». D'ailleurs, cette guerre-ci est « une guerre qui ne ressemble pas aux autres : elle « doit se faire avec beaucoup de précautions ». Et il parla des mauvais procédés de la cour à l'égard de l'armée. Il rappela même les raisons personnelles qu'il avait d'être mécontent d'elle, les mortifications qu'y avait subies la maréchale. Le préfet lui demanda la permission de lui communiquer tous les renseignements

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

qu'il pourrait recueillir. « Je suis accessible à toute heure du jour et de la nuit quand le service le réclame », lui répondit le maréchal. (1)

Malgré ces propos sur la cour, Ney est encore fidèle au Roi, et il est persuadé qu'il l'est de toute son âme. Mais ce moment est précieux dans son histoire psychologique : ces plaintes sont intéressantes à noter au moment où nous les saisissons sur ses lèvres, pour la première fois depuis qu'il a quitté le Roi. Il récrimine, il compare : sans qu'il s'en doute, les éléments de sa défection continuent à s'amasser dans son âme.

Il prit son dîner avec le marquis de Sorans (2). Quelque temps après, il reçut une visite imprévue. A l'arrivée du courrier de Bourg, il était descendu de la diligence, à la Poste aux Chevaux de la rue des Secours (3), un voyageur à qui le gendarme de service avait demandé son passeport. C'était un négociant parisien de la rue Saint-Denis, M. Pierre Boulouze, qui avait quitté Lyon la veille dans la nuit pour rentrer à Paris. Sur la route, il avait craint de fâcheuses rencontres, et il s'était détourné par Bourg et Lons-le-Saunier. Par une heureuse initiative, ou plus simplement sans doute par obéissance à une consigne, le gendarme alla informer son commandant. Celui-ci vint à la Poste, et fit connaître au voyageur l'inquiétude du maréchal Ney qui, depuis trois jours, était sans communication avec Lyon, et l'ardent désir qu'il avait de savoir ce qui s'y passait. Boulouze accepta très volontiers de lui aller dire ce qu'il avait vu et appris. Introduit par le commandant de Beauregard chez le maréchal, il le trouva seul, devant sa cheminée où du feu avait été allumé. Ney le reçut très bien et lui posa de nombreuses questions. Il

(1) M., 3, 40 et 41 ; P., 2, 126.
(2) M., 1, 57.
(3) Notre rue Lafayette.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

apprit ainsi de lui l'entrée de Napoléon à Lyon le vendredi soir 10 mars à sept heures, l'accueil de la population lyonnaise, la revue de la place Bellecour, les mesures militaires. Il apprit aussi que Napoléon s'y était de nouveau déclaré Empereur des Français et qu'il avait fait répandre des proclamations. Boulouze avait apporté un journal de Grenoble qui les avait publiées. Ney en prit connaissance, et, dédaigneusement : « Ce n'est rien, dit-il : nous viendrons à bout de cela ». Il exprima le désir de conserver le journal, que Boulouze se fit un plaisir de lui laisser. « Monsieur, « continua le maréchal, je suis content des renseigne- « ments que vous me donnez. Je vois que vous êtes un « bon Français, que vous aimez le Roi. Je vous annonce « que je me suis concerté avec Masséna qui arrive « sur les derrières. Paris n'a rien à craindre : 45 000 « hommes vont le couvrir. Je réponds de tout. Le premier « coup de canon va décider l'affaire. — Mais, monsieur « le maréchal, les créatures de Buonaparte débitent « qu'il est appuyé par une grande puissance. — C'est « sa jactance ordinaire qui publie cela : soyez sans « inquiétude. — Mon Prince, tout ce que vous me « dites me fait le plus grand plaisir et me tranquillise (et Boulouze avait saisi le bras de Ney et le lui serrait). « Vous avez sauvé la France des horreurs de la guerre « civile, en faisant abdiquer Buonaparte l'an passé ; les « Français n'ont pas oublié ce service et doivent « compter sur vous. — N'en doutez pas : je ferai mon « devoir. Mais ne craigniez-vous pas de vous compro- « mettre en gardant sur vous et en transportant ce « papier ? — Non : il était caché dans un secret de ma « voiture. — N'importe ! il est dangereux de propager « cette proclamation. » Puis il invita le commandant de Beauregard à viser le passeport lui-même, « par ordre « du maréchal Ney » : « cela attestera, dit-il, que vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« m'avez parlé. » Et il ajouta : « Commandant, vous « donnerez à M. Boulouze un mot pour les maîtres de « poste, afin qu'il ne soit pas retardé dans sa route pour « rentrer à Paris ». (1)

Quand Boulouze et M. de Beauregard eurent quitté son cabinet, Ney appela le marquis de Sorans. Les termes de cette proclamation l'avaient frappé : celui qui avait écrit de telles phrases avait pu exciter bien des haines ; son retour pouvait bien être la tentative désespérée d'une bête furieuse : n'importe ! celui-là savait parler aux soldats.... et Ney était surtout un soldat. Des souvenirs se réveillèrent sans doute en lui : il dut revoir soudain les magnifiques victoires où il avait pris tant de part ; et il dut faire encore des comparaisons. Son cœur continue à se détacher lentement ; mais il ne le sait toujours pas. S'il en avait conscience, ne se surveillerait-il pas devant son entourage ? Or, aussitôt que Boulouze est parti, que fait le maréchal ? Il appelle le marquis de Sorans ; et, là, devant ce premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, frère du Roi, lui, général en chef au service du Roi, et qui se croit toujours fidèle au Roi, il relit à haute voix la proclamation de Napoléon ! Et il s'écrie : « Ceci est « bien fait ; le Roi a tort de pas écrire comme cela : « c'est ainsi qu'on parle aux troupes et qu'on les émeut. « *L'aigle* (2) *volera de clocher en clocher jusqu'aux « tours de Notre-Dame.* » Puis, son cœur satisfait par ce mouvement d'enthousiasme qui pouvait être jugé si mal, il revient à son devoir de chef militaire ; et, avant d'aller prendre son repos, il écrit au ministre de la Guerre la lettre suivante :

(1) M., 1, 85 à 87.-M. U. du 6 déc. 1815, p. 1351, col. 1. Le c. r. de M. U. est plus complet que celui de M. pour la fin de cette conversation.

(2) M., 4, 14 et P., 2, 146 font dire par Ney : « Le *drapeau tricolore* volera etc. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

A S. E. le ministre de la Guerre.

Lons-le-Saunier, le 12 mars 1815, 11 heures du soir.

Monsieur le Maréchal, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le Journal de l'Isère du 9 de ce mois qui renferme des détails sur la défection des troupes de la 7e division et sur l'entrée de Bonaparte dans Grenoble. Votre Excellence y trouvera aussi plusieurs proclamations qui méritent de fixer l'attention du Roi et qui semblent exiger une réponse énergique aux mensonges qu'elles contiennent.

Le 10, Bonaparte est entré à Lyon avec environ 5.000 hommes. Le 11, deux faibles détachements ont été envoyés sur la direction de Roanne et Villefranche. Aucune troupe n'a passé vers Pont d'Ain ni Bourg.

J'ai fait contremander hier la marche des troupes qui, conformément aux ordres de M. le Maréchal duc de Tarente (1), se rendaient isolément par Chaalons (*sic*) sur Moulins ; ces troupes auraient été perdues pour le Roi, et tout le pays depuis Auxonne jusqu'à Besançon aurait été mis à découvert, et les places exposées à être prises.

Voici la disposition des troupes aujourd'hui :

Le 3e régiment de hussards avec le 76e régiment et le général Gauthier, à Bourg.

Le 15e léger, à St-Amour.

Les 60e et 77e de ligne, à Lons-le-Saunier, avec le 5e de dragons.

Le 81e de ligne, à Poligny.

Le 8e de chasseurs, en marche de Dôle sur Louhans.

Le 6e de hussards, en marche de Besançon sur Auxonne.

Le 6e léger et le 4e de ligne n'arriveront ici que du 22 au 24 du courant.

J'attends 100.000 cartouches d'infanterie de Besançon.

Je n'ai depuis deux jours aucune nouvelle de S. A. R. Monsieur.

Il serait bien essentiel d'adopter un chiffre pour la correspondance afin que si les lettres venaient à être interceptées, l'ennemi ne pût pas en profiter.

(1) Macdonald.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Agréez, Monsieur le Maréchal, l'assurance de ma haute considération,

l e M^al P^ce de la Moskowa, pair de France,

NEY. (1)

VI. — La journée du 13 mars.

Le lendemain, lundi 13, Ney reçut de nombreuses visites. Fidèle à ses obligations, il est, comme il l'a dit au préfet, « accessible à toute heure ». Il semble bien qu'il ne quitta son cabinet que pour descendre sur la Grande-Place et se mêler aux groupes, comme il avait fait la veille. Le matin, il donne verbalement ses instructions aux colonels des régiments cantonnés à Lons : il leur recommande instamment de rappeler à leurs subordonnés leur devoir envers le Roi (2) ; il leur ordonne de faire prêter individuellement aux sous-officiers un serment de fidélité (3). Un officier avait manifesté l'intention de passer à Bonaparte : dès le matin, Ney le fait arrêter et donne l'ordre à Bourmont de l'envoyer à la citadelle de Besançon (4). A onze heures arrive le général Jarry : il s'était occupé de la mission que Bourmont lui avait confiée, et il avait choisi comme agent secret le chevalier de Rochemont, employé aux droits réunis ; des lettres du duc de Blacas, son protecteur, garantissaient son dévouement à la cause du Roi. Tous deux se rendirent donc chez le maréchal ; il était en conversation avec Lecourbe. Jarry présenta

(1) Arch. nat., CC 499, n° 37. Cette lettre a été publiée, mais avec plusieurs altérations, dans la *Vie du maréchal Ney*, Paris, 1816, p. 126 et 137. M. WELSCHINGER, p. 25, a donné une partie du premier paragraphe et l'analyse du reste de la lettre.

(2) M., 1, 64.

(3) M., 3, 29.

(4) M., 1, 12.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Rochemont. Ney commença par l'interroger sur les malheurs qu'il avait éprouvés pendant la Révolution. Comme, dans ses réponses, Rochemont manifestait une grande fidélité au Roi, Ney le loua et lui dit : « Monsieur, je vais vous confier une mission délicate. Si vous la rem- « plissez avec tout le succès dont vous m'assurez, j'en « rendrai compte à S. M. et je solliciterai pour vous de « l'avancement dans votre administration. Je veux vous « envoyer à Mâcon pour y prendre des renseignements « sur le nombre des soldats qui accompagnent Bona- « parte, l'esprit des habitants et la route qu'il se pro- « pose de suivre. Passez par Bourg, voyez le général « Gauthier et remettez-lui cet ordre écrit que vous allez « recevoir de M. le lieutenant-général Lecourbe. Cor- « respondez fréquemment avec le général Gauthier : « c'est lui qui me transmettra vos dépêches. J'ajoute « que, pour des choses importantes et pressantes, vous « pourrez correspondre directement avec moi-même. » Et il lui prit la main, en ajoutant : « Dans cette cir- « constance, Monsieur, vous pouvez être très utile à la « cause du Roi. Je compte sur votre zèle et votre « dévouement. » Puis, il lui remit cinq louis pour ses premières dépenses. Rochemont monta à la Préfecture pour y faire viser son passeport. Le préfet le visa lui-même, en l'antidatant, pour qu'on ne pût pas soupçonner l'objet de cette mission (1).

Dans cette journée du 13, Ney reçut encore le général Delort, qu'il avait mandé d'Arbois, pour commander la cavalerie de son corps d'armée (2), le général Mermet, le comte de Villars-Taverney et le comte de Grivel, inspecteur des gardes du Jura.

A mesure que la journée s'avance, on le devine préoccupé. Le ministre ne lui envoie pas d'ordres. Il est

(1) M., 1, 72-73 ; 3, 39.

(2) M., 1, 84. — Stouff, *Le lieutenant-général Delort*, p. 92.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

sans nouvelles du comte d'Artois. En somme, lui qui, par caractère, est un irrésolu, on le laisse seul, avec une responsabilité énorme. A lui de décider, de s'entendre avec ses collègues du haut commandement et avec les autorités civiles ; à lui de se renseigner sur les progrès de Napoléon, sur l'accueil qu'on lui fait, de s'informer si l'ex-Empereur est, pour le nouveau régime, un danger mortel ou insignifiant. Dans quelques heures, quand Ney passera à l'ennemi, ceux qui, pouvant le diriger et le soutenir, l'auront ainsi laissé sans guide et sans appui, auront-ils été sans reproche ?

En attendant, avec les meilleures intentions du monde, on l'irrite. Qu'est-ce que c'est que ces volontaires qui, le matin, viennent se présenter à lui (1) ? Est-ce qu'un soldat, qui commande à des soldats, a besoin de civils, qu'on habillera en militaires ? Il se montre poli, mais il est sans confiance. Déjà avant leur arrivée, comme il questionnait le préfet à leur sujet, il n'avait eu pour eux que des railleries : « Tous ces gens qui font parade « de dévouement ne serviront qu'à embarrasser au « moment du danger. Au premier coup de fusil, ils se « sauveront. » (2)

L'après-midi, le comte de Villars-Taverney arrive tout flambant de zèle. Il vient d'être nommé inspecteur des gardes nationales de l'arrondissement de Poligny ; il s'est assuré des bonnes dispositions de ses hommes, et il vient offrir leurs services au maréchal. Ils peuvent être, dès le lendemain, réunis à Lons-le-Saunier. Ney lui répond : « Ne les amenez pas ici, Monsieur. Vous êtes « militaire : vous voyez que je ne peux pas me battre ici : « Lons-le-Saunier n'est pas une position ». Villars-Taverney reprend : « Monsieur le maréchal, je n'ai pas « eu l'indiscrétion de vous demander ce que vous vous

(1) M., 3, 39.
(2) M., 3, 39.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« proposez de faire. Veuillez seulement me dire si, une « fois réunis, je dois les conduire à Dole ou ailleurs. « Poligny étant le point le plus central, c'est là que je « compte les rassembler demain. — Eh bien ! partez. « Vous recevrez des ordres à Poligny. Et ne nous ame- « nez que des hommes courageux et dévoués. — Ah ! « monsieur le maréchal, les campagnes ne nous offrent « pas autant de ressources que les villes. — Laissez « les campagnards chez eux : ils serviront à faire la « police dans leurs villages, à défendre les propriétés : « il ne nous faut ni pleurnicheurs ni pleurnicheu- « ses. (1)

Le comte de Grivel vient ensuite lui proposer tous les volontaires du département et ceux de la garde nationale. On peut les faire marcher sur Dole : ils se mettront dans les rangs avec les soldats du maréchal, et cela fera le meilleur effet. Ney finit par se fâcher : « Vos volontaires marcheront quand j'en donnerai « l'ordre. Tout le monde est plein de bonne volonté, et « personne n'a besoin d'être encouragé ». Et, reprenant son mot : « Au reste, je n'ai pas besoin d'avoir avec « moi des pleurnicheurs et des pleurnicheuses ». M. de Grivel, piqué au vif, répondit : « Mais, monsieur le « maréchal, les volontaires que je vous propose ne « verseront point de larmes : ce sont des Français « dévoués à leur Roi : ils s'armeront, s'équiperont et « s'entretiendront à leurs frais. Il convient au moins de « les prévenir de se tenir prêts, et en dresser un état ». Ney se radoucit : « Eh bien, faites ! » (2).

Lorsque le général Delort se présenta, un peu après trois heures, il trouva Ney distrait. Le maréchal ne s'entretint qu'un court instant avec lui, et il le renvoya à Bourmont pour être renseigné sur la mission qu'il

(1) M., 1, 78.
(2) M., 1, 81.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

devait remplir (1). Ses entretiens avec M. de Villars-Taverney et M. de Grivel le tenaient préoccupé : fallait-il accepter, fallait-il refuser ces services ? Il finit par se dire qu'il ne fallait peut-être pas rebuter toutes ces bonnes volontés. Le baron de Préchamp, chef d'état-major de Bourmont, lui ayant proposé à son tour « d'incorporer, sous l'uniforme de fusilier, quelques gentilshommes qui s'étaient présentés pour servir volontairement la cause du Roi », Ney l'autorisa à s'entendre avec le colonel Dubalen pour faire l'essai au 60e. Il chargea Bourmont de tenter une organisation de volontaires dans le département du Jura (2), et il écrivit au préfet du Doubs, prince de Scey-Montbéliard, pour lui demander les contrôles de sa garde nationale à pied et à cheval. Il envoya ensuite au général Mermet les ordres précis et détaillés qu'on va lire, rédigés de sa propre main :

A M. le lieutenant général Mermet,

Lons-le-Saunier, le 13 mars 1815.

Vous voudrez bien, mon cher Général, partir demain pour vous rendre à Besançon et y prendre le commandement de cette place. La garnison est composée du 3e Bataillon des 15e léger, 60e et 77e de ligne, et du 4e escadron du 5e de dragons. Le 3e Bataillon du 76e régiment que, d'après mes ordres, vous avez dirigé de Bourg sur Auxonne, se rendra également à Besançon ; j'écris pour cet effet.

Tous les officiers à la demi solde qui se trouvent dans les quatre départements du 6e gouvernement, ainsi que les sous-officiers en congés limités et illimités, reçoivent l'ordre de se rendre à Besançon. L'inspecteur aux revues ne les fera payer que dans cette place, et ils seront placés, pour l'ordre et la discipline, à la suite des 3es bataillons des régiments ci-dessus désignés.

(1) M., 1, 84.
(2) M., 3, 65, 37 et 40.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Vous dirigerez sur Lons-le-Saunier toutes les troupes qui arriveront de la 5e division militaire, en vous assurant que chaque sous-officier et soldat est pourvu de deux paquets de cartouches au moins, et sur Dijon tous les hommes isolés et les troupes provenant de la 4e division. Vous aurez soin de me prévenir de leur marche et de l'itinéraire que le ministre de la guerre leur aura prescrit.

Vous choisirez parmi les officiers de l'état-major de la place celui que vous croirez le plus capable de remplir les fonctions de chef de l'État-major, provisoirement.

Vous communiquerez cette lettre au général Durand, commandant de l'artillerie de Besançon.

Vous rendrez compte au Ministre de la Guerre de tout ce qui peut intéresser le bien du service du Roi.

Je vous invite à donner l'ordre au colonel Tassin, commandant la gendarmerie, de faire établir des postes de correspondance de gendarmerie, de Besançon à Lons-le-Saunier, de manière à ce que je puisse recevoir dans le jour toutes les nouvelles qui pourraient être de quelque utilité.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Mal Prince de la Moskowa, pair de France,

NEY (1).

Ney fit ensuite connaître toutes ces mesures au ministre de la Guerre dans le rapport suivant :

A S. E. le ministre de la Guerre,

Lons-le-Saunier, le 13 mars 1815.

Monsieur le maréchal, j'ai l'honneur de vous mettre sous les yeux la composition des deux divisions que j'ai sous mes ordres :

(1) Papiers du général Mermet, Bibl. nationale, Nouvelles acquisitions françaises, 5241, feuillets 122 et 123, lettre autographe signée avec paraphe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Division du Lieutenant-Général Le Courbe.

Le Mal de camp Gauthier :

15e léger.....	2 bataillons	1 000	hommes
76 de ligne	2 bataillons	1.000	—

Le Mal de camp Bessières :

3e régt de hussards	3 escadrons	300	hommes
8e de chasseurs à cheval.	3 escadrons	300	—
		2.600	hommes

Une batterie de 6 pièces de campagne.

Division du Lieutenant-Général de Bourmont.

66e de ligne..	2 bataillons	1 000	hommes
77e —	2 bataillons	1.000	—
81e —	2 bataillons	1.000	—
6e hussards.	3 escadrons	300	—
5e dragons.....	3 escadrons	300	—
		3 600	hommes

Une batterie de 6 pièces de canon.

Je viens de donner des ordres pour que les gardes d'honneur des départements de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura et de l'Ain se réunissent aux quartiers généraux des Lieutenants-généraux Lecourbe et de Bourmont.

Le Lieutenant-général Mermet se rendra à Besançon pour y prendre le commandement de cette place.

Le maréchal de camp Jarry restera à Lons-le-Saunier et aura le commandement supérieur des gardes nationales des départements de l'Ain et du Jura.

Agréez, etc. (1).

A quatre heures, le marquis de Sorans, qui avait passé toute la journée soit dans la chambre de Ney, soit dans celle de ses aides-de-camp, entra chez le

(1) Arch. nat. CC 499, n° 41 (Inédit).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

maréchal. Monsieur, qui ne savait pas que Ney l'avait amené à Lons-le-Saunier, devait être inquiet, et M. de Sorans venait lui demander l'autorisation de partir, ainsi que l'indication des dispositions qu'il voulait prendre. Ney lui dit : « Je n'écris pas moi-même (1); mais écrivez sous ma dictée. » Et il lui dicta « ce plan de campagne si détaillé, ces précautions si sages » dont le président de la Chambre des pairs devait, au procès, faire le plus vif éloge (2). C'est qu'il est là sur son terrain, grand chef militaire donnant des ordres militaires.

C'est la même tranquillité d'esprit, la même possession de soi, la même clarté de vues, qu'on trouve dans une lettre qu'il écrit alors au général Heudelet. Ancien général de Napoléon, Heudelet avait été nommé par Louis XVIII au commandement de la 18e division, à Dijon. Bien que cette division ne fût pas comprise dans le commandement du maréchal Ney, Heudelet s'était mis en relations de correspondance avec lui ; et, le 12, il lui avait fait connaître divers mouvements de troupes sur Moulins. Ney voit le danger de cette dispersion, et il se hâte d'écrire à son collègue :

Lons-le-Saunier, le 13 mars 1815.

Je reçois, mon cher collègue, la lettre que vous m'avez écrite en date d'hier pour m'apprendre que les 23e et 36e de ligne sont en marche sur Moulins ; dans les circonstances actuelles, mon cher général, il faut éviter les petits paquets.

Réunissez à Chalons (*sic*) toutes les troupes sous vos ordres, et rendez-y (*sic*) de votre personne ou envoyez-y un mal de camp ferme et intelligent. Dirigez les dépôts, magasins, et effets inutiles sur Auxonne. J'envoie dans cette ville le 6e de hussards. Je désire que vous puissiez y aller un instant pour rassurer les esprits et reconnaître avec le général Pellegrin qui commande cette place si elle

(1) Ney voulait parler des rapports et des pièces officielles.
(2) Séance du 5 décembre 1815 (P 2, 146-147).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

ést en état de défense. Instruisez-moi, je vous prie, de ce que je puis en tirer, en artillerie et en munitions, afin que rien ne me manque lorsque je serai en état de prendre l'offensive. Surveillez bien le cours de la Saône jusqu'à Villefranche. Ecrivez à Mr le Préfet Germain (1), pour l'engager à me tenir au courant de tout ce qui peut intéresser le service du Roi.

Je vous invite aussi à écrire à Mr le Mal de camp Boudin, à Auxerre pour lui demander si le régiment de Lanciers qui est à Joigny n'a point reçu d'ordre de marche, et le prévenir que ce régiment doit se tenir prêt à se porter probablement sur Dijon.

Recevez, etc. (2).

Hélas ! quand il donnait des ordres si nets, Ney, que personne ne renseignait, ignorait que le ministre avait dirigé sur Lyon les troupes du général Heudelet. Et il était bien en retard sur les évènements ! Mais, presque coup sur coup, les mauvaises nouvelles arrivèrent. C'était le baron Capelle, préfet de l'Ain, qui informait le maréchal que Bonaparte avait passé à Villefranche le soir du 12, et qu'il était en marche sur Mâcon. C'était le major Tissot, du 76e, à Bourg, qui se plaignait du mauvais esprit de ses soldats, travaillés par les habitants. C'était le comte Germain qui faisait savoir qu'à Chalon l'émeute commençait. C'était un Chalonnais qui venait d'arriver à Lons-le-Saunier et qui apportait des nouvelles plus fraîches : l'artillerie envoyée d'Auxonne à Lyon avait été jetée par le peuple dans

(1) Le comte Germain était préfet de Saône-et-Loire.

(2) L'original de cette lettre est aux mains de M. de Thorey, de Cuiseaux, petit-fils de Heudelet. Louis Lautrey m'en avait envoyé une copie, que j'ai publiée en 1908 dans *Le Vieux Lons* (p. 26). — Berryer l'a donnée, mais sans s'attacher à l'exactitude, dans son *Exposé justificatif pour le maréchal Ney*, 1815, p. 12. — Heudelet a parlé de cette lettre au procès. (M., 3, 61).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

le canal (1). Ney s'inquiète, il n'en faut pas douter ; mais la lettre qu'il écrit au ministre, à cinq heures du soir, respire encore le calme.

A S. E. le Ministre de la Guerre.

Lons-le-Saunier, le 13 mars 1815.
5 heures du soir.

Monsieur le Maréchal, j'ai l'honneur de vous mettre sous les yeux extrait des rapports qui me sont parvenus.

M. le Lt Gal Cte Heudelet m'ayant mandé par sa lettre du 12, que les 23e et 36e régiments de ligne, ainsi que quelques détachements d'artillerie, étaient en marche sur Moulins, je lui ai prescrit de rappeler ces troupes et de les réunir à Châlons (2), où je l'engage à se rendre de sa personne. Je l'invite aussi à visiter Auxonne et à s'assurer si cette place est autant que possible en état de défense. J'y envoie le 6e de hussards.

M. le baron Capelle, préfet de l'Ain, à Bourg, mande que le 11, au matin, une avant-garde de Bonaparte s'est dirigée sur Villefranche, et que les nouvelles qu'il a de cette dernière ville le portent à croire que l'ennemi a dû y arriver hier au soir, 12, et marcher sur Macon.

M. Tissot, major du 76e régiment, resté avec quelques troupes à Bourg dont il a le commandement, rend compte par sa lettre du 12 qu'on dit publiquement dans la ville qu'il doit y arriver incessamment un officier de l'*Empereur* (3) qui doit prendre en son nom le commandement du département. M. le major Tissot ajoute que, si cela arrivait, il se trouverait fort embarrassé parce qu'il ne peut pas compter sur les soldats, dont l'esprit est travaillé par les habitants.

Un bourgeois qui arrive au moment même de Châlons sur Saône, annonce que 18 pièces d'artillerie sorties d'Auxonne et qui se dirigeaient sur Lyon, ont été arrêtées

(1) Voir la lettre suivante (p. 56), parag. 5.
(2) *Sic*, pour *Chalon*.
(3) Souligné dans le texte.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

hier par la populace à leur passage par Châlons sur Saône; les affûts ont été jetés dans le canal, et le peuple criant *Vive l'Empereur* (1), disait que c'était un cadeau qu'il voulait faire au petit caporal, à son arrivée dans cette ville.

Il paraîtrait, d'après ce que m'a dit cet homme, que les 3ens Bons des 23e et 36e régiments de ligne qui allaient rejoindre S. A. R. Monsieur, venaient, heureusement, de partir pour Moulins.

Je vous renouvelle, Monsieur le Maréchal, l'assurance de ma haute considération.

Le Mal Prince de la Moskowa, pair de France,
NEY.

P. S. — Au moment où j'allais fermer ma lettre, je reçois cette lettre de M. le Cte Germain, qui confirme la nouvelle ci-dessus (2).

Chalon, 12 mars 1815.

Il est très important que monsieur le maréchal sache qu'il est arrivé à Chalon vingt bouches à feu environ et autant de caissons chargés, que les habitants ne veulent pas laisser diriger sur la Loire, ni rétrograder sur Dijon. M. le général commandant le département et moi avons épuisé tous les moyens pour obtenir la restitution de ces pièces. Nous n'avons à Chalon qu'un bataillon du dépôt du 36e, environ 150 hommes, que MM. les officiers trouvent insuffisant pour s'opposer à une pareille émeute.

La gendarmerie du département agit par une influence étrangère ; on porte publiquement dans Chalon la cocarde tricolore ; notre situation ne diffère guère de celle de Lyon 3).

Ney dîna seul. Dans la soirée, sur son ordre, tous les sous-officiers prêtèrent le serment de rester fidèles au

(1) Souligné dans le texte.

(2) Arch. nat., CC 499 no 42.

(3) Ce rapport du comte Germain, que je ne cite pas en entier, a été publié par le comte de La Bédoyère dans son *Maréchal Ney*, in-8, Calmann-Lévy, p. 141-142.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Roi (1). A sept heures trois quarts, M. de Sorans vint prendre congé de Ney. Celui-ci le pria instamment de lui envoyer promptement des nouvelles, soit de Monsieur, soit du ministère de la Guerre : il était très inquiet de n'en pas recevoir, et il dit quelques mots de l'isolement où on le laissait. Comme M. de Sorans devait passer par Dijon, Ney le chargea de la lettre qu'il avait écrite pour le général Heudelet. Enfin, au départ, il le pria de présenter « ses protestations de fidélité et hommages » au Roi et à Monsieur (2).

Sorans parti, Ney écrivit à Suchet :

A S. E. le Mal duc d'Albuferra.

Lons-le-Saunier, le 13 mars 1815.

Monsieur le Maréchal, je viens d'expédier M. le marquis de Sorans auprès de Monsieur pour avoir de ses nouvelles et de celles de M. le Maréchal Macdonald. Je les crois toujours à Moulins. Bonaparte a fait son entrée, le 10 à Lyon à 7 heures du soir. Le 11, il a passé en revue les troupes provenant de la défection de la 7e division militaire (3), savoir les 5e, 7e et 11e régiments d'infanterie de ligne, le 4e de hussards et une partie du 13e de dragons. Deux détachements sont sortis le même jour de Lyon pour se diriger sur Villefranche et sur Roanne. Je ne connais pas la marche de M. le Mal Prince d'Essling (4), qui, cependant a dû se diriger de Valence sur Grenoble (5). Je suis en mesure de marcher sur Lyon aussitôt que je saurai d'une manière positive la direction que prendra Bonaparte. Dans ces circonstances, il est bien important de hâter l'arrivée des troupes dont me parle le ministre de la guerre. Nous sommes à la veille d'une grande révolution, et ce

(1) Plaidoyer de Berryer (E. D., II, p. 254).
(2) M. 1, 57.
(3) Grenoble.
(4) Masséna.
(5) Voir H. Houssaye, *1815*, liv. II, chap. 3.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

n'est qu'en coupant le mal dans sa racine qu'on pourrait encore espérer de l'éviter. Il faudrait faire arriver les troupes en poste, c'est-à-dire inviter les préfets à faire préparer dans tous les lieux d'étapes des voitures de pays, et pouvoir ainsi faire parcourir aux troupes quatre à cinq étapes par jour ; car ce n'est qu'à la vitesse de la marche de Bonaparte qu'il faut attribuer ses premiers succès. Tout le monde est étourdi de cette rapidité et malheureusement la classe du peuple l'a servi en divers lieux de son passage. La contagion est à craindre parmi le soldat ; les officiers se conduisent généralement bien, et les autorités civiles montrent du dévouement au Roi. J'espère, mon cher Maréchal, que nous verrons bientôt la fin de cette folle entreprise, surtout si nous mettons beaucoup de célérité et d'ensemble dans la marche des troupes.

Recevez, etc. (1).

Ces réflexions, ces ordres, ces mesures, tout cela est à la fois d'un grand chef et d'un serviteur encore fidèle. Quand il s'exprime ainsi, il est sincère et jusqu'au fond. Pourtant, le ton de cette dernière lettre paraît un peu moins calme que celui des lettres antérieures. Ney se rend compte que le retour de Napoléon devient une marche triomphale. Le moment de l'attaquer approche. Il se concerte avec Bourmont, et, à neuf heures, il mande le préfet de Vaulchier : il faut envoyer en toute hâte deux hommes de confiance à Chalon afin d'y reconnaître l'importance de l'armée de Bonaparte ; on disposera des relais pour que leur retour soit le plus prompt possible. Ce message est de la plus haute importance : les dispositions d'attaque du maréchal en dépendent. Le préfet désigne immédiatement un gendarme que son capitaine lui a recommandé comme un homme très dévoué et très sûr, et un jeune homme de

(1) Arch. nat. CC 499, n° 106. Publié, avec quelques inexactitudes, dans M., 3, 68. La même lettre fut écrite par Ney à Oudinot (Arch. nat. CC 500, n° 77).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

vingt-sept ans, qui devait devenir plus tard, pour reprendre sa propre expression, un de nos Jurassiens les plus « recommandables », Désiré Monnier (1). D. Monnier était alors secrétaire particulier de M. de Champagne, maire de Lons-le-Saunier et commissaire extraordinaire du Roi depuis le mois de mai 1814 ; il était, en outre, quartier-maître de la garde nationale de Lons-le-Saunier dont M. de Champagne était colonel.

En les attendant, le maréchal, fatigué, s'était jeté, tout habillé, sur son lit et avait tiré les rideaux. C'est ainsi qu'il reçut le marquis de Champagne et D. Monnier : « Partez sur-le-champ pour Chalon-sur-Saône, dit-il au « jeune homme ; informez-vous du matériel dont l'Em- « pereur dispose, et sachez m'en rendre compte dans le « plus bref délai. » (2).

Il pouvait être onze heures. Diverses dispositions à prendre retinrent encore, malgré l'heure avancée, Bourmont auprès du maréchal. Un peu avant minuit arriva le commandant de gendarmerie de Beauregard. Il venait de recevoir un rapport où le capitaine Commoy, commandant la gendarmerie de l'Ain, donnait à son chef des détails sur le séjour de Bonaparte à Lyon, les troupes qu'il avait avec lui, son départ, et lui envoyait ses diverses proclamations. Le commandant de Beauregard avait voulu apporter immédiatement tous ces renseignements au maréchal. Ney le loua de son zèle, lut avec beaucoup d'attention tous ces papiers, et, se tournant vers Bourmont et Beauregard, il fit entendre des propos très vifs sur Bonaparte. Le commandant de gendarmerie lui ayant redemandé son rapport, il refusa de le lui rendre, disant qu'il lui était nécessaire.

(1) M., 3, 42.

(2) D. Monnier, *Mémoires d'un octogénaire*, Lons, 1871, p. 248.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Beauregard lui demanda alors ses ordres, puis il se retira. Bourmont fit de même. Il était minuit et un quart (1).

Alors commencèrent ces instants mystérieux et tragiques qui devaient avoir, dans la destinée du maréchal et dans celle du pays, de telles conséquences.

VII. — La nuit mystérieuse du 13 au 14 mars.

Sans faire de roman, sans imaginer le maréchal allant et venant dans sa chambre, s'asseyant au coin de son feu, prenant sa tête dans ses mains, se jetant sur son lit, se parlant à soi-même dans un monologue que nul n'a entendu ni osé nous faire entendre (2), représentons-nous du moins la situation morale où il se trouve. Il est là, dans cette petite ville lointaine, laissé à lui-même, entouré d'un cercle hostile qui se resserre autour de lui. Napoléon est sur la route de Paris, à Mâcon peut-être, ou au-delà (3). Chalon est déjà pour lui ; au sud, tout est à lui, jusqu'à Bourg ; au nord, ce qui reste de troupes dans Besançon est hostile au Roi et déjà presque déclaré pour l'Empereur. A Lons-le-Saunier même, si les officiers supérieurs semblent toujours résolument fidèles, les officiers subalternes, les sous-officiers et les soldats sont

(1) M., 3, 46 (déposition de Beauregard).

(2) Le maréchal Ney est le principal personnage d'une pièce de théâtre qui fut interdite avant la représentation le 22 octobre 1831. Mais les auteurs ont pris leur héros au moment du procès. J'ai la brochure imprimée sous le titre : *Le procès d'un maréchal de France, 1815*, drame historique en 4 tableaux par MM. Fontax et Dupeuty, Paris, Ambroise Dupont, 1831.

(3) Parti de Lyon le 13, Napoléon déjeuna à Villefranche et vint coucher à Mâcon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

de cœur pour Napoléon (1). Ce n'est pas assez de dire qu'ils sont de cœur pour lui : il y a parmi eux, selon les propres expressions de Ney, « de la fermentation, de l'exaltation même » (2) ; il en a fait l'épreuve dans ses conversations avec eux. S'il part pour attaquer Napoléon — car il n'y a pas un moment à perdre — ses troupes le suivront-elles jusqu'au bout ? Et, s'il y a du flottement dans leurs rangs, pourra-t-il bien tenir les engagements terribles qu'il a pris devant tant de témoins ? Pourra-t-il prendre un fusil et s'en servir contre les rebelles ? D'ailleurs, il est sans artillerie, et ses fantassins n'ont pas encore assez de cartouches pour entrer en campagne (3).

Ainsi sans doute réfléchissait-il en se préparant au repos. Mais ce n'étaient encore que les hésitations d'une raison qui examine des possibilités : ce n'était pas la crise d'une conscience déchirée entre deux grands devoirs. Toujours fidèle au Roi, n'en doutons pas, bien que la voix venue du Golfe Jouan eût déjà fait battre plus vite son cœur, il ne songeait pas encore qu'il pût

(1) La prudence commandait de les consigner au quartier : c'était l'avis du colonel de Préchamp (P., 2, 149). Mais on les laisse sortir des cantonnements, errer dans les rues et sur la place, entrer au cabaret : ils se mêlent ainsi au petit peuple, qui est pour l'Empereur. Furent-ils travaillés par les émissaires de Napoléon ? Au procès, tel témoin a dit oui, c'est le général Jarry (M., 3, 53) ; tel autre a dit non : c'est le marquis de Vaulchier (M., 3, 42). Ney l'a cru aussi : il a même dit que ces émissaires avaient apporté deux aigles (Interrog. Gründler, M., 1, 22). Mais Bourmont avait donné des ordres très rigoureux pour la vérification des passeports et la surveillance des étrangers, et les gendarmes auraient vite remarqué des inconnus se promenant avec les soldats. Les seuls meneurs auxquels ceux-ci eurent affaire, je crois, ce furent quelques Lédoniens à tête chaude, qui, d'ailleurs, eurent peu de peine à les persuader.

(2) Interrog. Gründler, M., 1, 22.

(3) Id., M., 1, 24.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

avoir à choisir entre son Roi et sa Patrie ; dans quelques instants, l'obligation de ce choix tragique allait s'imposer à lui....

*
* *

Ici, malheureusement, nous entrons dans l'inconnu. Que se passa-t-il, au juste, dans cette chambre d'auberge, durant la dernière moitié de cette nuit d'arrière-hiver ? Tout ce que nous savons de certain, c'est que, entre trois et quatre heures du matin, Ney reçut le baron Capelle, préfet de l'Ain, qui fuyait devant les troubles ; et nous avons la déposition, très détaillée, du préfet lui-même. Mais Ney a affirmé avoir reçu, cette même nuit, des émissaires de Napoléon : ils lui apportaient, a-t-il dit, une lettre de Bertrand, Grand-Maréchal de la Cour, avec une proclamation à lire aux troupes.

Essayons de trouver, je ne dirai pas la vérité dans ce mystère, mais la vraisemblance.

Et d'abord, Ney a-t-il reçu des émissaires de Napoléon ? Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils lui furent envoyés de Lyon. Nous avons sur ce point deux témoignages: celui de Napoléon (1) et celui de Fleury de Chaboulon. On pourrait suspecter le premier ; on ne suspectera pas le second. « Auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de « Château-Salins jusqu'en février 1814, puis nommé « sous-préfet de Reims quand cette ville fut reprise « aux Russes, Fleury de Chaboulon avait donné sa « démission au retour des Bourbons. Resté fervent « admirateur de Napoléon » (2), il était allé le rejoindre à l'île d'Elbe, en était parti le 15 février, revenant en France par Naples, et il se trouvait à Lyon quand Napoléon y était entré. Reçu par l'Empereur le soir même

(1) L'*Ile d'Elbe et les Cent Jours*, p. 83.
(2) H. Houssaye, *1815*, p. 180.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

de son arrivée, il eut avec lui une longue et familière conversation et fut désormais témoin de ses actes. Or, dans le très intéressant récit qu'il nous a laissé sous le titre de *Les Cent Jours* (1), on peut lire : « Les dis-« positions faites à Paris contre lui, lui furent connues « le 12. Il parut charmé qu'on eût donné un commande-« ment au Maréchal Ney, non point qu'il eût des intel-« ligences avec lui, mais parce qu'il connaissait la « faiblesse et la mobilité de son caractère. Il prescrivit « au grand Maréchal de lui écrire : « Vous l'instruirez, « lui dit-il, du délire qu'excite mon retour, et de la « réunion successive à mon armée de toutes les forces « dirigées contre moi ; vous lui direz que les troupes « qu'il commande imiteront infailliblement tôt ou tard « l'exemple de leurs braves camarades, et que les « efforts qu'il pourrait tenter n'auraient d'autre résul-« tat que de retarder tout au plus de quelques jours la « chute des Bourbons ; faites-lui entendre qu'il sera « responsable envers la France, envers moi, de la guerre « civile et du sang qu'elle fera verser ; *flattez-le* (2), « ajouta l'Empereur, mais ne le *caressez* (2) pas trop : « il croirait que je le crains, et se ferait prier. »

Tel était le contenu de la lettre qu'emportèrent à Lons-le-Saunier, pour le maréchal Ney, les envoyés de Napoléon. C'étaient sans doute des officiers de sa garde. Ils durent partir de Lyon dans la nuit du lundi 12 au mardi 13, ou le matin du 13. Habilement déguisés et munis de faux passeports, ils arrivèrent sans encombre, et, malgré les ordres très sévères qu'avait donnés Bourmont pour la surveillance des étrangers, ils purent descendre à la *Pomme-d'Or*, en se donnant l'air d'inoffen-

(1) *Les Cent Jours, mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815.* Londres, 1820. T. I, p. 228-229.

(2) En italique dans l'original.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

sifs bourgeois en voyage. Puis dans la nuit du 13 au 14, ils s'arrangèrent de manière à pénétrer auprès du maréchal.

Furent-ils reçus par lui ? Bourmont a dit deux fois au procès qu'il ignorait même leur présence. Le colonel de Préchamp a déposé : « Même à l'heure qu'il est, *je ne sais pas* de science certaine si M. le maréchal a reçu des agents de Bonaparte : ce qui m'a porté à le croire postérieurement au 14, c'est la grande quantité d'affiches et imprimés répandus dans son armée. » (1). Lecourbe enfin, cet homme si droit, a dit : « *S'il y eut* des agents... » Le comte de la Genetière a parlé de courriers, non d'agents de l'Empereur.

Ney, au contraire, est très affirmatif. Devant le duc Decazes, ministre de la police, devant le maréchal-de-camp Grundler, commissaire-enquêteur du Conseil de guerre, devant la Chambre des pairs, il a répété que, dans la nuit du 13 au 14, il avait reçu des émissaires de Bonaparte. L'un était un officier de la garde, blessé à la main (2). Ney a dit la vérité. Il y a un témoignage dont je ne vois pas qu'on ait fait état, c'est celui de Clouet devant la Chambre des pairs. Il était premier aide-de-camp du maréchal et homme très droit. Or il a dit devant les pairs, le 4 décembre, qu'il avait « lu la « lettre écrite au maréchal par le général Bertrand sur « une demi-feuille de papier à lettre. » C'est le soir du 15 que le maréchal la lui montra en lui disant : « Tout « est arrangé au Congrès de Vienne et avec toute « l'Europe. Voici la lettre de Bertrand qui m'en donne « la certitude. » Et Clouet vit en effet la lettre,

(1) M., 3, 66.

(2) Chambre des pairs, 4 décembre. Il relève une erreur du duc Decazes, qui, dans son interrogatoire, l'avait fait manchot.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

avec la signature du général Bertrand (1). Assurément, ce n'est plus le cadre que Napoléon avait donné à Bertrand et que nous a fait connaître Fleury de Chaboulon. Mais il est impossible de croire que Ney ait joué la comédie et montré à Clouet une autre lettre que celle de Lyon. Il faut donc admettre comme un fait certain que la lettre de Bertrand a bien été remise à Ney ; et elle n'a pu l'être que dans la nuit du 13 au 14. D'ailleurs, pour qu'il ait, lui si peu résolu, fait défection dans l'espace de quelques heures, il faut qu'il ait subi, du dehors, une puissante influence. Or, il y a bien la visite du baron Capelle et les redoutables nouvelles qu'il apportait de Bourg. Mais, si les révélations de ce fonctionnaire civil étaient de nature à l'ébranler, si elles lui ont fait, comme il l'a dit, « du mal, beaucoup de mal » (2), elles ne pouvaient pas exercer sur lui une action décisive : ce soldat n'a pu être déterminé que par des soldats.

Ney a donc bien reçu, cette nuit-là, dans le silence de l'auberge endormie, des émissaires de Napoléon. Qu'il ait refusé de dire leurs noms, c'est le fait d'un homme généreux : ce n'est pas la preuve qu'ils n'ont pas existé, qu'il ne les a pas reçus. Quant à la lettre de Bertrand, s'il n'a pas pu la présenter au procès, il a donné, de ce fait si grave pour lui, l'explication la plus vraisemblable : « Je n'ai pas été le maître de la « conserver. Je suis arrivé le jour même qu'on fusillait « La Bédoyère. La maréchale avait ordonné de la brûler « avec une infinité d'autres papiers. » (3).

(1) M. U., p. 1353, col. 1.— Chose étrange, cette partie si importante du témoignage de Clouet n'est ni dans M. (3.14) ni dans P. (2.138), ni dans E. D. (t. II, p. 158) ; je ne l'ai trouvée que dans M. U., qui, étant comme le *Journal officiel* de ce temps, doit faire foi

(2) P., 2, 133.

(3) E. D., II, 107 ; M. U., p. 1348, col. 1).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Quand, au procès, on lui demanda à quelle heure ils étaient entrés auprès de lui, il dit d'abord : « A deux heures. » (1). Devant la Chambre des pairs, il répondit : « A une heure, deux heures, trois heures, je ne me rappelle pas. » (2). Le commandant de gendarmerie ayant quitté Ney à minuit et un quart, et le baron Capelle ayant été reçu entre trois et quatre heures par Bourmont, qui logeait près du maréchal, c'est donc entre une heure et trois que les envoyés de Napoléon, entrèrent dans son appartement (3).

*
* *

Ils lui remirent la lettre du Grand Maréchal Bertrand (4), et, suivant les déclarations de Ney, une des proclamations de Napoléon ; et ils lui firent un long exposé de la situation.

Ce qu'ils lui dirent, nous ne le savons que par ce que Ney lui-même en a rapporté au duc Decazes et au général Gründler (5) : « Les puissances alliées étaient « d'accord avec Bonaparte. Le baron Kohler, général « autrichien, était venu le trouver à l'île d'Elbe et lui « dire, de leur part, que les Bourbons ne pouvaient « plus régner ; qu'on l'engageait à débarquer en « France, sous la condition de ne jamais faire la guerre « hors des frontières : le roi de Rome et sa mère reste-

(1) Premier interrogatoire Decazes, M., 1, 9-10.

(2) M., 3, 3.

(3) Selon H. Houssaye, p. 307, ils y seraient entrés *après* la visite du baron Capelle La chose me paraît invraisemblable. La visite du préfet de l'Ain avait dû mettre en émoi l'auberge. Lui parti, Bourmont encore debout, tenu tout au moins en éveil par les mauvaises nouvelles qu'il venait d'apprendre, comment les officiers de Napoléon eussent-ils pu passer inaperçus ?

(4) Mais non pas comme le dit Houssaye, une lettre de Napoléon. C'est l'avis de M. Fréd. Masson.

(5) M., 1, pp. 11 et 21.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« raient en otage à Vienne jusqu'à ce qu'il eût donné « à la France une constitution libérale. D'ailleurs, les « Anglais le protégeaient : huit jours avant son départ « de l'île d'Elbe, il avait dîné sur un vaisseau de « guerre anglais. Le lendemain, le commissaire « Campbell avait quitté l'île et permis ainsi à Bona- « parte de faire en toute tranquillité ses préparatifs « de départ et de s'embarquer pour la France. »

On se demandera si de tels propos ont bien été tenus devant le maréchal Ney. On se demandera aussi comment il a pu croire que Napoléon était d'accord avec ses anciens ennemis, et que les Anglais le protégeaient. Le plus novice des diplomates n'eût jamais accueilli des mensonges aussi absurdes. Mais Ney était un soldat, et rien d'autre. S'il en avait senti l'invraisemblance ridicule, les aurait-il répétés dans les deux interrogatoires qu'il subit avant le procès ? Leur absurdité ne prouve donc pas qu'ils n'aient pas été débités devant lui, et qu'il n'ait pas ajouté foi à ce roman (1).

Mais je relève ici un autre argument qui, pour invraisemblable qu'il fût aussi, a pu l'ébranler encore davantage. Représentez-vous ce fils du peuple, ce soldat de la République, ce chef militaire qui, lassé de la guerre éternelle, lassé de la tyrannie, avait, en 1814, arraché à l'Empereur son abdication : il entend dire que Napoléon ne sera toléré en France que s'il renonce à faire la guerre hors des frontières, que l'Autriche ne lui rendra son fils et sa femme que lorsqu'il aura donné à la France une constitution libérale. Ce naïf en conçoit une surprise joyeuse : il voit s'ouvrir pour sa patrie un avenir de paix et de vraie liberté sous les plis du drapeau tricolore ; c'est ce drapeau qu'il a suivi sur tous les champs de bataille de l'Europe ; c'est la Révo-

(1) On l'entendra répéter plusieurs fois : « Tout est arrangé. — Je savais tout cela de l'île d'Elbe. » (Dépositions Cayrol, Capelle).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

lution qu'il a servie dans les armées de l'Empereur : il retrouve toutes ses racines. Que lui est, en vérité, ce régime du drapeau blanc auquel il ne s'est rallié que par fatigue ? Que lui sont tous ces intrus, tous ces revenants du passé, qui se disent princes français ? Qu'ont-ils eu pour lui, pour ses glorieux camarades, pour la chère compagne de sa vie, que des dédains, des hauteurs, des railleries? Sentez-vous son cœur se détacher lentement ?

Imaginez alors cet honnête homme, ce grand patriote relisant la lettre de Bertrand et les journaux qu'il a sur sa table Imaginez les émissaires de Napoléon les commentant, lui montrant que la France se déclare pour l'Empereur, et que l'obéissance où sa loyauté s'entête va jeter son pays dans les horreurs de la guerre civile ; et dites s'il n'eût pas fallu une tête plus forte que la sienne, une volonté et une raison solides, alors qu'il était surtout une passion, pour suivre son devoir jusqu'au bout, coûte que coûte, pour faire arrêter les agents de Napoléon, et, marchant à la tête d'une poignée de fidèles, se faire tuer, pour le Roi, par les soldats de l'Empereur, ses propres soldats des grandes guerres.

Cette longue et dramatique entrevue avec ses compagnons d'armes fit certainement une impression profonde sur l'âme du maréchal : toutes ces prétendues révélations, tous ces mensonges étaient, pour lui, autant de faits authentiques. Dans cette solitude, dans ce silence d'une nuit de petite ville, il venait d'entendre de nouveau la voix du maître de la Guerre, s'adressant non plus à tous les Français ensemble, comme dans la proclamation du Golfe Jouan, mais à lui tout seul, à lui Ney, son frère d'armes ! Il dut être ému jusqu'au fond de son cœur... Son imagination se mit à travailler : il se représenta cette marche rapide de Napoléon :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

empereur à Lyon, quels obstacles l'empêcheraient d'être bientôt empereur à Paris ? Quels obstacles ? Des troupes qu'on semblait n'avoir disposées que pour l'acclamer, se joindre à lui et grossir son escorte triomphale ? Que faire ?

Au moment où il s'inquiétait ainsi devant des images, voici que la réalité se présente à lui : et la réalité, c'était un préfet du Roi, en fuite devant l'émeute et la sédition.

*
* *

C'était le baron Capelle, préfet de l'Ain. Il avait quitté Bourg le 13, vers six heures du soir. Le 76e de ligne qui tenait garnison en cette ville, en était parti le 11 pour Chalon. Mais, sur l'ordre de Ney, qui voulait en faire la tête de colonne de son armée, il était rentré à Bourg le 12 au soir. Il y avait été accueilli aux cris de *Vive l'Empereur !* par une partie de la population, qui s'était portée à sa rencontre. Des habitants étaient venus ensuite à la Préfecture, où ils avaient enlevé les armes du Roi (1). L'agitation avait passé très vite aux soldats. Le préfet était parti pour rejoindre Ney à Lons-le-Saunier. Déjà, depuis deux jours, il entretenait avec Bourmont une correspondance fort active, où il l'informait, d'heure en heure, de la marche de Napoléon (2). Il était arrivé à Lons-le-Saunier vers trois heures du matin et s'était rendu chez Bourmont. Il lui avait fait connaître les évènements de Bourg et le mauvais esprit des habitants et de la garnison. Bourmont lui ayant dit : « Sous

(1) M., 1, 54.

(2) M. Gautherot, qui a écrit son travail d'après les papiers inédits du château de Bourmont, a cité, p. 237, une lettre de Capelle au général ; mais elle est du 24 novembre 1815. Les archives du château, qui sont fort riches (p. 11) renferment certainement les lettres dont je parle ici.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« les ordres de M. le maréchal, les troupes se battront, « M. le Préfet. — J'en doute, avait répondu Capelle : « qui tirera le premier coup de fusil ? — Moi. Je me « mettrai à leur tête ; je prendrai le fusil du premier « grenadier ; et il faudra bien que les autres fassent « comme moi. »

Ce ton d'assurance n'avait donné aucun courage au pauvre préfet : il avait vu de trop près les choses. Un peu avant quatre heures, il entra avec Bourmont dans la chambre du maréchal. Celui ci était au lit, en proie sans doute à l'insomnie et à la fièvre. Cette âme troublée, que la visite des émissaires de Napoléon avait rendue plus indécise encore, aurait eu besoin, en un tel moment, d'un point d'appui solide : elle ne trouva, dans ce nouvel hôte, qu'un homme sans énergie, sans ressort, qui vint ajouter son désarroi de fonctionnaire qui a perdu la tête à l'incertitude du chef militaire en quête de son devoir.

« Quelles nouvelles apportez-vous, M. le Préfet ? » lui demanda le maréchal. — Capelle lui rendit compte de la défection du 76e, et des évènements de Grenoble et de Lyon. Ney s'étonna de la rapidité de cette marche. Il exprima son indignation du peu de résistance qu'on opposait à Bonaparte « Mais vous-même, M. le maré- « chal, reprit Capelle, que pensez-vous faire avec si « peu de troupes, et si peu sûres ? Avec cet esprit de « vertige qui se développe parmi les soldats, vous ne « pouvez espérer aucun succès en allant au-devant de « Bonaparte. Le seul parti à prendre me paraît être de « marcher sur les derrières de l'usurpateur, d'aller « rétablir l'autorité royale à Lyon et à Grenoble, et de « donner la main au maréchal Masséna qui est en « marche avec les troupes et les gardes nationales de « la Provence. Au reste, j'ai reçu de Genève des « lettres qui ne me permettent pas de douter que des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« troupes suisses ne soient déjà en route, prêtes à se « joindre à la cause du Roi. » Ney sursauta : « Des « étrangers au secours de la France !... Vous n'y « songez pas, M. le Préfet ! Le jour où des étrangers « viendront se mêler à la querelle, toute la France « sera pour Bonaparte.— Mais la défection se propage ! « Le régiment qui fait votre avant-garde à St-Amour « va imiter le 76e, je le sais. » Nouveau sursaut de de Ney. « N'accusez pas trop les troupes ! Vous a-t-on « dit les fautes de la cour, les humiliations qu'y éprou- « vent les militaires, les promesses qu'on leur a faites « et qu'on n'a pas tenues ? La cour n'est-elle pas, pour « une bonne part, la cause de ces défections ? Non ! « voyez-vous, M. le préfet. Au point où en sont les « choses, il ne reste au roi qu'un parti : c'est de « se mettre sur un brancard, à la tête de ses troupes : « celles-ci, excitées par sa présence, se battront certai- « nement (1). — Il n'y en a plus qui soient assez sûres. « — Que voulez-vous que je fasse ? Je ne puis pourtant « pas arrêter l'eau de la mer avec la main. Voilà « un évènement qui portera la terreur jusqu'au « Kamtschatka. » (2).

La conversation continua encore quelques instants sur des points de moindre importance. Capelle, au moment de se retirer, demanda au maréchal s'il n'avait pas d'ordres à lui donner. Ney le pria de revenir chez lui entre midi et une heure. Puis Capelle prit congé. Dehors, il demanda à Bourmont s'il comptait bien sur la fidélité du maréchal. A quoi Bourmont répondit :

(1) M., 3, 27-30.

(2) C'est l'idée de Louis XIV promettant à Villars, avant Denain, d'aller avec sa noblesse, si la fortune des armes lui était contraire, se faire tuer sur le champ de bataille. Mais le vieux Grand Roi, à cheval, eût été un plus beau spectacle que celui du roi goutteux, d'ailleurs bon Français, lui aussi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« Je puis ne pas croire à son dévouement ; mais je compte sur sa loyauté. » Les deux hommes montèrent ensemble à la Préfecture, où ils s'entretinrent avec M. de Vaulchier. Puis Capelle rentra à son auberge, et, recru de fatigue, il se jeta sur son lit où il s'endormit aussitôt. Il se réveilla pour apprendre la scène de la Chevalerie...

VIII. — Le 14 mars. — La proclamation. Son auteur. — Etude des textes.

Au moment où Bourmont croyait pouvoir compter sur la loyauté de son chef, celui-ci se détachait sans retour.

Ces deux visites l'ont décidé. Les émissaires de Napoléon lui ont fait croire que tout est arrangé, que Napoléon n'est en France que parce que l'Autriche et l'Angleterre l'ont bien voulu. Ils lui ont montré l'inanité, le danger même de la résistance, devant la marche rapide de l'Empereur, les responsabilités si lourdes qui pèseront sur lui dans l'histoire. Ils ont évoqué l'image de la guerre civile. Ils lui ont ouvert des horizons lumineux de paix et de liberté. Il a relu avec eux les proclamations éloquentes. Son imagination s'est échauffée ; son sang de soldat a bouilli dans ses veines. Le préfet est venu ensuite. Ce fonctionnaire tremblant lui a figuré le régime que lui, le soldat, doit défendre. Ce régime. il l'a vu soudain tout entier, si mesquin, si dépourvu de panache, si lointain, revenant d'un passé qu'on croyait bien mort. Il s'est rappelé les humiliations subies par sa femme, par lui, par les glorieux conquérants de l'Europe. Sa conscience a pesé les deux devoirs : le devoir envers le Roi, le devoir envers la Patrie. Lentement préparée par les maladresses et l'insuffisance du pouvoir royal, la crise était arrivée au moment aigu ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

elle dura ce que durent les crises à leur paroxysme : l'espace de quelques instants. Alors, plein de haine contre une cour qui avait abreuvé sa femme d'humiliations et qui avait peur des soldats ; irrité d'y faire lui-même figure après de jeunes freluquets de courtisans qui avaient gagné à Gand leurs galons ; révolté par la pensée d'une guerre où il faudrait faire battre et tuer des Français par leurs frères, — le fils du tonnelier de Sarrelouis, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, maréchal d'Empire, intrus parmi cette cour de Louis XVIII et frémissant de honte sous le drapeau blanc, retourne de tout son cœur de soldat et de plébéien à Napoléon, parce que cet autre soldat rendra à l'armée et à ses chefs leur prestige et leurs droits glorieux, et que, avec la France moderne, il représente, sous le drapeau tricolore , la Patrie et la Liberté....

Alors il s'assied à sa table, et, dans la fièvre joyeuse de la résolution prise, il rédige son fameux appel à ses troupes, la proclamation de la Chevalerie.

Car je crois que cet appel est bien son œuvre. Et je suis obligé d'interrompre ce récit pour tenter d'en donner la preuve.

*
* *

Ney a toujours soutenu que la proclamation de la Chevalerie lui avait été apportée toute faite, et signée de son propre nom, par les émissaires de Napoléon (1).

(1) M. 1, 9. — Il a même prétendu, dans le premier interrogatoire Decazes, qu'elle était connue dès le 13 (Id., p. 11). Devant la Chambre des Pairs, il dit : « Avant que je l'eusse connue, elle était imprimée ; à Dole je suppose ». (P. 2, 102). Tout cela ne s'appuie sur aucune preuve. D'ailleurs, la proclamation de la Chevalerie ne fut imprimée à Dole que le 15, sur l'exemplaire imprimé à Lons le 14 (déposition Garnier de Falletans, M., 3, 37).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Le procédé, a-t-il dit, était dans les habitudes de l'Empereur (1). Le colonel de Préchamp a appuyé les affirmations de son ancien chef. « J'ai lieu de croire que la proclamation lui a été envoyée toute faite par des agents de Bonaparte. Ce qui me porte à le croire, c'est qu'on avait répandu avec profusion, dès le lendemain, une grande quantité d'imprimés de tout genre, venant des corps déjà insurgés qui escortaient Bonaparte. » (2) Thiers et H. Houssaye ont cru à la sincérité du maréchal. Welschinger, Fr. Masson et M. Le Gallo voient dans Ney lui-même l'auteur de la proclamation. Ah ! si Ney avait pu en représenter l'original, comme le lui demanda le général Grundler dans son interrogatoire, il eût peut-être été condamné encore, mais la pièce authentique n'eût pas permis de douter de sa parole. Il demanda bien à la maréchale d'en faire la recherche parmi ses papiers des Coudreaux ; mais il était trop tard : à la nouvelle de l'exécution de La Bédoyère, la maréchale avait donné à son régisseur l'ordre de brûler tous ces papiers. Très vraisemblable, comme je l'ai dit plus haut, pour la lettre de Bertrand, cette explication ne me paraît plus avoir de valeur pour la proclamation. Je sais bien qu'il est pénible de soupçonner un homme d'honneur d'avoir menti. Mais celui qui peut jurer qu'à sa place, il eût, malgré la mort certaine, dit la vérité, que celui-là lui jette la première pierre ! Follement insouciant de sa vie à la gueule des canons, dans l'ardeur du combat, le grand capitaine, sur ce terrain inaccoutumé où il fallait la défendre froidement, ne serait-il pas

(1) H. Houssaye le montre (p. 204) par l'affaire de la proclamation à la Garde, dictée par Napoléon sur *L'Inconstant*, le 27 février. Des exemplaires avaient été imprimés avant le départ de l'île d'Elbe, avec des signatures d'officiers de la Garde ; mais on avait *oublié* de les leur demander.

(2) M., 3, 65.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

excusable d'avoir été non plus un héros, mais quelque chose de bien plus émouvant : un pauvre homme comme tant d'autres, tout simplement ?...

Car je ne crois pas douteux que la proclamation de la Chevalerie ne soit l'œuvre de Ney lui-même ; et j'espère le prouver plus loin. Sans doute, devant des affirmations sans preuves, devant les opinions opposées des historiens, il semble bien d'abord qu'il faille renoncer à atteindre la vérité. Pourtant, un autre chemin s'ouvre à nous, un chemin que nul n'a réellement battu. Etudions la proclamation même, du point de vue de la langue et du style (1).

*
* *

Nous en avons cinq textes : deux sont manuscrits, et trois imprimés. Les deux textes manuscrits sont, l'un à la Bibliothèque nationale, parmi les papiers du général Mermet (2) ; l'autre aux Archives départementales du Jura. Les trois imprimés sont : un placard tiré à Lons-le-

(1) Je sais bien que le procédé est dangereux, et que, si l'on s'en tient à des généralités, on peut être accusé de voir dans le style de cette proclamation ce qu'on veut qui y soit. Que dit Berryer ? « D'abord, c'est un point qu'on ne me contestera pas : « cette pièce n'est nullement l'ouvrage du maréchal Ney. Le « style seul en décèle assez l'auteur. » (M., 4, 30; E. D., II, 283). Que dit Fréd. Masson ? « Est-ce là du Napoléon ? Lui attribuer « cette rédaction et ce style, c'est méconnaître la puissance et les « vertus de sa phrase et de son vocabulaire. » (*Echo de Paris* du 21 septembre 1913). Il faut sortir de ces affirmations en l'air et entrer dans le détail pour arriver à la preuve. M. l'abbé Perrod a esquissé ingénieusement ce travail dans un paragraphe d'un article du *Vieux Lons*, 1912, p. 52.

(2) Bibl. nat. Nouv. acquis. fr., 5241, feuillets 124 et 125, r° et v° (4 pages). Publié pour la première fois par Welschinger, p. 34-35.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Saunier (1) ; le texte lu au procès par le procureur général, et celui qui a été publié au *Moniteur* du 21 mars. On va les trouver ici, rapprochés sur la même feuille : il sera plus facile de les confronter et de suivre l'étude que j'en vais faire.

On voit d'abord que, du texte imprimé à Lons-le-Saunier au texte du *Moniteur*, il n'y a que d'insignifiantes variantes.

D'autre part, entre le texte imprimé à Lons-le-Saunier et celui qui a été produit au procès, il n'y a vraiment de différence que dans les dates : ici, 13 mars, là, 15 mars. La signature est la même (2).

Mais, si nous confrontons les imprimés avec les manuscrits et ceux-ci entre eux, les différences deviennent assez importantes. Je ne m'arrêterai pas à la première confrontation : la deuxième seule est intéressante.

Etudions d'abord du dehors les textes manuscrits.

Il faut commencer par remarquer que le texte des papiers Mermet est écrit de la main même de Ney, et qu'il se termine par la curieuse formule, autographe elle aussi : « *Signé* le M^al^ etc. » Si ce texte était la

(1) Aux Archives du Jura, dans le même dossier que le texte manuscrit.

(2) Le 15 mars est certainement la date de l'*impression* à Lons-le-Saunier (Le placard lédonien est sans nom d'imprimeur. M. l'abbé Perrod a su y reconnaître les caractères de Delhorme).

Un des témoins, le commandant d'Espréménil, envoyé par le gouvernement à Ney dans la nuit du 14 au 15, a dit à deux reprises qu'à Chaumont, à son passage, il avait vu des exemplaires datés du 14 : défaillance de mémoire, peut-être, ou confusion avec le jour où la proclamation fut lue aux troupes. M. d'Espréménil prétend même avoir vu à Langres un exemplaire daté du Golfe Jouan, le 2 mars, et *portant la signature de Ney*. Si le fait était vrai, Berryer, au procès, n'eût pas manqué d'en faire état. Je suis persuadé qu'il y a là une grossière confusion (M., 1, 51).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

copie, faite par Ney, d'une proclamation *envoyée par Napoléon*, Ney aurait-il fait précéder sa signature du mot *Signé*, qu'il a d'ailleurs ajouté après coup ? (1).

En second lieu, ce texte est accompagné, dans les papiers Mermet, d'un ordre autographe qu'on lira plus loin, à sa place chronologique, et qui, dans son dernier paragraphe, renferme un mot des plus importants : « Le général de division Mermet fera imprimer [à Besançon] et afficher *mon* discours... » Il me paraît à peu près certain que « *mon* discours... » ne signifie pas « le discours que j'ai lu », mais celui « dont je suis l'auteur ».

D'autre part, qu'est-ce que ce texte des Archives ? Par l'écriture, il se révèle avec évidence comme *n'étant pas de la main de Ney*. J'ai sous les yeux, dans le livre du comte de La Bédoyère, la reproduction en fac-similé de la dernière lettre écrite par le maréchal Ney (2). L'écriture est très différente (3). D'ailleurs, le texte des Archives est signé *le maréchal Ney*, et Ney n'a *jamais* signé ainsi. Il signait toujours : *le maréchal*, ou *le maréchal d'Empire, prince de la Moskowa, Ney* ; et il mettait sur l'*y* un tréma, qui n'est pas dans le texte des Archives. Cette signature était tellement sa signature officielle qu'il s'est appuyé sur elle, au procès, pour déclarer fausse la proclamation produite par l'accusation, et qu'on mit sous ses yeux. « Je ne signe jamais, dit-il, *le prince de la Moskowa*. Cette qualité *précédait* mon nom ; et tous les actes que j'ai faits dans ma vie politique et militaire sont signés *Ney* » (4).

(1) Welschinger, p. 35.

(2) La Bédoyère, *Le Maréchal Neÿ*, p. 287. — Il y a aussi des fac-similés de l'écriture de Ney dans la *Vie du maréchal Ney*, Paris, 1816.

(3) Notamment pour l'*i* initial et l's.

(4) M., 1, 25.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

On dira alors que le texte des Archives est celui-là même qui avait été envoyé à Ney par Napoléon (1), et que Ney l'aura repris pour y apporter, dans le ton et dans la forme, les modifications qu'on a vues plus haut.

Etudions donc les différences de forme et de ton qui séparent nos deux manuscrits.

Autant la version Mermet est vive et ardente, autant la version des Archives paraît traînante, incolore, fade. Plus d'apostrophes. Plus de *vous* : en écrivant, l'auteur ne voit plus son auditoire devant lui. Plus d'interrogations. Le *Non* oratoire de la sixième phrase a disparu ; de même la phrase entière : *La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence.* De même *les Bourbons, les ridicules préjugés* ; de même enfin *vous l'y verrez sous peu de jours.* L'expression s'alourdit ; la pensée s'obscurcit : *Cette gloire est le fruit de la civilisation de notre siècle et de trop nobles travaux pour que nous en puissions jamais perdre le souvenir.* » Est-il vraisemblable que ce soit là le texte dicté par Napoléon et envoyé par lui, et que Ney, l'ayant senti froid, presque sans conviction, ait voulu — et su — réchauffer la parole de son Maître, nourri aux harangues du *Contiones?* Non ! la version Mermet est le premier jet, vif, brûlant ; et ce n'est pas à l'île d'Elbe, dans la pensée de Napoléon, qu'il a jailli ; c'est à Lons-le-Saunier, sous la plume de Ney lui-même.

Cela est assez facile à prouver.

(1) C'est l'idée qu'exprime M. l'abbé Perrod dans son article du *Vieux Lons* de 1912 (p. 52). Il croit que le manuscrit de Lons-le-Saunier est une des copies faites le 14 mars sous la dictée et par ordre du maréchal, et qu'il reproduit le texte envoyé par l'Empereur. Quand il écrivait son article, mon savant collègue ne connaissait pas les papiers Mermet : l'autographe de Ney lui eût paru d'une tout autre importance que le papier anonyme des Archives du Jura.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

D'abord, cette rédaction est brutale : elle ne ménage rien. « Que *les Bourbons* et leur noblesse s'expa- « trient (1) ! » « Les tems ne sont plus où l'on gouvernoit « les peuples avec de *ridicules* préjugés. » Elle a un caractère personnel : « Que tous les braves... ces « sentiments qui *m*'animent. » — C'est un soldat qui parle : « Cette gloire *acquise au prix de notre sang.* » Et c'est un plébéien : « Jadis, les droits *du peuple* étaient méconnus et étouffés. » L'autre texte ne dit pas « *le* peuple » : il dit : « *les* peuples. » Ce pluriel, en élargissant la pensée, l'affaiblit.

Je vais plus loin, et je dis que la proclamation de Lons-le-Saunier est comme un écho qui répond à celle du Golfe Jouan. Proclamation du Golfe Jouan : « Votre général, *appelé* au trône *par le choix du peuple*, *vous est rendu.* » Proclamation de Lons-le-Saunier : « La dynastie légitime, que la nation a adoptée, va remonter sur le trône. » — « *Souffrirons-nous*, dit l'Empereur, qu'ils héritent du *fruit de nos travaux*, qu'ils calomnient *notre gloire* ? » Lisez la proclamation de Lons-le-Saunier : n'est-elle pas comme une réponse à la question de Napoléon ? « La cause sacrée... *ne souffrira plus... Cette gloire* est *le fruit de trop nobles travaux...* Ils ont voulu avilir *notre gloire.* » — « Si leur règne durait, continue l'Empereur, tout serait *perdu,* même le *souvenir* de *nos* plus mémorables journées. » L'auteur de la proclamation de la Chevalerie reprend les mots, mais sans avoir compris l'idée. « Cette gloire est le fruit de trop nobles travaux pour que nous en puissions *perdre* le *souvenir.* » — « Ses *droits*, dit l'Empereur, en

(1) Le texte des Archives, on l'a vu, porte la rédaction « Que *la noblesse des Bourbons...* » Le *Sacer esto* (1) est beaucoup plus dur dans le texte Mermet, puisque les Bourbons y sont nommés à part, et en tête.

(1) Victor Hugo, *Châtiments.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

TEXTES MANUSCRITS.

Papiers Mermet.

(*Bibliothèque nationale*)

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS,

La cause des Bourbons est à jamais perdue. La dynastie légitime, que la nation française a adoptée va remonter sur le trône : C'est à l'Empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays. Que les Bourbons et leur noblesse s'expatrient encore ou qu'ils consentent à vivre au milieu de nous, que nous importe ? La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont cherché à avilir, à effacer notre gloire militaire ; mais ont-ils pu y parvenir ? Non, cette gloire acquise au prix de notre sang et par les plus nobles travaux, cette gloire qui vous est encore récente n'a [jamais offert] (1) pu laisser que les souvenirs les plus honorables pour vous. Les tems ne sont plus où l'on gouvernait les nations avec de ridicules préjugés, où les droits du peuple étaient méconnus et étouffés. La liberté triomphe enfin, et Napoléon, notre auguste empereur, va l'affermir à jamais.

Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français, et que tous les braves que j'ai l'honneur de commander soient pénétrés de ces sentiments qui m'animent ! Officiers, sous-officiers et soldats, je vous ai souvent menés à la victoire. Suivez-moi, je veux vous conduire vers cette phalange immortelle qui marche avec l'empereur Napoléon sur Paris ; vous l'y verrez sous peu de jours. Là seront enfin réalisés nos vœux les plus chers et toutes nos espérances. Vive l'Empereur !

Signé : Le maréchal prince de la Moskowa,
NEY.

(1) Les mots entre crochets ont été barrés par NEY.

Archives du Jura.

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS, SOLDATS FRANÇAIS,

La cause des Bourbons est à jamais perdue et la dinastie légitime que la nation française a adoptée va remonter sur le trône. C'est à l'Empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays. Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore ou qu'elle consente à vivre parmi nous, peu nous importe,

ils ont voulu perdre notre gloire militaire, mais ils se sont trompés : cette gloire est le fruit de la civilisation de notre ciècle (*sic*) et de trop nobles travaux pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir. Soldats, lés tems ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant tous leurs droits ; la liberté française triomphe enfin, et notre auguste empereur va l'affermir (1) à jamais.

Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français. Que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité ; je les ai souvent menés à la victoire, maintenant je vais les rallier et les conduire vers cette colonne immortelle que l'empereur Napoléon conduit à Paris ; là nos espérances et notre bonheur seront à jamais réalisés.

Vive l'Empereur !

Au quartier général, à Lons-le-Saunier, le 14 mars 1815.

Le maréchal,
NEY.

(1) On lit *affermir*, comme si la plume avait commencé à tracer le mot *affermir*.

TEXTES IMPRIMÉS.

Placard produit au procès

Le maréchal prince de la Moskowa, aux troupes de son gouvernement.

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS,

La cause des Bourbons est à jamais perdue ! La dynastie légitime que la nation française a adoptée va remonter sur le trône : c'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays ! Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe ? la cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire ; mais ils se sont trompés : cette gloire est le fruit de trop nobles travaux pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir.

Soldats ! les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant tous leurs droits : la liberté triomphe enfin, et Napoléon, notre auguste empereur, va l'affermir à jamais.

Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français ! Que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité ! Soldats ! je vous ai souvent menés à la victoire ; maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'empereur Napoléon conduit à Paris, et qui y sera sous peu de jours ; et là, notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés. Vive l'Empereur !

Lons-le-Saulnier, 13 mars 1815.

Le maréchal d'Empire,
Signé : Prince de la Moskowa.

Placard des Archives du Jura

Proclamation de S. E. le maréchal NEY, prince de la Moskua.

A Lons-le-Saunier, le 15 mars 1815.

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS,

La cause des Bourbons est à jamais perdue ! La dynastie légitime que la Nation Française a adoptée va remonter sur le trône : c'est à l'EMPEREUR NAPOLÉON, notre Souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays ! Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe ! la cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire, mais ils se sont trompés : cette gloire est le fruit de trop nobles travaux pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir.

Soldats ! les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant tous leurs droits ; la Liberté triomphe enfin, et NAPOLÉON, notre auguste EMPEREUR, va l'affermir à jamais.

Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français. Que tous les Braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité ! Soldats ! je vous ai souvent menés à la victoire, maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'EMPEREUR NAPOLÉON conduit à Paris, et qui y sera sous peu de jours. Là, nos espérances et notre bonheur seront à jamais réalisés.

VIVE L'EMPEREUR !

Le maréchal de l'Empire,
Signé : Prince de la Moskua.

Le « Moniteur » du 21 mars

ORDRE DU JOUR

Le maréchal prince de la Moskowa aux troupes de son gouvernement.

OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS,

La cause des Bourbons est à jamais perdue ! La dynastie légitime que la Nation Française a adoptée va remonter sur le trône : c'est à l'Empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays ! Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe ? La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire ; mais ils se sont trompés : cette gloire est le fruit de trop nobles travaux, pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir.

Soldats ! les tems ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant leurs droits : la liberté triomphe enfin, et NAPOLÉON, notre auguste EMPEREUR, va l'affermir à jamais.

Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français ! Que tous les Braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité ! Soldats ! je vous ai souvent menés à la victoire, maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'Empereur NAPOLÉON conduit à Paris, et qui y sera sous peu de jours ; *et* là *notre espérance* et notre bonheur seront à jamais réalisés. *Vive l'EMPEREUR !*

Lons-le-Saunier, 15 mars 1815.

Le maréchal d'Empire,
Signé : PRINCE DE LA MOSKOWA.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

parlant de lui-même, ne sont que ceux du *peuple*. » « Les temps ne sont plus, dit l'écho de Lons-le-Saunier, où les *droits* du *peuple* étaient méconnus. » Cela revient à dire : « Autrefois, les droits du peuple étaient méconnus. Il n'en est plus ainsi, et les droits de Napoléon ne sont que ceux du peuple. » On retrouve ainsi la pensée même de l'Empereur, ici bien comprise. — « Les droits *du peuple* et *les vôtres*, dit Napoléon à l'armée. » « Que désormais cette cause si belle soit la *nôtre* et *celle de tous les Français* », dit la proclamation de la Chevalerie, associant de même le peuple et les soldats. — La fin est semblable, sinon dans les termes, du moins dans la pensée : « Venez le joindre. , Venez vous ranger sous les drapeaux de votre général. » « Suivez-moi Je veux vous conduire à cette phalange immortelle qui marche avec l'Empereur Napoléon. »

Enfin, si on lit la lettre que Ney écrivit de Dijon, à Bertrand, le 16 mars, et que Fr. Masson a publiée pour la première fois dans l'*Echo de Paris* du 21 septembre 1913, on y retrouve des idées, des tours et des mots mêmes de la proclamation de Lons-le-Saunier : « *Qu'ils partent*, *ces Bourbons*, pour régner comme ils l'entendent ! » Il y est question de l'*avilissement* de l'armée. du souverain que *la nation s'est choisi.*

Cette copie, de la main de Ney, envoyée de Lons-le-Saunier à Mermet ; ce « *mon* discours » ; cette vivacité de la forme et ce ton plébéien; cette correspondance étroite avec la proclamation du Golfe Jouan ; cette reprise, dans une lettre familière écrite le 16 mars, d'idées et de mots de la proclamation du 14. . En vérité, tout prouve clairement, ce me semble, d'une part, que la proclamation de Lons le-Saunier est l'œuvre de Ney, écrivant avec les proclamations de Napoléon sous les yeux, écoutant ses appels et y répondant, rivalisant avec lui, essayant d'imiter son éloquence emportée, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

retrouvant dans sa mémoire un de ces magnifiques exordes *ex abrupto* qu'il avait entendus dans les discours du Maître (*Soldats, je suis content de vous*(1) ; *Soldats, en quinze jours, nous avons fait une campagne* (2)), d'autre part, que la version Mermet est la première et véritable rédaction de Ney, que c'est ce texte même qui a été lu à la Chevalerie, et que, si le texte des Archives du Jura est curieux comme comparaison, il n'est qu'une deuxième édition, corrigée je ne sais par qui.

IX. — Le 14 mars *(suite)*. L'entrevue avec Bourmont et Lecourbe.

Quand on a pris une grande résolution, et qu'on l'a prise après des luttes morales douloureuses, on est comme plus léger parce qu'on a fait descendre le calme en son cœur. Le plus souvent, on ne revient pas sur son dessein pour le peser encore : on l'a pris, on s'y tient : c'est le moyen d'être désormais en paix avec soi-même. Mais on cherche l'approbation de ceux qu'on estime ou dont a besoin : c'est ce que fit le maréchal Ney.

Sa proclamation rédigée, il fit appeler Bourmont et Lecourbe. Il était neuf heures du matin, le 14 mars. Bourmont, logé, lui aussi, à la *Pomme-d'Or*, arriva le premier Le maréchal était assis, la tête baissée sur des papiers (3).

« Eh bien ! mon cher général, lui dit Ney. Vous avez lu ces proclamations de Bonaparte qu'on répand partout ; elles sont bien faites. — Oui, répondit Bour-

(1) Proclamations d'Austerlitz et de Lützen.
(2) Proclamation d'Ulm.
(3) M., 3, 9.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

mont ; il y a des phrases qui pourraient produire un grand effet sur la troupe, celle-ci par exemple : *La victoire marchera au pas de charge.* Il faut prendre bien garde qu'elles ne circulent dans l'armée !... — Eh ! mon ami, c'est fait : l'effet est produit ! Dans toute la France, il en est de même : tout est fini ! » (1).

A ce moment entra Lecourbe. « Je suis bien aise de vous voir, mon cher Lecourbe, reprit Ney. Je disais à Bourmont que tout était fini. Ce qui se passe actuellement est le résultat d'un projet arrêté entre plusieurs maréchaux, le ministre de la Guerre et moi ». Maladroit mensonge ; mais Ney va répéter ce qu'on lui a dit la nuit. « Il y a trois mois que nous sommes tous d'accord. Si vous aviez été à Paris, vous l'auriez vu comme moi. Nous avons tout tenté pour ramener le Roi aux promesses qu'il nous avait faites et à une conduite plus conforme aux intérêts de la France. Tout a été inutile. A cette heure, il doit avoir quitté Paris : s'il ne l'a pas quitté, il sera enlevé : malheur à qui lui fera du mal ! On le conduira à un vaisseau, et on l'embarquera pour l'Angleterre. — C'est-à-dire qu'il sera seulement détrôné. — Il a fallu s'y résoudre : il ne tenait pas ses promesses. Nous avons songé d'abord à couronner le duc d'Orléans. Mais nous avons acquis la certitude qu'il ne s'y prêterait pas. Dans l'intervalle, nous avons appris que la reine Hortense avait préparé le retour de Bonaparte ; nous nous sommes joints à elle ; c'est la force même des choses qui nous y a contraints. Ah ! nous sentons bien que la France a tout à craindre de l'ambition de cet homme. Mais le malheur l'aura rendu sage. D'ailleurs, nous saurons le contenir, et, s'il le faut, nous en défaire.... L'Autriche est d'accord. Elle a envoyé en secret un commissaire à l'île d'Elbe pour faire souscrire à Bonaparte les conditions qu'on met à

(1) M., 3, 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

son rétablissement et les garanties qu'on exige de lui. L'Angleterre prête les mains à tout cela. Comment voulez-vous qu'on arrête un tel évènement ? (1) Non ! il n'y a plus à balancer : Lyon a ouvert ses portes ; tous les départements courent au-devant de Bonaparte Suivez-moi, tout au moins à la revue que je vais passer. L'esprit des soldats est tellement monté que ce serait vous mettre bien inutilement en danger que de ne pas venir avec moi » (2).

C'est devant un Bourmont, ancien chef vendéen ; devant un Lecourbe, ennemi de Bonaparte depuis le procès de Moreau, que Ney prononçait de tels discours ! On imaginera sans peine leur étonnement et leur indignation. Ney les remarqua sans doute, mais il fallait bien aller jusqu'au bout. Il prend donc un papier sur sa table. Il dit aux deux généraux que c'est une proclamation qu'il veut faire aux troupes (3), et, debout

(1) Déposition de Capelle, reçue à Besançon, le 17 octobre 1815 ; dépositions de Bourmont et de Capelle devant la Chambre des Pairs le 4 décembre (M., 3, 8 et P., 2, 132). Bourmont et Capelle sont d'accord, et le premier est digne de foi jusque-là. D'ailleurs, Lecourbe dit de même, le 16 mars, dans une lettre écrite de Dole à son beau-frère le général Gauthier : « Le maréchal Ney m'ayant fait part que Napoléon ne trouvoit aucune résistance et que tout étoit monté pour le faire réussir... » (*Le général Lecourbe d'après ses archives, sa correspondance*, etc., 1895, p. 488. — La lettre est reproduite en fac-similé à la fin de : E. Bousson de Mairet, *Eloge du général Lecourbe*). Lecourbe s'exprime encore de même dans une lettre qu'il écrit le 16 mars à Ney, et que Fréd. Masson a publiée (*Echo de Paris* du 28 sept. 1913) : « Vous m'avez dit que tout était arrangé... »

(2) Déposition de Lecourbe, reçue à Belfort le 15 octobre 1815 (M., 3, 25).

« Surprenant amalgame, dit M. Le Gallo (p. 87), astucieusement combiné par Ney pour justifier sa conduite et attirer plus aisément ses lieutenants à la cause impériale. »

(3) M., 3, 9 et 25.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

devant eux qui étaient adossés à la cheminée (1), il leur en donne lecture. Dans ces oreilles sévères, hostiles à Napoléon, on devine comment retentirent les derniers mots : *Vive l'Empereur !* Lecourbe en frémit. « Cette proclamation vous a été envoyée ? — Il ne s'agit pas de cela (2). Donnez-moi tous deux votre avis. » La stupeur leur clouait la bouche.... « Au nom de l'honneur donnez-moi votre avis ! » (3) Bourmont prit la parole :

(1) E. D., *Histoire complète du procès du Maréchal Ney*, 1815, t. II, p. 128.

(2) M., 3, 9. Chambre des pairs. Réponse de Ney à Bourmont. — Le compte rendu de P (2, 116) dit que Ney ne répondit point à la question de Lecourbe. — E. D., assez confus et incomplet, passe brusquement de la question de Lecourbe au rassemblement des troupes par Bourmont.

(3) Nous arrivons ici à un point d'autant plus délicat et difficile à élucider que la passion s'est mise de la partie.

Dès les premiers interrogatoires du général Gründler (1), Ney avait affirmé qu'il avait, en présence de Lecourbe, *sommé* Bourmont *sur l'honneur* de lui dire ce qu'il pensait de sa proclamation. Pour vérifier cette affirmation, le Conseil de guerre fit recueillir, à Lille, le 14 octobre, et à Belfort le 15, les dépositions de Bourmont et de Lecourbe. Bourmont affirma *trois* fois que Ney *ne l'avait jamais consulté* (2). Lecourbe, au contraire, affirma que Ney avait bien *sommé Bourmont sur l'honneur* (3). Lecourbe était alors sur le lit de sa dernière maladie : huit jours après, il mourait. On me permettra d'avoir foi dans la parole d'un Lecourbe, et d'un homme qui va mourir. Non ! le maréchal Ney ne mentait pas quand il déclarait qu'il avait « sommé Bourmont sur l'honneur » ; et c'est pourquoi j'ai mis cette parole dans sa bouche.

Mais, d'autre part, après avoir lu la proclamation, les deux généraux firent bien à Ney les graves objections que je rapporte d'après les dépositions, *concordantes* cette fois, de Bourmont et de Lecourbe. Devant la Chambre des pairs, Ney affirma cependant que ses deux lieutenants n'avaient pas protesté, et qu'aucun d'eux ne lui avait dit : « Où allez-vous ? Vous allez risquer

(1) M., 1, 22.
(2) M., 3, 19 et 20.
(3) M., 3, 25.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« Non ! Rien ne peut autoriser à marcher contre le Roi. S'il y a lieu de croire que le gouvernement ne peut se soutenir, il ne faut pas livrer la France à un enragé qui vous perdra, et qui, peut-être, vous fera tuer le premier. — Mais non ! l'Empereur vous traitera bien. Au reste, Bourmont, faites comme vous voudrez. Lecourbe

votre honneur et votre réputation pour une cause funeste (1). » Touché au vif par ces allégations, qui intéressaient son honneur à lui, Bourmont chargea son ancien chef, et il alla jusqu'à l'accuser d'avoir passé la revue de la Chevalerie avec le grand-aigle impérial, ce qui le montrait « résolu d'avance à prendre le parti de Bonaparte » : c'était une abominable calomnie, que réduisit à néant, dès le lendemain, la déposition du joaillier du maréchal (2). Quand Bourmont eut fini, Ney eut un mouvement émouvant. La main levée et la voix tremblante, il dit : « Il est fâcheux que le général Lecourbe ne soit plus. Mais je l'invoque dans un autre lieu ; je l'interpelle contre tous ces témoignages devant un tribunal plus élevé, devant Dieu, qui nous entend tous ; c'est par lui que nous serons jugés l'un et l'autre, et que sera connue la vérité. » (3)

Pourtant, il est absolument certain que Bourmont et Lecourbe ne se rendirent pas sans de longues et vives protestations ; et M. Gautherot appuie Bourmont non seulement de la déposition de Lecourbe, le 15 octobre, mais d'une lettre écrite à Bourmont par Capelle le 14 novembre et d'une déclaration écrite du colonel Marescot, commandant le 77e (Gautherot, p. 227). Ney n'a donc pas dit la vérité en affirmant que ses lieutenants ne lui avaient pas fait d'objections ; mais Bourmont ne l'a pas dite davantage en jurant que Ney ne leur avait pas demandé leur avis. C'est que, si l'un défendait sa vie, l'autre défendait son honneur, et que, pour un gentilhomme, même « de grand chemin », comme dit M. Gautherot, l'honneur vaut la vie. Mais, au moins, que les choses soient égales ! Or, sont-elles égales lorsque, pour accabler Ney sous l'évidence de son mensonge, Bourmont lance solennellement, comme une vérité pure et sacrée,

(1) M., 3, 9.

(2) M. Gautherot me semble un peu indulgent pour Bourmont quand il transforme cette calomnie en une « grave affirmation » ; et qu'il l'estime seulement « regrettable ». (Page 295).

(3) E. D., t. II, p. 128.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

viendra avec moi (1). — Moi ? dit Lecourbe. Je suis venu pour servir le Roi. Je n'ai jamais reçu que de mauvais traitements de Bonaparte, et le Roi ne m'a fait que du bien. D'ailleurs, j'ai de l'honneur, et je ne veux pas manquer à mes serments (2). — Et moi aussi, j'ai de l'honneur, reprit vivement le maréchal ; et c'est pour cela que je vais rejoindre l'Empereur. Je ne veux plus voir ma femme rentrer le soir, en pleurant de toutes les humiliations reçues pendant la journée. Il faut que ce soit un homme pris dans l'armée qui gouverne pour que le militaire ait de la considération : Bonaparte seul peut nous la donner. Le Roi ne veut pas de nous : c'est décidé, il n'en veut pas. Lecourbe, venez avec moi ».

Lecourbe répondit qu'il voulait se retirer à la campagne, dans sa maison de Ruffey. « D'ailleurs, ajouta-t-il, Bonaparte ne m'aime pas. Si je vais le rejoindre, j'ai tout à craindre pour ma personne. » « Non, reprit Ney, l'Empereur vous garantira sûreté et confirmation de tous vos emplois. Allons, Lecourbe ;

une réponse dont la première partie (« Le maréchal ne nous a pas consultés ») est elle-même un mensonge ? Et ne peut-on pas regretter un peu que M. Gautherot, dans son souci très légitime de « dégager la responsabilité de Bourmont » (p. 296), n'ait pas fait (p. 236-237), au profit de Ney — auquel il est d'ailleurs indulgent — la discrimination que je viens de faire ?

Quant à l'appel à Lecourbe devant le tribunal de Dieu, comme il est trop évident que Ney n'a pas joué une comédie sacrilège, il faut bien croire qu'il ne songeait alors qu'au point qui était le plus important pour lui : la *sommation sur l'honneur*. Bourmont a répondu sur un autre point : les *objections des généraux*. Pourquoi aucun des juges n'a-t-il attiré l'attention sur ce tragique malentendu ? Que la justice des hommes est donc chose imparfaite !

(1) M., 3, 8. — P., 2, 114.

(2) Ce sont les paroles mêmes de Lecourbe dans M., 3, 8, et P., 2, 115. Henri Houssaye met dans la bouche de Lecourbe, pour désigner Napoléon, un terme plus militaire : « Ce bougre là ! »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

tout est arrangé pour le rétablir sur le trône sans brûler une amorce. Voudriez-vous donc lever l'étendard de la guerre civile, tirer l'épée contre des Français ? (1). D'ailleurs nos troupes ne nous suivraient plus contre Napoléon. Leur esprit est monté à un tel point qu'il y aurait danger pour vous à ne pas paraître à ma revue. Venez ! » (2).

Puis, reprenant sa proclamation, il la lut une seconde fois aux deux généraux (3). L'argument de la guerre civile, qui avait décidé le maréchal dans ses douloureuses hésitations, était allé au cœur de Lecourbe. Il réfléchit que « son honneur et son devoir lui faisaient une loi de ne jamais tirer l'épée contre des Français ; » (4) et il se promit de donner à Napoléon

(1) Voir *L'Echo de Paris* du 28 septembre 1913; lettre inédite de Lecourbe à Ney, publiée par Fréd. Masson : « Vous m'avez dit aussi que tout était arrangé pour le rétablir sur le trône *sans brûler une amorce* ».

(2) Ce sont les termes mêmes de la déposition reçue par écrit de Lecourbe, et que Berryer a appelée d'un beau mot : un *testament de mort* (Plaidoyer de Berryer, dans E. D., t. II, p. 286) (Déposition de Lecourbe dans M., 3, 25, et dans *Le général Lecourbe d'après*, etc., p. 486). Berryer a justement admiré la « confession ingénue » de ce grand homme de guerre qui n'a pas rougi de parler, après Ney, du *danger* qu'il y avait, — et du danger *en pure perte* — à ne pas paraître à la revue de la Chevalerie (*Plaidoyer...*, p. 285-286).

(3) P., 2, 120. — Remarquons bien qu'il a fallu une question d'un des défenseurs, Dupin, pour faire avouer à Bourmont qu'il avait entendu *deux* fois la proclamation. Quelle que soit ma volonté d'être impartial, je sens plus d'une fois, dans les dépositions de Bourmont, de la haine contre le maréchal. Comme Lecourbe est plus droit, et plus généreux ! Quand on lui demande ce que Bourmont a répondu à la sommation que Ney lui avait faite *sur l'honneur*, il se contente de dire : « le général Bourmont et moi lui fîmes des observations sur ce changement. »

(4) Ce sont encore les propres termes de la lettre de Lecourbe au général Gauthier, que j'ai mentionnée plus haut.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« son cœur et son bras » (1) si les étrangers voulaient entrer en France, et que Napoléon, rétabli sur le trône, eût besoin de ses services. Il ne serait pas des premiers à prendre le parti de l'Empereur ; mais il ne lutterait pas contre lui, car il ne voulait pas faire la guerre à des Français. En attendant, il irait à la revue du maréchal. Bourmont, pour un motif bien moins haut si, comme je le crois, ce motif est la crainte (2), prit la même résolution. Quand Ney eut vu l'un décidé et l'autre résigné à le suivre, il dit à Bourmont de rassembler avant onze heures, sur la promenade de la Chevalerie, les troupes cantonnées à Lons-le-Saunier et aux environs : il les passerait en revue à midi (3).

Lecourbe et Bourmont se retirèrent ; la pénible épreuve était finie. Ney, se sentant, sinon approuvé, du moins suivi de ses généraux, respirant plus à l'aise, écrit au Grand Maréchal Bertrand une lettre où il lui annonce son adhésion (4). Il fait écrire au maréchal-de-camp Pellegrin, commandant l'artillerie à Auxonne, pour lui ordonner de rendre la place à Napoléon (5). La veille, il avait chargé le général Mermet d'aller prendre le commandement à Besançon au nom du Roi : il lui envoie, à Lons-le-Saunier, l'ordre de surseoir à son

(1) Même source.

(2) Comment croire Bourmont lorsque, à une question de Dupin, il répondit qu'il suivit Ney à la revue « pour voir s'il n'y aurait pas de l'opposition dans la troupe ? » (M., 3, 11).

(3) Au procès, Bourmont affirma qu'il avait reçu cet ordre *avant* d'avoir entendu la lecture de la proclamation dans la chambre du maréchal. Ney affirma que c'était *après* ; et il soutint son affirmation avec tant de solennité qu'on est vraiment obligé de croire que Bourmont avait, à tout le moins, oublié les faits (M., 3, 10 ; P, 2. 117 ; E. D., II, 128 et 130).

(4) Cf. *Echo de Paris* du 21 septembre 1913.

(5) Pellegrin reçut la lettre dans la nuit et il exécuta l'ordre le 15, à huit heures du matin (M., 3, 63).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

départ et d'attendre de nouvelles instructions (1). Enfin, Bourmont étant rentré pour annoncer au maréchal que le 8e chasseurs venait d'arriver, Ney lui ordonne de le faire mettre en bataille (2).

Un peu après dix heures, on lui demanda audience pour le brigadier de gendarmerie Vuillemot. Ney l'avait envoyé le 12 à Mâcon pour s'informer des progrès de Bonaparte. — Vuillemot ? Qu'avait-il affaire de ce revenant? Bonaparte était redevenu l'Empereur. Louis XVIII, le service du Roi, tout cela n'était plus qu'une histoire très ancienne, où il avait été aussi peu acteur que dans celle de Louis XIV ou de Louis XV. Il le reçut avec brusquerie. Vuillemot fit son rapport sur l'entrée de Bonaparte à Mâcon : la « populace » l'avait reçu avec enthousiasme. — « C'est bon », dit Ney en l'écoutant à peine. Vuillemot s'aperçut de cette froideur. Il reprit: « Dois-je repasser chez vous, M. le maréchal ? J'ai encore bien des choses à vous dire, relativement à l'ordre des troupes et à leur marche. — Inutile de revenir », répondit le maréchal (3).

Ney reçut ensuite l'ordonnateur Cayrol, sans doute pour des affaires de service. Ces affaires réglées, Cayrol lui demanda ce qu'il pensait de l'arrivée à Lons-le-Saunier du préfet de l'Ain. « C'est un imbécile ! — Mais, M. le maréchal, êtes-vous bien sûr du 76e ? Vous feriez peut-être bien d'envoyer à Bourg le général Lecourbe, ou le général Bourmont. — C'est inutile. Il y a, à Bourg, le général Gauthier, qui est le beau-frère de Lecourbe. » Cayrol n'insista pas, et il changea de conversation. « J'ai reçu, M. le maréchal, les journaux de Paris : ils

(1) M., 1, 54.
(2) P., 2, 114.
(3) M., 3, 48. — Quant au gendarme Remy, qui avait été envoyé à Lyon, il revint dans l'après-midi du 15, après le départ de Ney (M., 3, 49).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

contiennent l'adresse du corps législatif au Roi : vous plairait-il de les lire ? — Oui, donnez. » Cayrol alla les chercher, et il lut au maréchal l'adresse du Corps législatif. Ney ajouta : « Laissez-les moi », et il congédia Cayrol (1).

Tous ces visiteurs rappelaient à Ney un passé avec lequel il avait rompu. Ils l'importunent, ils l'agacent. Il lui tarde que l'heure de la revue arrive pour faire savoir à tous qu'il n'est plus au service du Roi, et pour soulager devant tout le monde son âme de soldat.

Voici onze heures (2). Lecourbe et Bourmont sont dans la rue, à cheval, devant l'auberge, et ils attendent le maréchal. Celui-ci monte à cheval à son tour, et le brillant cortège se met en route, le maréchal entre les deux généraux, et, derrière eux, le général Jarry (3), commandant le département du Jura, les aides-de-camp et les états-majors. Par la rue Saint-Désiré, la place Louis XVIII et la rue du Jura (4), ils arrivent sur la promenade de la Chevalerie, où Ney doit passer la revue.

(1) M., 1, 69-70.

(2) L'heure exacte de la revue n'est pas certaine ; elle varie avec les témoins. « Il était environ une heure après midi. » (Mr de la Genetière, M, 1, 62). « Vers midi, mon valet de chambre vint me réveiller pour me dire que le maréchal Ney venait de proclamer l'Empereur » (Capelle, M, 3, 31). « Immédiatement après sa déclaration, prononcée le 14, vers onze heures du matin » (Marquis de Vaulchier, M, 3, 42). « A midi, Mr le maréchal arriva à la Chevalerie » (commandant de Beauregard, M., 3, 45). Le général Delort déjeunait vers dix heures, quand un officier supérieur vint lui annoncer l'évènement de la Chevalerie (M., 1,84). Le commissaire de police place aux environs de midi le sac du Café Bourbon, ce qui mettrait la revue à onze heures. C'est l'heure la plus probable.

(3) M., 3, 55.

(4) Elle portait déjà ce nom. Quant à notre Grande-Place, que le Conseil municipal avait baptisée *place Napoléon*, en 1813,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

X.— **Le 14 mars** (*suite*).— **La scène de la Chevalerie.**

Les troupes cantonnées à Lons-le-Saunier et aux environs s'étaient massées sur la promenade même et dans la prairie voisine (les Mouillères), dont une partie est devenue le Marché au Bois blanc (1). Le 60e, colonel Dubalen, et le 77e, colonel Maréchal, étaient arrivés les premiers (2) ; ils s'étaient rangés sur la promenade. La cavalerie était venue ensuite, le 8e chasseurs, arrivé le matin à Lons-le-Saunier, et le 5e dragons. La promenade étant entièrement occupée par l'infanterie, les cavaliers étaient allés se placer dans la prairie. La garde nationale n'avait pas été convoquée. Mr de Grivel, inspecteur des gardes nationales du Jura avec le grade de maréchal-de-camp, était venu seul, en uniforme. Mr Désiré de Longeville, adjudant-commandant, était là aussi, mais sans armes et en habits bourgeois (3). Toute la ville était présente, a dit Lecourbe (4) : attrait d'une belle revue, passée par un chef illustre ; attente aussi d'un grand évènement.

elle avait, à la première Restauration, pris le nom de *place Louis XVIII* : j'ai un billet de logement du 11 juin 1814 qui la désigne ainsi.

(1) Je crois que c'est sur l'emplacement même de notre Marché au Bois blanc qu'était la cavalerie : le plan cadastral de 1809, qui est à l'Hôtel-de-Ville, indique là une prairie. Le sol occupé actuellement par les propriétés Fieux et Henri Devaux était planté en vignes, sauf le long de la Chevalerie, où étaient des jardins.

(2) M., 3, 45.

(3) Archives du Jura, dossier Ney Lettre où Mr D. de Longeville annonce au préfet l'envoi d'un rapport au Roi sur la conduite de M. de Grivel. Je ne sais où retrouver l'original du rapport. M. Jean de Longeville, qui a bien voulu faire des recherches pour moi, n'en a pas trouvé copie dans ses archives.

(4) M., 3, 25.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Mr de Grivel était sur le passage ; il salua le maréchal, qui lui rendit son salut de la main. Mr de Longeville aborda son chef et lui dit qu'il avait tort d'assister à cette revue : Ney allait trahir ; c'était Bourmont lui-même qui le lui avait dit. Mr de Grivel répondit qu'un tel parjure serait une folie, et qu'il n'y pouvait croire.

Pendant cette conversation, Ney était descendu de cheval, ainsi que Lecourbe et Bourmont. Comme l'infanterie occupait toute la longueur de la promenade, il la fit masser et former en carré pour la rapprocher de lui. Les officiers et sous-officiers de cavalerie étaient à la tête de leurs hommes dans la prairie ; ils étaient trop loin : il leur fit mettre pied à terre et les appela au centre du carré. M. de Grivel y entra aussi. Des bourgeois s'y trouvaient enfermés. Le maréchal aperçut ces intrus, et il donna l'ordre aux sapeurs de les faire sortir et passer derrière l'infanterie. M. de Grivel ne croyait pas que cet ordre pût s'étendre à un maréchal-de camp en grand uniforme : il ne s'éloigna pas. Ney lui fit, de la main, un signe de commandement et dit : « M. de Grivel aussi, derrière l'infanterie. » M. de Grivel s'achemina lentement vers un angle intérieur du carré, où il resta. Ney se plaça alors à l'angle opposé et tira un papier de sa poche. « Toutes les figures étaient pâles, a dit un témoin digne de foi, M. de Préchamp. Rien que cette posture, qui n'est pas ordinaire aux Français, présageait une grande catastrophe. On pressentait le retour du régime de 93, où les officiers furent chassés par les soldats. » (1) Ney fait battre un

(1) (P., 2, 149. M., U, p. 1354, col. 1). — Berryer n'a pas manqué de rappeler un mot analogue du baron Capelle. « Nous avons recueilli, dit Berryer, un mot précieux, un mot explicatif dans la bouche même d'un témoin qu'on ne suppose pas être dans les intérêts du maréchal : c'est M. Capelle, préfet de l'Ain, fuyant son département : *c'est une rechute de la Révolution*, dit-il (M., 4, 27 ; et cf. M., 3, 30).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

ban, et, l'épée haute, tourné vers les officiers de cavalerie, il lit, d'une voix forte, la proclamation fameuse :

« Officiers, sous-officiers et soldats... »

Les derniers mots : *Vive l'Empereur !* éveillent un écho puissant. *Vive l'Empereur !* crient les soldats ; et beaucoup sortent des rangs. Quelques-uns, placés trop loin du maréchal, crient : *Vive le Roi !* en mettant leurs shakos au bout de leurs baïonnettes. Plusieurs officiers accourent vers eux et leur disent qu'il faut crier *Vive l'Empereur !* (1) Alors tous les rangs sont rompus. Les cavaliers ont mis pied à terre et sont mêlés aux fantassins. Le 5e dragons est le plus ardent à crier. La clameur est immense ; on jette les coiffures en l'air ; on s'embrasse. Les officiers supérieurs sont stupéfaits et consternés. M. de Grivel est indigné qu'ils n'interposent pas leur autorité : il n'attend pas la fin de la scène, il brise son épée, sort du carré avant la cohue, se retire à l'écart, monte à cheval un quart d'heure après et traverse à bride abattue la ville en criant : *Vive le Roi !* type de l'officier obstinément fidèle (2), intransigeant même au péril de sa vie (3).

(1) M., 3, 46 ; P., 2, 122-123

(2) Fidèle comme son prénom, aimerait-on à dire : il s'appelait, en effet, Claude-Alexandre-Bonaventure-Fidèle, comte de Grivel, et tenait son prénom de sa mère, Marie Claudia-Antonette-Fidèle Thuillerie de Montjoye-Vaufrey.

(3) Le 16 décembre 1815, le Roi voulant récompenser le comte de Grivel, fit demander au préfet du Jura un rapport sur sa conduite. M. de Longeville écrivit la lettre dont j'ai parlé plus haut. La récompense fut une épée d'honneur. Né en 1767, marié à Jeanne-Joséphine de Ségur, il mourut à Dole, le 17 octobre 1838. Son corps fut apporté de Dole à Domblans, où il fut inhumé dans le tombeau de famille (Arch. du Jura. Dossier Ney. — Annuaire du Jura, 1842, p. 216-217).

Chose curieuse, personne, au procès, n'a fait allusion à l'acte courageux de M. de Grivel. Mais cet acte lui-même n'est pas douteux. Une épée brisée est figurée sur le tombeau de Dom-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

L'enthousiasme des soldats a gagné le maréchal ; il embrasse tout ce qui l'entoure, tambours, trompettes et fifres ; il jette même son chapeau en l'air, s'il en faut croire le commandant de Beauregard. Il répète : « Tout est arrangé depuis plus de trois mois. Le retour de Napoléon était le vœu de toute l'armée. » Mais le colonel Dubalen l'aborde : « M. le maréchal, mes serments au Roi ne me permettent pas de changer de cause : je vous donne ma démission. » La protestation courageuse, mais sans portée, du comte de Grivel, avait échappé au maréchal ; d'ailleurs, l'eût-il connue que, d'un officier de la garde nationale, elle ne l'eût point ému. Au contraire, cette démission d'un de ses colonels semble l'avoir troublé. Au procès, il devait opposer le procédé de cet homme d'honneur à la conduite lâche de Bourmont qui l'avait laissé faire. Il répondit avec sympathie, et comme fier d'avoir sous ses ordres de tels hommes : « Vous êtes libre, mon cher colonel ; je vous conseille seulement de vous retirer promptement pour échapper aux mauvais traitements de vos propres soldats. » (1) Puis, allant de l'un à l'autre, il passa

blans. La récompense du Roi est une épée d'honneur, et le comte d'Artois, en envoyant au comte de Grivel l'ordonnance royale, lui écrit, le 4 octobre 1816 : « Monsieur le comte de Grivel, j'éprouve une double satisfaction à vous transmettre cette ordonnance du Roi dont le préambule rappelle, avec les services des Gardes nationales du Jura, un trait qui vous honore, et prouve qu'elles ont en vous un digne chef : c'est à côté du parjure que vous avez fait éclater votre fidélité. Continuez d'être le guide et le modèle de vos braves compatriotes. Dites-leur combien je les affectionne, et recevez l'assurance de tous mes sentiments. Charles-Philippe (sign. autogr.) ». D. Monnier, dans ses *Jurassiens recommandables* (p. 134-135), rappelle l'acte du comte de Grivel et y ajoute un beau mot que prononça sur-le-champ un des nouveaux soldats de l'Empereur. Enfin, la curieuse lettre inédite que je publie en appendice est un témoignage porté dès le lendemain.

(1) P., 2, 104.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

devant le commandant de Beauregard. Il lut sur sa figure une vive désapprobation et comme un sentiment d'horreur. Alors il le saisit violemment par le bras et, avec colère, il lui dit : « Etes vous Français, commandant ? — Mais oui, M. le maréchal, et bon Français. » « Eh bien ! mon ami, tout est fini : Vive l'Empereur ! » Et il s'approcha pour l'embrasser. Le commandant n'avait pas encore enlevé son chapeau : il se retira en arrière comme pour saluer le maréchal avec plus de respect, et il évita son accolade (1).

Ney commanda alors : *Pour défiler*. Pendant que les troupes se préparaient, il avait Cayrol à côté de lui : « Il y a trois mois, lui dit il, que je savais cela de l'île d'Elbe. » (2) Et, en parlant ainsi, il avait la figure très altérée et des larmes dans les yeux. Les troupes défilèrent ensuite devant le maréchal en criant : *Vive l'Empereur !* et elles rentrèrent dans leurs quartiers pendant que les officiers supérieurs ramenaient le maréchal à la *Pomme-d'Or* et que les curieux s'en allaient en tumulte, criant et l'acclamant (3).

(1) M., 3, 46.

(2) M., 3, 46.

(3) Au procès, on a beaucoup discuté sur la question de savoir si Ney portait, à la revue, les insignes de Grand Aigle de la Légion d'Honneur. Ni le baron Capelle, ni le comte de la Genetière, ni l'aide de camp Devaux, ni le commissaire des guerres Dufour, attaché au maréchal, n'ont rien pu affirmer à ce sujet (P., 2, 133, 138, 144 et 155). Bourmont et le marquis de Vaulchier ont soutenu l'affirmative. Mais Ney a protesté avec la dernière énergie contre l'affirmation de Bourmont : « Vous me supposeriez donc un misérable ! J'aurais donc, comme l'ont prétendu les ministres, emporté de Paris l'intention de trahir le Roi ? Je suis fâché qu'un homme d'esprit emploie des moyens aussi faux et aussi petits. Il y a vraiment de l'*infamie* à déposer de pareilles suppositions. » (P., 2, 117) Au marquis de Vaulchier il répond : « Votre assertion est contraire à la vérité : cent mille témoins en pourraient affirmer la fausseté. » (P., 2,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

De retour dans leurs quartiers, les soldats reçurent du vin, et on leur donna la permission de sortir dans la ville. Excités par la joie et le vin, ils se répandirent dans les rues, l'attitude agressive, et ils se trouvèrent bientôt en grand nombre sur la Place.

XI. — Le 14 mars (*fin*). — Ney après la revue. Le sac du café Bourbon. Le dîner chez le maréchal

Dès son retour à la *Pomme-d'Or*, avec Lecourbe, Bourmont et Jarry, Ney, tout chaud encore de la scène de la Chevalerie, exalté par le succès de sa proclamation, invita à dîner le soir, pour fêter cet évènement immense, les généraux qui étaient dans sa chambre. A ce moment, l'ordonnateur Cayrol entra pour un ordre de service : Ney l'invita aussi (1). Il fit sans doute de même pour les officiers d'état-major. Puis il s'inquiéta des mesures qu'entraînait la grande décision qu'il venait de prendre.

Il envoya d'abord au Grand-Maréchal Bertrand un de ses aides-de-camp pour lui porter sa proclamation (2).

129) Il a toujours affirmé qu'à Auxerre il avait abordé Napoléon avec les décorations du Roi et qu'il les avait portées jusqu'à Paris (P., 2, 103, 117, 124 et 129). Le ton de sa protestation est une présomption de sincérité. Les autres témoins n'ont rien remarqué, disent-ils. Pouvaient-ils bien ne pas remarquer sur la poitrine du grand chef, centre de cette scène historique, des insignes qui, depuis près d'un an, avaient disparu ? Enfin, entre Ney, d'une part, Bourmont et Vaulchier, hommes de parti, de l'autre, je crois à la parole du maréchal.

(1) M., 1, 70.

(2) Cet aide-de-camp arriva à Chalon le 14 dans la nuit ou le 15 au matin. Bertrand informa immédiatement l'Empereur et écrivit à Ney. M. Masson (*Echo de P.* du 21 sept. 1913) a publié pour la première fois la lettre que Ney lui envoya à Dijon le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Puis, s'adressant au général Jarry, qui commandait, comme je l'ai dit, le département du Jura, il lui donna l'ordre d'aller prendre le commandement supérieur à Besançon. Il s'y rendrait immédiatement, ferait fermer les portes, arrêter et conduire à la citadelle le préfet du Doubs, comte de Scey, et le général Durand. Il réunirait la garnison et les autorités civiles, proclamerait Napoléon empereur, et ferait arborer le drapeau tricolore. Ney s'engageait à lui faire avoir le grade de lieutenant-général. Jarry répondit que toute son ambition était de rester dans le Jura, parmi ses concitoyens, et qu'il ne voulait pas flétrir sa carrière par un parjure ; il priait donc le maréchal de ne pas insister (1).

Le maréchal dut être fort déconcerté par ce refus, qui, venant après la démission de Dubalen, condamnait pour la deuxième fois son acte. Mais il n'insista pas pour le moment, et il dit : « Enfin, Messieurs, je vous donne vingt-quatre heures pour délibérer. Et je vous attends ce soir à six heures. » (2) Tous se retirèrent. Puis Ney se mit à sa table pour rédiger et dicter des ordres. Le baron Capelle se présenta : il sortait de chez Lecourbe lorsqu'il avait rencontré dans la rue un officier qui lui avait conseillé de monter chez le maréchal.

16 pour le remercier et lui dire sa joie de servir de nouveau « le seul souverain qui convienne au bonheur de la France. — Je ne sais si cet aide-de-camp était le baron de Préchamp. Celui-ci fut envoyé au quartier général de Napoléon ; mais « il s'agissait seulement, a-t-il dit au procès, de faire régler avec le général Bertrand et assurer la subsistance des troupes ». (P., 2, 149).

(1) M., 3, 51 et 59. Déposition reçue par écrit du général Jarry, le 16 octobre 1815 (M., 3, 51). Pièce jointe à la déposition du général Durand (et rédigée sans doute par lui) M., 3, 59.

(2) Déposition Cayrol (M., 1, 70).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Capelle, qui tremblait d'être arrêté, s'était hâté de suivre ce conseil. Mais Ney ne le reçut pas, et il lui dit de repasser à quatre heures (1).

Car ce n'étaient pas seulement des ordres militaires qu'il lui fallait donner. L'administration du département du Jura réclamait aussi son attention. Que faire du préfet du Roi jusqu'à ce que l'Empereur eût repris possession du trône et fût redevenu le maître ? Ney lui ordonne tout simplement de garder ses fonctions et d'appliquer son autorité au service de l'Empereur :

Monsieur le préfet (2), je vous invite à prendre toutes les dispositions de votre compétence pour le maintien du bon ordre dans votre département. Vous ordonnerez que personne ne soit inquiété pour cause de ses opinions, et ferez relâcher celles qui seraient détenues pour cette raison. Les personnes et les propriétés doivent être respectées : tout vrai Français ne doit connaître jamais que les intérêts de sa patrie (3). Vous mettrez à exécution tous les ordres qui vous seront transmis au nom de l'Empereur, notre auguste souverain, en ce qui concerne votre administration. Veuillez, monsieur, faire imprimer et afficher la présente, et m'en accuser réception.

Le Mal Pce de la Moskowa,
NEY.

Bourmont, pour marquer clairement sa désapprobation, avait fait porter ses bagages à la préfecture et

(1) Déposition Capelle (M., 3, 33).

(2) La lettre de Ney est citée dans M., 3, 42-43. Elle a été communiquée par le marquis de Vaulchier aux juges de la Chambre des pairs le 4 décembre 1815.

(3) Notons cette phrase : lorsque Ney l'écrit, ne révèle-t-il pas tout le secret de son cœur et le motif profond de sa défection ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

quitté l'auberge de la *Pomme-d'Or* (1). Il était chez le préfet lorsque celui-ci reçut cette lettre. Il lui conseilla de ne pas répondre par écrit et d'aller trouver le maréchal. Le préfet suivit ce conseil. « Non, M. le maréchal, lui dit-il, je ne puis faire ce que vous attendez de moi : mes serments ne me le permettent pas. — Vous faites une bêtise. Enfin, puisque vous refusez, convoquez les notables de la ville pour désigner un premier administrateur, et motivez votre retraite par écrit. » Le doyen du Conseil de préfecture, le comte Germain, fit sans doute des objections au procédé qu'avait indiqué le maréchal, puisque le préfet revint à la *Pomme-d'Or* et demanda à Ney, pour le comte Germain, une « jussion d'administrer le département » après son départ. Ney la lui donna, s'emporta encore contre les Bourbons, et finit en disant avec force : « Il nous faut notre dynastie. Vous, Monsieur, croyez que les Bourbons reviendront. — Non ! je n'ai pas d'arrière-pensée ; mais j'agis, moi, d'après mon devoir. — Faites donc, Monsieur, je ne vous en veux pas. Je porte tous les Français dans mon cœur. » (2)

Bientôt après, le général Delort se présentait chez le maréchal. Il n'avait pas assisté à la revue de la Chevalerie, et il avait appris par un officier la défection de Ney. Il avait été appelé d'Arbois à Lons-le-Saunier pour commander la cavalerie du corps d'armée que Ney

(1) M., 3, 31, déposition du baron Capelle devant la Chambre des Pairs. « Bourmont, dit Ney, prit un logement chez le préfet, pour se ménager une *porte de derrière* si notre affaire allait mal, et rejeter sur moi tout l'odieux. » (M., 3, 10).

(2) M., 3, 43-44. M. de Vaulchier partit sur le soir pour Le Deschaux. C'est ce que, dans une lettre officielle au comte Germain, il appelle d'un spirituel euphémisme : « partir en tournée dans le département ». Le comte de Grivel le trouva au château du Deschaux, où il passa la nuit du 15 au 16. (M., U., p. 1352, col. 3).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

réunissait contre Bonaparte : que devait-il faire, maintenant que Ney s'était déclaré pour Napoléon ? Le maréchal se montra embarrassé, et il finit par lui proposer, « mais assez vaguement », la succession de Bourmont à la tête de la 6e subdivision militaire, à Besançon. Delort refusa, et Ney le renvoya (1).

*
* *

Pendant ce temps, des évènements violents se déroulaient sur la Grande Place. A l'endroit où sont aujourd'hui les bureaux de la Succursale du Comptoir d'escompte se balançait alors l'enseigne du *Café Bourbon*. Il était tenu par M. et Mme Alexis Rodet. Mme Rodet était une jeune femme de vingt-cinq ans, célèbre à Lons-le-Saunier, non seulement pour sa beauté, mais encore pour ses ardentes convictions royalistes (2). Elle réunissait dans son café une clientèle d'*ultras*, anciens compagnons de Jéhu qui, après s'être cachés pendant l'Empire, avaient reparu au grand jour et relevaient la tête. Un certain nombre étaient des adorateurs de Mme Rodet (3) ; ils l'appelaient la Belle

(1) M., 1, 85, déposition de Delort devant le Conseil de Guerre. Il ne fut point appelé à déposer de nouveau devant la Chambre des pairs, sa première déposition ayant paru « trop modérée ». (Cf. Stouff, *Le lieutenant-général* Delort, p. 92-93, et surtout les notes de ces deux pages. Cf. aussi la préface que Delort a mise en tête de sa traduction (anonyme) des *Odes* d'Horace : « Il a refusé en 1815, à une époque trop mémorable, le commandement d'une division territoriale. » (p. 16)).

(2) Elle était fille de Martin Monnet, entrepreneur de travaux publics à Lons-le-Saunier, et elle avait épousé Aimé-Alexis Rodet, fils d'un aubergiste lédonien, le 28 février 1810. De ce mariage était né, le 6 décembre, Nicolas-Etienne-Laurent-Amédée, qui semble avoir été leur unique enfant. Ils avaient une nièce dont Guillermet (*Souvenirs et croquis*) a fait un joli portrait.

(3) Parmi lesquels Charles Nodier, qui habitait alors à Quintigny.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Cafetière et se réjouissaient à ses propos féroces : n'avait elle pas dit qu'elle tremperait avec plaisir ses mains dans le sang des bonapartistes ?

Les soldats de Ney avaient dû souvent, dans leurs promenades en rond autour de la Place, lancer des regards furieux sur ce café dont l'enseigne seule était une provocation. Voici qu'ils ont entendu, à la revue de la chevalerie, Ney proclamer l'Empereur seul souverain de la France ; ils sont excités, un peu avinés ; ils ont bu dans les cabarets avec des paysans et des gens du peuple ; ils crient *Vive l'Empereur ! A bas les Bourbons !* Ils se groupent devant le café. Les cavaliers mettent le sabre à la main ; et mêlés à des fantassins, à des vignerons du quartier de Balerne, et à ces fainéants de la place qu'on appelle chez nous les *goliards* ou *gauliards* (2), ils descendent l'enseigne et la brisent sur le pavé, cassent la porte vitrée et les fenêtres et pénètrent en trombe à l'intérieur. Les clients se sauvent, et la belle Mme Rodet se réfugie dans son grenier. Le commissaire de police, M. Prouvier, accourt. Il voit la scène, monte en hâte à la *Pomme-d'Or* et supplie le maréchal d'interposer son autorité. Ney donne l'ordre d'envoyer une patrouille pour rétablir l'ordre. Cependant le sac continue : de la salle du café, les soldats et la populace sont passés dans l'arrière-boutique. Informé enfin, le commandant de Beauregard envoie des gendarmes, et il monte à son tour chez le maréchal. Il le trouve occupé à écrire. « Que voulez-vous, demande Ney brusquement, en voyant entrer l'entêté bourbonien qu'il avait déjà malmené à la revue. Que voulez-vous ?» L'officier répond : « M. le maréchal, il se commet dans

(1) Chambre des pairs, 4 décembre. Interrogatoire de Ney (M., U., p. 1348, col. 3).

(2) Lebrichon les a crayonnés jadis, et le *Vieux Lons* a donné ce dessin en 1910.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« la ville les plus grands désordres ; les jours de « beaucoup d'honnêtes gens, connus par leur dévoue- « ment au Roi, sont menacés, et je ne me sens plus « à la hauteur de ma tâche. — Vous êtes là, comman- « dant, pour le maintien de la tranquillité publique, et « vous n'avez qu'à faire votre devoir. — Mais je n'ai « qu'une force morale à opposer, et elle n'est pas « suffisante, puisqu'il n'y a plus de morale ni de disci- « pline, et que les soldats pillent la ville. — Le Café « Bourbon ? Oui, je sais. Eh bien ! laissez le piller » (1). Le commandant de gendarmerie n'insista pas, et il se retira.

La patrouille n'était pas encore arrivée, et le tumulte grandissait devant le Café Bourbon et à l'intérieur. Le général Petitpierre y pénètre et essaie de faire entendre sa voix ; mais on l'insulte, on le maltraite et on le couvre de boue. Enfin la patrouille arrive : elle est accompagnée du général Mermet. Désigné — on l'a vu — par le maréchal Ney pour aller prendre en toute hâte, à Besançon, le commandement supérieur de la place au nom du Roi, il avait refusé, puis il avait reçu un contre-ordre (2), et c'est ainsi qu'il se trouvait encore à Lons-le-Saunier. Il avait de l'autorité sur les troupes : le désordre cessa petit à petit, et le rassemblement se dispersa (3). Mais, sur le soir, comme des soldats

(1) M., 3, 46-47 et 21.

(2) M., 1, 54.

(3) Alors entra, marchant sur les débris, M. Prouvier, commissaire de police. Il examina les dégâts, prit des notes, et, rentré à son bureau, il rédigea le procès-verbal suivant, *inconnu jusqu'ici,* et que j'ai eu la bonne fortune de découvrir, en copie, dans les archives communales de Lons-le-Saunier (D. 3, 6) :

L'an mil huit cent quinze, le quatorze mars, environ midi, sur le rapport, à nous fait, qu'au retour de la revue passée par Son Excellence le Maréchal Ney, plusieurs militaires des soixantième et soixante-dix-septième de ligne et du cinquième de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

avaient rencontré le marquis de Vaulchier qui avait gardé le ruban blanc à sa boutonnière, ils l'insultèrent (1).

A l'heure qu'il lui avait fixée, il reçut en audience de départ le baron Capelle, et il lui dit d'aller reprendre ses fonctions au nom de l'Empereur Napoléon. Capelle refusa, en mettant dans ses paroles tous les ménagements nécessaires. Ney s'emporta d'abord, puis il se radoucit, et il dit : « C'est une duperie à vous de tenir à votre serment envers une famille qui ne peut plus régner, et dont les vieilles idées ne conviennent plus à nos mœurs. Moi-même je n'aurais pas abandonné la

dragons s'étaient portés chez le sieur Alexis Rodet, marchand cafetier, pour y causer du désordre, nous, commissaire de police de la ville de Lons-le-Saunier, nous sommes transporté chez ledit sieur Rodet, où étant, nous avons vu les fenêtres, les portes vitrées ainsi que l'enseigne dudit café portant Café Bourbon, *entièrement brisées ; ayant pénétré dans l'intérieur, nous avons vu une foule de militaires qui, le sabre à la main, cassoient les glaces, tables et autres meubles placés dans ce local. Sur quoi nous sommes allé rendre compte à Son Excellence, le suppliant d'interposer son autorité pour faire cesser de tels excès. Le Général déférant à notre demande, a donné des ordres pour qu'une patrouille s'y transporta* (sic), *ce qui nous a déterminé à nous rendre de nouveau sur les lieux. Mais alors la confusion étoit à son comble : les soldats étoient à cet instant aux prises avec le général Petitpierre, qu'ils ont maltraité, insulté et couvert de boue. Cependant l'arrivée de la patrouille et la présence du général Marmet* [sic] *ont mis fin à ce désordre, le rassemblement a été dissipé et la maison dudit sieur Rodet évacuée ; ce qui nous a laissé la faculté de vérifier que la perte qu'avoit éprouvée cet habitant devoit être considérable, ainsi que nous avons pu l'appercevoir* (sic) *par les débris de meubles, glaces, bocaux, verres, bouteilles et autres objets que nous avons remarqué* (sic) *sous les pieds, tant dans le local servant de café que dans l'arrière boutique au joignant. De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir ce que de raison. Signé : Prouvier, commissaire de police.*

(1) M. U., p. 1354, col. 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

cause du Roi si j'avais cru qu'il pût faire le bonheur de la France. Car je *suis Français avant tout, et je me dois à ma patrie.* Au reste l'Empereur revient avec l'engagement de rallier tous les Français. On ne fera aucun mal au Roi ni à sa famille : ni les autres maréchaux ni moi ne souffririons qu'on manquât aux égards dus à cette famille malheureuse. On la conduira sur la frontière ; et, ensuite, on lui assurera un juste apanage. » Capelle ne s'étant pas laissé persuader, Ney le laissa partir après avoir visé son passe-port pour qu'on lui donnât des chevaux à la poste et qu'on ne l'arrêtât pas en route (1)

*
* *

A six heures, le maréchal reçut à dîner Lecourbe, Bourmont, Jarry, Delort, d'Aboville, Cayrol et plusieurs colonels. Ses invités furent gais (2). Au procès, Ney prit à témoin de cette gaîté Bourmont lui-même, qui ne put pas la nier. Quant à lui, il fut silencieux et sombre : c'était comme s'il eût dépensé d'un coup toute sa joie.

(1) M., 3, 33-34.

(2) Il y a, sur ce point, contradiction complète entre M. et E. D. Le compte rendu de M., 3, 10 dit, en effet : « Que M. de Bourmont le dise ! *Le dîner fut sombre* ; pas un toast ne fut porté, et je m'empressai de congédier les convives. » Lisez, au contraire, E. D., t. II, p. 129 : « Les officiers supérieurs sont venus dîner chez moi ; *j'étais sombre*, Bourmont y était ; et s'il dit vrai, il dira que la table était gaie. Voilà la vérité. » Le compte rendu que donne le comte de La Bédoyère dans son livre sur *Neÿ* (p. 242), s'accorde, dans le fond, avec E. D. « Les officiers supérieurs sont ensuite venus dîner chez moi ; j'étais sombre, et pourtant, si Bourmont veut dire vrai, il confessera que la table était gaie. Voilà la vérité. » De son côté, dans son numéro du 6 décembre 1815, le *Moniteur universel* s'exprime dans les mêmes termes que E. D. Il n'y a donc pas de doute, et c'est sur cet accord de trois sources sur quatre que j'ai rédigé mon récit.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

L'immense portée de son acte, cachée d'abord pour lui dans l'éblouissement des premières heures, apparaissait maintenant à sa conscience. L'armée entière allait être déterminée par son exemple: quelles conséquences en sortiraient pour la France ? Du moins, s'il avait forfait à l'honneur, c'était par amour pour sa patrie : ce n'était pas pour Napoléon. Et il déclara plusieurs fois pendant le repas : « Ce n'est pas à lui que je me donne, c'est à la France. Si nous nous rattachons à lui comme au représentant de notre gloire, ce n'est pas à une restauration du régime impérial que nous entendons nous prêter » (1). « Pour moi, ajouta-t-il, la première chose que je ferai en l'abordant, ce sera de lui dire : *Il ne s'agit plus de gouverner la France arbitrairement. Si vous maltraitez les généraux, si vous voulez faire encore le tyran, nous saurons bien...* », et il se passait la main sous le menton... (2).

Le repas fini, Ney prit à part le général Jarry, et il lui demanda s'il partait avec lui pour Dijon, à la rencontre de l'Empereur. « Non, Monsieur le maréchal, lui répondit Jarry. Le Roi m'a confié le commandement du Jura ; le Roi seul, ou son ministre peuvent me donner des ordres. » Ney dut subir la leçon. Ce même soir, il reçut la démission de deux colonels, du major de la Genetière et de son premier aide-de-camp, Clouet (3). Ces abandons successifs l'irritent. Il envoie

(1) Welschinger, p. 38.

(2) Propos rapportés par Lecourbe et cités par M. de Villars-Taverney dans sa déposition devant le Conseil de guerre (M., 1, 81). M. Welschinger (p. 55, n. 1) ne croit ni au mot ni au geste. Pourtant ce mot et ce geste ont été répétés par Ney, le 15 mars, à Dole, devant le maire de la ville, qui en a déposé devant la Chambre des pairs, le 5 décembre (M. 3, 36). Au reste, cette violence est bien dans le caractère de Ney.

(3) M., 3, p. 52 et 59 ; 3, p. 22, 61 et 63, dépositions de Bourmont à Lille, de Clouet et de la Genetière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

à Jarry un ordre écrit de quitter sur-le-champ Lons-le-Saunier et de se rendre à Besançon, où il recevra une autre destination. Il rédige ensuite et fait porter au général Mermet l'ordre suivant, encore inédit (1) :

Il est ordonné au général Mermet de partir en toute diligence pour se rendre à Besançon et y prendre le commandement de cette place. Il assemblera demain toutes les troupes dont cette garnison se compose, savoir : les 3es bataillons des 15e léger, 60e et 77e de ligne, du 4e escadron du 5e régiment de dragons, de l'artillerie à pied et de la garde nationale. Il leur fera lecture du discours que j'ai tenu aujourd'hui à la troupe assemblée. Le général de division Mermet aura soin de faire fermer les portes d'avance, de faire remplacer par un officier supérieur le Mal de camp Durand, commandant d'armes, en l'invitant à sortir de cette place dans les 24 heures. Il invitera le Conseil de Préfecture et les autorités civiles à se rendre à la municipalité à l'effet de procéder de suite au remplacement de Mr le Préfet comte de Scey. Le comte de Scey sera libre de rester ou de sortir de la place.

Le général Mermet recevra toutes troupes qui lui arriveront des 4e et 5e dons militaires.

Il les conservera à Besançon jusqu'à ce que l'Empereur ait déterminé les destinations ultérieures. Le général Mermet fera connaître à Mr le maréchal duc d'Albufera à Strasbourg la détermination que j'ai prise de me réunir à S. M. l'Empereur qui se dirige sur Paris.

Le général Mermet fera une proclamation pour le maintient (*sic*) de l'ordre et de la sûreté des personnes et des propriétés. Personne ne pourra être recherché ni arrêté pour les vœux émis et les idées qui ont été développées en faveur des Bourbons.

Le général Mermet se fera appuyer par la gendarmerie, qui, d'ailleurs, continuera à faire son service comme par le passé. Il se tiendra en relation avec le général Pellegrin et le colonel du 7e d'artillerie à pied, à Auxonne, pour la

(1) Welschinger en a donné l'analyse, p. 40-41.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

prompte exécution des ordres que Sa Majesté l'Empereur pourrait lui transmettre.

Le général de division Mermet fera imprimer et afficher *mon* Discours, et enfin il adressera tous les jours un rapport à Sa Majesté l'Empereur à Dijon pour tout ce qui peut intéresser le bien du service de Sa Majesté.

Lons-le-Saunier, le 14 mars 1815.

Le maréchal Prince de la Moskowa,
NEY. (1)

Lorsqu'il eut reçu ces ordres, Mermet se rendit chez le maréchal, et il lui fit diverses « représentations ». Ney insista (2). Mermet feignit de céder, et il sortit, mais ce fut pour se rendre dans ses foyers (3). Une semaine après, l'Empereur le nommait commandant de la 6e division militaire (4).

Avant de quitter Lons-le-Saunier, Ney dut recevoir une lettre écrite, le matin, à Dijon, par le général Heudelet, pour accompagner deux rapports du général Rouelle, commandant à Chalon. Les deux généraux y signalaient, avec tristesse, l'état des esprits : Ney ne pouvait plus qu'en éprouver de la joie (5). Il dicte ensuite plusieurs lettres, une entre autres pour le général Bessières, commandant le département du Doubs. Il y parle de *la réconciliation générale de tous les Français*, qui aura lieu lors de l'arrivée de l'Empereur à Paris (6). Puis il écrit de sa main et signe l'itinéraire de ses troupes, pour les diriger sur Mâcon

(1) Bibl. nat., Nouvelles acq. fr., 5241, feuillets 126 et 127.
(2) M., 1, 54.
(3) Welschinger, p. 41, n. 1.
(4) Welschinger, p. 42.
(5) Les trois lettres ont été citées par Berryer dans son plaidoyer (E. D., t. II, p. 265 à 270).
(6) M., 3, 52,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

par Saint-Amour et Bourg, où elles se réuniront à la colonne de l'Empereur. Cet ordre se terminait ainsi : « MM. les généraux et colonels feront disparaître dès « demain toutes les décorations qui leur ont été dis- « tribuées par les Bourbons. Ils feront remettre un « drapeau tricolore et un étendard semblable à la « cavalerie. Ils feront remplacer la cocarde blanche « par la cocarde tricolore. Ils feront, s'il est possible, « substituer un aigle, de quelque nature qu'il soit, « ainsi qu'une couronne de laurier, à la pique de leurs « drapeaux et étendards (1). » Il prescrivit aussi de faire flotter partout à Lons-le-Saunier le drapeau tricolore (2). Puis, pendant la nuit, il quitta Lons-le-Saunier pour Dole, où il arriva le mercredi 15 au matin. Il est le vendredi 17 à Dijon, et le dimanche 19, à Auxerre, où il rejoint l'Empereur.

Conclusion.

Dans la nuit du 13 au 14 mars 1815, deux routes s'étaient ouvertes devant ce héros.

L'une était celle de la fidélité au serment : c'est celle que prescrivait le devoir. Elle l'eût conduit — si, faute de son concours décisif, Napoléon avait échoué, — à une vieillesse pleine de jours, parée de tous les honneurs de la monarchie reconnaissante. Mais c'était aussi celle de la guerre civile : il n'en voulut point.

L'autre était celle de la défection ; mais c'était aussi celle de la paix entre Français : il la prit. Elle se termina, pour la France, à Waterloo ; pour lui, près de la grille de l'Observatoire, devant douze soldats, et

(1) Welschinger, p. 54.

(2) Arch. comm. de Lons-le-Saunier, registre de corresp. du maire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

par la suprême et ignoble insulte de l'officier anglais faisant sauter son cheval par dessus le cadavre du noble et loyal ennemi dont ni lui ni son pays n'avaient plus rien à craindre.

La petite ville de Lons-le-Saunier avait été ce tragique carrefour.

*
* *

On a blâmé vivement cette défection. On a dit que, *coûte que coûte*, Ney *devait* demeurer fidèle. Je n'aime pas cette intransigeance farouche, qui, sans essayer d'entrer dans l'âme des autres, sans peser, avec l'intelligence de l'esprit et la sympathie du cœur, les motifs qui les entraînent, juge les actes humains des hauteurs glacées de l'absolu... Oui, Ney a eu tort, si l'on juge sa décision non seulement d'après le strict devoir, mais aussi par rapport à ses suites. Car, — il n'en faut pas douter, — c'est le haut exemple de Ney qui a fait réussir l'entreprise de Napoléon. Il a donc sa part — une lourde part — de responsabilité dans la guerre étrangère, la deuxième invasion du territoire et les traités de 1815. Mais que voulait-il empêcher ? Cette autre horreur : la guerre civile. Ah ! soyons indulgents pour les pauvres hommes, même pour ceux qui doivent donner l'exemple. Ne les condamnons pas durement quand nous *savons* qu'ils ont voulu *bien* faire ! N'oublions pas combien de fois nous-mêmes, dans nos jours modestes et obscurs, dans nos existences anonymes, nous avons besoin d'être pardonnés !...

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

APPENDICE.

Je donne, ci-après, une lettre curieuse, et qui me semble bien précieuse puisqu'elle a été écrite à Lons-le-Saunier, le lendemain même des évènements de la Chevalerie, par un témoin intelligent et cultivé, M. Antonin Papillon, président du Tribunal civil. Elle est adressée à son beau-frère, M. Chavériat. Déposée dans les papiers de sa propriété de Presles, près Montaigu (qui appartient encore à ses descendants), elle m'a été communiquée par mon ancien élève et ami, M. René-Jacques Bresse, avocat à Lons-le-Saunier.

Le 15 mars 1815,

Mon cher frère,

Vous me demandez des nouvelles : en voici de certaines dont j'ai été le témoin. Le maréchal Ney, le comte de Bourmont, les généraux Mermet, Jary, Courbe et autres ont fait assembler les trois ou quatre régimens que nous avions en garnison depuis trois jours. Le maréchal Ney a fait former le quarré à la troupe et lui a tenu ce langage.

« Soldats, les Bourbons se sont rendus indignes du trône : ils ont avili la nation française et couvert d'opprobres les braves de l'armée ; ils ont laissé dans l'oubli et méprisé le tiers état pour favoriser exclusivement la noblesse ; ils ont insulté à l'honneur et à la gloire nationale, en faisant élever des monuments aux manes des émigrés péris à Quiberon, véritables ennemis de la France. Les Bourbons n'étaient plus français : remis sur le trône de leurs pères par une insigne trahison, ils y ont apporté les mœurs de la nation anglaise notre ennemie, et pensaient faire revivre les anciens privilèges de la noblesse française pour la suppression desquels vous avez combattu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

pendant 25 ans. La nation française était méprisée et avait perdu le rang qu'elle doit occuper en Europe. L'empereur Napoléon est le seul qui puisse donner au trône la force et l'éclat qui lui sont dus, etc., etc.. Vive l'empereur ! Vive l'empereur ! »

Ces cris ont été mille fois répétés par les soldats et le peuple. M. de Grivel, entendant ce discours, a brisé son épée, en la jetant au pied du maréchal et a traversé la foule au galop en criant : Vive le roi ! Mais son généreux exemple d'un dévouement sans bornes à Louis 18 n'a pas trouvé d'imitateurs, mais lui a mérité de véritables éloges de tous les officiers et soldats. Cet évènement est général en France. Il faut donc espérer qu'il n'y aura pas d'effusion de sang pour cette seconde révolution produite par l'armée, et qui aurait été des plus sanglantes si le peuple eût été obligé de la faire. Voilà donc les Bourbons exilés à jamais du trône et l'ancienne noblesse perdue. On dit bien qu'ils cherchent à remuer le peuple dans les pays non occupés par l'empereur. Mais l'exemple de Lyon est un présage que nous n'aurons pas la guerre civile. Monsieur, qui est parti de cette ville trois heures avant l'arrivée de l'empereur, n'a pu obtenir, de la garnison et des troupes, un détachement pour le reconduire. Il n'a eu que trois gendarmes...

Hier à cinq heures, M. le Préfet est parti, avec toute sa famille. Le maréchal Ney a donné l'ordre à M. Germain d'administrer au nom de l'empereur. Toutes les autorités ont dû en faire de même.

La troupe est partie et se dirige sur Paris.

Voilà le résultat des Congrès. Les rois n'ont pu s'accorder. Le roi de Prusse, l'empereur de Russie se faisaient la part du lion. Ils changeront un peu leurs prétentions.

Nous voilà donc avec de nouvelles guerres. Que la France est malheureuse, si les potentats ne deviennent pas sages et raisonnables !

On dit que le vice-roi occupe déjà l'Italie, et que Murat envoye trente mille hommes à l'empereur qui marche droit à Paris. Ses proclamations rappellent tous les soldats et officiers en retraite, avec ordre de rejoindre à Paris leurs régiments. Le ministre de la guerre, Soult, Masséna et autres généraux sont déjà avec l'empereur. C'est fini ; nous voilà avec un nouveau maître : il ne peut éprouver qu'une faible résistance, malgré la protection des Anglais qui, dit-on, sont débarqués.

On prétend que notre malheureux roi est mort de frayeur et du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

bouleversement que lui a occasionné cette révolution, concertée entre les maréchaux de France depuis deux mois.

J'oublie de vous dire que les soldats rentrant en ville et animés par le peuple ont renversé l'enseigne du café Bourbon ; que la jeune femme Rodet a eu l'imprudence de crier : Vive Louis 18, et de tenir des propos après cet évènement, ce qui a occasionné la dévastation et le pillage de sa maison, désordre affreux que les généraux et la police, assistés des magistrats, n'a pu empêcher ni arrêter. Ces malheureux jeunes gens sont ruinés.

Ce matin, une scène moins horrible a précédé le départ des troupes. Les soldats se sont portés chez Bary sous l'arcade, et ont mangé toutes les andouilles, sans faire aucun autre mal.

.....

(Ici, quelques nouvelles particulières. La lettre se termine ainsi :)

Ces fameux évènemens qui consternent les nobles me présagent que nous ne sommes pas prêts de toucher nos appointements : je vivoterai ici avec économie, mais peu importe.

Bonjour à ma sœur, à votre petite famille, que j'embrasse de bon cœur ainsi que vous.

Votre frère dévoué.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

BIBLIOGRAPHIE.

[Je donne ci-après la liste des seuls documents et livres que j'ai *réellement* consultés].

MANUSCRITS.

Arch. nat., CC, 499 (37, 40, 41, 42, 104, 105, 106).
— 500 (77).
Bibl. nat., Nouv. acq. fr.,5241 (papiers du général Mermet).
Arch. du Jura, dossier du maréchal Ney (non classé).
Arch. communales de Lons-le-Saunier D. 3, 6.
— — Reg. de corresp. du maire.

IMPRIMÉS.

1. — Biographies du maréchal Ney.

Vie du maréchal Ney, Paris, Pillet, 1816.

R. Andriot. — *Ney*, Paris, Chapelot, 1914.

Cte de La Bédoyère. — *Le maréchal Neÿ*, Paris, Calmann-Lévy, s. d.

H. Welschinger. — *Le maréchal Ney*, Paris, Plon, 1893.

2. — Le procès. Comptes rendus contemporains et Historique du procès.

Le Moniteur universel, 1815, 2e semestre.

Delanoé. — *Le procès du maréchal Ney*, Paris, Plancher, Eymery et Delaunay, 1815, deux cahiers.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Procès du maréchal Ney, Paris, L.-G. Michaud, 1815, quatre numéros.

E. D. [Evariste Dumoulin]. — *Histoire complète du procès du maréchal Ney*, Paris, Delaunay, déc. 1815, deux tomes.

J.-B.-E. Charlemont. — *Procès du maréchal Ney*, Paris, Tiger. Au pilier littéraire, s. d. (mais vers la fin de 1815).

Berryer. — *Exposé justificatif pour le maréchal Ney* (1815), in-4, Paris, de l'imprimerie d'Antoine Bailleul.

G. d'Heylli. — *Les grands procès politiques. Le maréchal Ney, d'après des documents authentiques*, Paris, A. Le Chevalier, 1869, in-18.

3. — Récits, Mémoires, etc.

a) **Journaux et revues :**

Annuaire du Jura, 1842.

Gindre de Mancy, *Sentinelle du Jura* du 22 avril 1870.

Le Vieux Lons, 1908 et 1912.

Fr. Masson, *Echo de Paris* des 21 et 28 septembre 1913.

Mallet, *Souvenirs inédits sur Napoléon Ier*, dans *Revue bleue*, 1914, t. I.

Mémoires de la reine Hortense, dans *Revue des D.-M.*, décembre 1926 et janvier 1927.

b) **Livres et brochures :**

E. B.-M. [E. Bousson de Mairet]. — *Les Cent Jours, ou la France sous le dernier règne de Bonaparte*, Lons-le-Saunier, Gauthier neveu, 1816.

E. Bousson de Mairet. — *Eloge historique du lieutenant-général comte Lecourbe*, Paris, Librairie militaire, 1854.

A. Chuquet. — *Lettres de 1815*, Paris, 1911.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

[Général baron DELORT].— *Odes d'Horace, traduites en vers français par un ancien général de division de la Grande Armée.* Introduction.— Paris, Lecointe; Arbois, Aug. Javel, 1831.

FLEURY DE CHABOULON. — *Les Cent Jours.* A Londres, Roworth, 1820, 2 vol. in-8.

FORTIN, archiprêtre, curé de la cathédrale d'Auxerre. *Souvenirs.* Auxerre et Paris, 1er vol., 1865 ; 2e vol., 1867.

GAUTHEROT. — *Un gentilhomme de grand chemin. Le maréchal de Bourmont* (1773-1846). Paris, Les Presses universitaires, 1926.

GUILLERMET. — *Lons-le-Saunier. Souvenirs et croquis.* Lons-le-Saunier, imprimerie Damelet, 1875.

Henry HOUSSAYE. — *1815,* Paris, Perrin, in-8, 19e édit., 1896.

LARREGUY DE CIVRIEUX. — *Souvenirs d'un cadet,* Paris, Hachette, 1912, in-12.

[Le comte LECOURBE]. — *Le Général Lecourbe, d'après ses archives, sa correspondance, etc.* Paris, Lavauzelle, 1895.

E. LE GALLO. — *Les Cent-Jours.* Paris, Alcan, 1924, in-8 (Ouvrage couronné par l'Académie française).

Général MACDONALD, duc de Tarente. — *Souvenirs.* Paris, Plon et Nourrit, 1892, in-8.

Maréchal MARMONT, duc de Raguse. — *Mémoires,* Paris, Perrotin, 1857.

MONNIER (Désiré). — *Les Jurassiens recommandables.* Lons-le-Saunier, Frédéric Gauthier, 1828.

MONNIER (Désiré).— *Souvenirs d'un octogénaire de province.* Lons-le-Saunier, Gauthier frères, 1871.

[NAPOLÉON Ier]. — *L'île d'Elbe et les Cent Jours* (Tome XXXI de la *Correspondance publiée par ordre de Napoléon III*).

Chancelier PASQUIER. — *Mémoires.* Paris, 1894.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

SARRUT et SAINT-ELME. — *Biographie des hommes du jour*. Paris, 1835-1849 (Ouvrage intéressant, mais qui tombe souvent dans la polémique).

STOUFF. — *Le lieutenant-général Delort, d'après ses archives et les archives du ministère de la Guerre* (1792-1815). Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1906.

Général baron THIÉBAULT. — *Mémoires*, Paris, Plon, 1894-96.

THIERS. — *Histoire du Consulat et de l'Empire*, édit. Lheureux, Paris, 1867 (livre XXXIX, tome IV de l'*Histoire de l'Empire*).

VILLEMAIN. — *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*. Paris, Didier, 1865 (2e partie : *Les Cent Jours*).

VITROLLES. — *Mémoires*, Paris, Charpentier, 1884,

Ouvrages anonymes.

Histoire du cabinet des Tuileries depuis le 20 mars 1815, et de la conspiration qui a ramené Bonaparte en France. Paris, 1815.

Réflexions sur la révolution du 20 mars 1815. Besançon, Petit, 1815.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

G. DUHEM

LA GRANDE PEUR

à Morez et aux environs

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

LA GRANDE PEUR

à Morez et aux environs

Le 22 juillet 1789, alors que depuis le mois de juin de vagues rumeurs sur les brigands avaient amené un peu partout la création de milices nationales, le commandant de la milice de Morez, informé dès le 16 du passage d'une troupe de bandits dans le baillage de Vesoul par M. Dumoulin, commandant la milice bourgeoise de St Claude, recevait du grand juge de Saint-Claude, Dalloz, l'étrange lettre suivante :

« Vous serez sans doute informé, Monsieur, de la scène d'horreurs qui vient de se passer au château de Quincey (1), au baillage de Vesoul. La voix publique accuse un conseiller au Parlement, dont j'envoie le signalement au brigadier de Morez. Vous mériterez bien de la patrie, Monsieur, si vous pressés toutes les précautions convenables pour faire arrêter tous les auteurs de cet infernal complot qui pourrait passer sur vos terres, arrêter toutes les voitures et toutes les personnes suspectes ; excités le zèle de la maréchaussée. La patrie a couru, est peut être encore dans le plus grand danger. Tous les citoyens sont armés et doivent l'être pour se défendre des brigands qui infestent le royaume, mais on doit redoubler de précautions dans ces funestes conjonctures pour prévenir toute espèce d'excès et de brigandage. Assurés tous vos concitoyens qu'avec de la fermeté et de la sagesse le calme sera

(1) Quincey : canton de Vesoul (Haute-Saône).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

bientôt rétabli, que nous jouissons de la plus heureuse constitution, que nous avons le meilleur des rois quand il suit les mouvements de son cœur (1) ».

Le crime atroce, c'était l'incendie du château de Quincey, dans la soirée du 19 juillet, par une bande de paysans menés par des individus assez suspects (2). Mais on accusait dans la province le seigneur de Quincey lui-même, conseiller au Parlement de Besançon, d'avoir attiré dans son château les principaux membres du Tiers-Etat de Vesoul, et de les avoir fait sauter avec des barils de poudre (3).

Aussitôt M. Perrad, commandant de la milice de Morez, et son adjoint M. Jobez, préviennent les communautés voisines, arment leurs hommes comme ils peuvent, et organisent des patrouilles (4), dont une, le 23 juillet, arrête trois suspects, que l'on emprisonne aussitôt à Morez. En même temps d'autres bruits fâcheux se répandent : les scènes qui ont suivi à Paris la prise de la Bastille, les violences de la populace de Besançon les 18 et 19 juillet, brigandages que par une incroyable faiblesse on ne réprime pas plus dans la capitale qu'au chef-lieu de province (5). Or dans les

(1) Archives municipales de Morez : II, 13. Voici le signalement du seigneur de Quincey tel qu'il est donné dans le post-scriptum de la lettre du grand juge : « taille 5 pieds 4 pouces, cheveux très blonds, le visage blême, la jambe courte, le jarret légèrement tourné en dedans. Peut porter une croix émaillée en bleu avec un ruban vert. Il sera probablement dans une chaise de poste. — DALLOT ».

(2) Cf. : Dr Maréchal : *Histoire de la Révolution dans la Haute-Saône,* p. 6.

(3) Arch. mun. de Morez : II, p. 13. Lettre du grand juge Dalloz. Post-scriptum.

(4) Ces mesures et d'autres antérieures valent le 24 juillet à M. Perrad les félicitations du chapitre de Saint-Claude.

(5) Cf. : Sauzay : *Hist. de la persécution révolutionnaire dans le Doubs,* . T. I, p. 128.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

montagnes du Jura, les populations, restées néanmoins plus calmes que celles du Doubs, décident, le 25, de se défendre elles-mêmes et de multiplier les précautions : établir des corps de garde sur les routes et aux principaux carrefours, faire des patrouilles jour et nuit, sonner le tocsin en cas d'alerte et continuer à arrêter tous les individus suspects (1). Quant à ceux que l'on a emprisonnés la veille, ce sont MM. de Dampierre, de Reulle et de Mimeure, trois gentilshommes bourguignons qui passaient en Suisse sous de faux noms 2). L'un d'eux, le marquis de Dampierre, est un ami personnel du marquis de Langeron, commandant en chef de la Franche-Comté. On les relâche avec des excuses, et M. Perrad s'entend avec la milice de Lons-le-Saunier pour les faire reconduire chez eux en assurant du mieux possible leur sécurité.

L'effervescence des populations, en effet, ne fait que s'accroître (3), car la menace se précise. Une lettre du marquis de Langeron du 24 juillet, arrivée à St-Claude et à Morez le 26, annonce qu'on lui a mandé de Dole que 1.200 à 1.500 bandits viennent de Bourgogne et se dirigent sur le pays, brûlant tout sur leur chemin. « Cet avis, ajoute le marquis, peut être exagéré, néanmoins il faut nous tenir sur nos gardes » (4). Dans tous les villages les habitants se préparent, avec la plus

(1) Inv. des Arch. mun. de Morez, FF. 6, pièce 164 (en déficit).

(2) Antoine Esmonin, marquis de Dampierre (1743-1824), était président au Parlement de Bourgogne. Ses deux compagnons étaient l'un M. Barbier de Reulle, président à la Chambre des Comptes de Dijon, l'autre M. Fyot de Mimeure, conseiller au Parlement.

(3) En remettant en liberté MM. de Dampierre, de Reulle et de Mimeure, on leur recommande de ne pas s'aventurer en dehors de Morez, dans la crainte que les populations des villages ne leur fassent un mauvais parti.

(4) Arch. municipales de Morez.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

grande agitation, à recevoir les brigands : dans le territoire de la grande judicature, il y a 2.000 hommes prêts à courir sus.

De brigands point. Mais les populations des communautés, énervées par l'attente, peut-être aussi par la grande chaleur, excitées par des billets anonymes, commencent à brûler les couvents et les châteaux (1). Dans la nuit du 27 au 28 juillet, le feu est mis au prieuré de Mouthe par des habitants du pays (2). Mais on accuse les complices de quatre individus suspects, trois hommes et une femme, arrêtés à Mouthe le 27, et envoyés à Pontarlier. Le 28 encore, on a cru voir des personnes se rassembler dans les bois entre Mouthe et Chapelle-des-Bois (3). Il n'en faut pas plus pour que, le 28 à 9 h. du soir, le curé de Chapelle-des-Bois, M. Dubiez, entendant sonner le tocsin à Chaux-Neuve et à Foncines, le fasse sonner aussi à Chapelle-des-Bois (4). On sonne également à Bellefontaine. 200 hommes se rassemblent à Chapelle-des-Bois, mais ils sont sans armes et en réclament à Morez, où la milice ne peut leur en fournir.

Les brigands ne viennent toujours pas. Une cinquantaine d'entre eux, dit-on à Bois-d'Amont le 29, ont passé en Suisse. Pourtant M. de Langeron, dans une lettre du 1er août (1), informe les officiers de la milice de Morez que les brigands ne sont plus à craindre, et leur recommande avant tout de calmer les communautés, qui dans sa province se livrent à toutes sortes de brigandages très réels. Il faut rendre justice aux populations du

(1) Cf., Sauzay : op. cit., T. I, p. 128.
(2) Lettre de M. Dubiez du 29 juillet : Arch. municipales de Morez : II, 24.
(3) Lettre du même du 30 juillet : *idem.*
(4) Lettre déjà citée du même du 29 juillet.
(5) Arch. municipales de Morez : F. F. 6, 166. P. justif. nº 2.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Haut Jura : malgré l'énervement de l'attente, on n'eut aucune violence à leur reprocher, sinon l'incendie du prieuré de Mouthe par quelques énergumènes.

Mais du fait de la carence des pouvoirs publics, les montagnards croient toujours être entourés de dangers. Tout étranger est considéré comme un ennemi, et devient suspect. Or, dès cette fin de juillet 1789, les habitants de Saint Laurent, Morbier, Morez, Bellefontaine, Chapelle-des-Bois, les Rousses, Bois-d'Amont voient passer bon nombre des premiers émigrés se rendant en Suisse. On hésite à les arrêter depuis la malheureuse histoire du 24 juillet (la milice de Lons-le-Saunier le 31 juillet, M. de Langeron le 1er août avaient en effet envoyé des passeports à MM. de Dampierre, de Reulle et de Mimeure pour leur permettre de continuer leur voyage). Mais on les voit passer d'un mauvais œil. On se demande ce que ces « messieurs » peuvent bien aller faire en Suisse. Dès le 29 juillet le curé de Bois-d'Amont s'inquiète de ces émigrants épars qui doivent se rassembler de l'autre côté de la frontière. D'autant plus que les Suisses, gagnés par la peur, font battre les forêts où les brigands ont pu se réfugier (1). Qui dit que ces émigrés ne se mettront pas à la tête de bandes qui viendront « exercer leur cruauté sur la frontière » ? Le curé de Chapelle-des-Bois écrit dans le même sens le 6 août, et il raconte que la communauté de Mouthe, prise de la même crainte, doit envoyer des délégués à Morges et à Lausanne, pour avoir des renseignements sur les projets de ces « messieurs qui passent en Suisse avec leurs richesses (2) ».

Les émigrants sont d'ailleurs l'objet de la méfiance générale. Le 28 juillet la milice de Lons-le-Saunier, qui

(1) Lettre de M. Febvre, curé de Bois d'Amont : Arch. municipales de Morez : II, 23.

(2) Lettre du curé Dubiez. Arch. municip. de Morez : II, 24.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

n'avait pas encore reçu les ordres de M. de Langeron, écrit à celle de Morez au sujet de M. de Dampierre et de ses compagnons, et ajoute : « Nous vous invitons à être toujours en garde contre les émigrations ; elles sont trop suspectes en ce moment pour ne pas mériter toute votre attention et la nôtre » (1).

Est-ce pour capturer les bandits imaginaires ou les émigrés plus réels que le curé de Bois-d'Amont propose le 29 juillet de faire battre le Risoux, d'accord avec les Suisses ? Sa lettre est ambiguë. Et il semble que peu à peu une confusion se soit établie dans les esprits entre brigands et émigrants. Que ce soit les uns ou les autres, on les redoute fort. Le grand juge de Saint-Claude ne préconise-t-il pas le 1er août une alliance avec le pays de Gex, pour assurer une protection plus efficace de la région ? (2). Dès que des inconnus sont signalés quelque part, des poursuites s'organisent ; or, on en a vu rôder 12 dans le Risoux dans la nuit du 29 au 30, 4 près de Morbier le 2 août, 12 dans le Grandvaux les jours suivants ; le 6, on en arrête trois aux Rousses, et dans ce dernier village, on s'inquiète fort de la conduite du curé, qui, dit-on, a eu des complaisances pour ces suspects (3).

Il semble pourtant que, dès le 10 août, la crainte des brigands ne soit plus qu'un prétexte à agitation. Certes, on s'était cru sérieusement menacé (4) ; mais, le péril écarté, les esprits restent surexcités, les villageois conservent leurs milices et leurs armes. Les chefs locaux

(1) Arch. municipales de Morez : II. 20.

(2) Arch. municipales de Morez : II, 28. Le projet ne semble pas avoir eu de suites.

(3) Lettre de M. Rivet, des Rousses, du 3 août : Arch. mun. de Morez : II, 31.

(4) « On a été menacé par les brigands » écrit dans ses notes en 1789 le curé des Rousses, cité par Péclet : *Journal des Rousses.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

s'en préoccupent ; le 11 août, le grand juge Dalloz écrit encore au commandant de la milice de Morez, mais cette fois pour le prier d'exhorter ses concitoyens au calme (1). C'est que la récolte étant mauvaise, on prévoit des difficultés d'approvisionnement et peut-être des désordres ; aussi bien, lorsque, vers le 15 août, la milice de Morez écrit à M. de Langeron pour lui demander des armes, il semble que ce soit par crainte des communautés voisines, tout autant que par crainte des brigands. Or, depuis le 13 août, M. de Langeron avait affaire à Besançon à une véritable émeute (2), devant laquelle, du reste, il devra céder ; néanmoins, il répond à Morez le 17, en promettant l'envoi de 200 fusils.

Ce n'est pas superflu. L'anarchie est contagieuse, et l'impunité encourage les fauteurs de troubles. Les milices et les comités, pleins de bonne volonté, ne tarderont pas à être débordés, et tous leurs appels aux pouvoirs supérieurs resteront vains. Or, dès la fin d'août, la disette se fait sentir au marché de Morez (3), et les habitants de Saint-Laurent ne veulent plus laisser passer les voitures de grains, cependant que ceux des Rousses arrêtent à la frontière les chariots destinés à la Suisse, et le bailly de Nyon se plaint M. de Langeron (4). Celui-ci intervient le 26 août, et ordonne la réduction des milices nationales. Mais le commandant en chef de la province est bien incapable de faire exécuter ses ordres.

La lutte entre Saint-Laurent et Morez s'aggrave de

(1) Arch. municipales de Morez : II, 33.

(2) Cf. : Sauzay, op. cit., p. 129 et Taine : *Origine de la France contemporaine*, in-16, T. III, p. 101.

(3) Procès-verbal du 5 septembre, Arch. municipales de Morez : FF. 6, 169.

(4) Lettre du marquis de Langeron, rapportant la plainte du bailli de Nyon, du 29 août : Arch. municipales de Morez : II, 37.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

jour en jour. Au début de septembre, la population de Saint-Laurent, armée de faux et de gros bâtons, arrête tous les convois, malmène les voyageurs et surtout les envoyés moréziens, tandis que les belles exhortations du marquis de Langeron restent lettre morte (1). Si bien que le 14 septembre le marché de Morez est suspendu, et que la lutte pour l'approvisionnement va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

On comprend que la crainte des brigands soit passée au second plan. On en parle encore de temps à autre, mais ce n'est rien de sérieux. Leur nombre s'est singulièrement réduit, et ceux que l'on croit voir ne sont pas bien terribles, tel cet individu que l'on a vu à Saint-Laurent le 1er septembre, versant du poison dans les fontaines (2).

Par contre, on continue à traquer les émigrants. Deux d'entre eux sont signalés dans le Risoux le 15 septembre ; ce sont, dit-on, des traîtres à la patrie, qui ont volé des papiers aux Etats-Généraux. Les communautés de Bois d'Amont et des Rousses organisent une battue sans résultat (3). Mais dans les lettres envoyées des Rousses à ce sujet, il n'est plus question des brigands que les émigrés pourraient rassembler

(1) Le 5 septembre, Mathieu Cousin et Jean Tissot, receveur par intérim et brigadier des fermes du roi à Morez, se rendant à St-Laurent, y sont reçus par 40 ou 50 personnes armées de faux, et se heurtent au refus du commandant de la milice de St-Laurent. Le même jour M. Perrad et sa troupe sont encore malmenés dans ce village. Mêmes incidents le 18, et après une vaine tentative de conciliation le 19, le 24 septembre.

(2) « St-Laurent, 1er septembre 1789 : Monsieur, je vous donne avis de ce qu'il vient de se passer au levant du village de St-Laurent. Un homme habillé de vert à ce qu'il a paru, avec un parasol, et qui s'est arrêté auprès de trois fontaines, où il a répandu à ce que l'on croit du poisson (sic), ce que l'on va visiter. — Dussort ». Arch. municipales de Morez : II, p. 45.

(3) Arch. municipales de Morez : II, 41.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

derrière la frontière. Cette peur des brigands est définitivement passée, et si l'on pourchasse avec tant de zêle les émigrants, c'est qu'ils sont dès lors considérés comme des traîtres à la patrie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Bois-d'Amont, 29 juillet 1789.

Nous vous informons que nos bergers, soit du Risoux, soit des Plats, ont vu entrer dans la Suisse des personnes de l'un et l'autre sexe, même de marque. Que des Suisses nous ont dit qu'une cinquantaine de brigands avaient pénétré chez eux, que les Excellences de Berne avaient fait battre la forêt, où on pense qu'ils sont sans les trouver. Ces émigrants épards qui vont du même côté, n'ont-ils point un point de réunion ? Réunis et repoussés de Suisse n'exerceront-ils point leur cruauté sur les frontières ? Ne serait-il pas prudent d'offrir à leurs Excellences de prendre un jour de concert avec elles pour battre nos forêts en même temps que les Suisses les leurs, jusqu'à ce qu'on se réunisse ? N'est-ce pas à propos aussi de trouver moyen de fournir des armes et envoier renfort aux communautés faibles et isolées ?

FEBVRE, curé.

(Arch. municipales de Morez, II, 24)

II

Besançon, 1er août 1789.

Les premiers avis que j'ai reçu des différentes parties de la province m'annonçaient une troupe de 12 à 1500 brigands, ayant le projet de ravager nos récoltes. Voilà ce qui a occasioné mes précautions exprimées dans mes lettres du 24 juillet. Aujourd'hui ces craintes sont absolument

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

dissipées et il n'y a point de brigands étrangers, et nous n'en sommes pas plus heureux.

Les communautés excitées par des billets anonimes, dévastent les châteaux, brûlent les titres des archives, et comme si ce crime étoit insuffisant, elles vont chez les tabellions et notaires piller indifféremment toutes les minutes.

Cet accès de démence commence néanmoins à diminuer, et pour entretenir cette bonne disposition, je pense que, sans que les brigands s'en aperçoivent, il faut diminuer nos précautions afin de diminuer ces craintes. Beaucoup de surveillance contre les malintentionnés, un très petit nombre de gens armés pour faire des patrouilles, interroger les étrangers, nous n'avons pas besoin d'autre chose. La récolte viendra, qui fera une heureuse diversion, et les Etats-généraux achèveront par leur sagesse de rétablir le calme. Aussitôt que j'ai su la détention de M. le marquis de Dampierre et de ses deux compagnons de voyage, je leur ai envoyé un passeport par l'exprès qu'ils m'avoient envoyé Ils ne l'ont pas reçu, mais par l'exprès qu'ils m'envoyent dans ce moment-ci, je leur en fais passer un second, qui, j'espère, leur parviendra. Je suis très fâché du désagrément qu'ils ont éprouvé, peut-être ce ne leur seroit-il pas arrivé, s'ils n'avoient pas changé leurs noms.

J'ai l'honneur, etc.....

Le marquis DE LANGERON.

(Arch. municipales de Morez, FF 6, 166).

III

Besançon, 17 août 1789.

Il est très vrai, Messieurs, que les armes qui sont dans les arsenaux de la provinee doivent servir à la défense de toute la Franche-Comté. C'est pour cette raison que j'ai commencé par en donner aux endroits où j'ai cru le plus pressé d'en donner. Vous n'étiés ni menacés ni inquiétés,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

vous ne l'êtes pas davantage aujourd'hui. Néanmoins, sur le petit nombre de fusils qui me reste, je vous en garde 200 avec leurs bayonnettes que vous pouvés envoyer prendre quand vous voudrés par un député que vous autoriserés...

J'ai l'honneur.....

Le Marquis de Langeron.

(Archives municipales de Morez, II, non cotée).

IV

Les Rousses, 15 septembre 1789.

J'ai eu avis à deux heures du matin, par la voye de Bois-d'Amont, que les deux quidams soupçonnés d'avoir enlevé des papiers aux Etats-Généraux étaient dans les bois du Risoux du côté de la Chaux-Sèche, que le Bois-d'Amont demandoit du secours. J'ai fait partir 50 hommes à 4 heures du matin pour aller fouiller dans les bois ; on a averti hier le long de la Combe du Brassus jusqu'à Romain-Mouthier.

J'ai l'honneur.....

Ogier.

(Archives municipales de Morez, II, 41).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MAURICE PERROD

L'ERMITE
DE FAY-EN-MONTAGNE
(SAINT GUY OU SAINT FORT)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

L'ERMITE DE FAY-EN-MONTAGNE

(Saint Guy ou saint Fort)

Le village de Fay-en-Montagne (1) doit son nom, sans doute, aux hêtres (*fagi*) qui couvraient son territoire jadis, depuis les Roches de Baume jusqu'à Château-Chalon. Il en reste encore dans les bois d'alentour.

Ce sont de grands tilleuls qui tiennent aujourd'hui dans leur ombre le cimetière abandonné et les abords de l'église construite sur une petite hauteur rocheuse, levant la flèche aiguë de son clocher à peine plus haut que les frondaisons, mais dominant les toits rouges de la paroisse, quelques-uns groupés autour d'elle, plusieurs épars au travers des champs cultivés.

Elle n'est pas ancienne, mais elle en remplace une plus vieille dont il ne reste à peu près rien : quelques débris d'une boiserie de stalles transportés contre le mur d'une chapelle du transept et qui pourraient avoir été sculptés au XVII^e^ siècle, un devant d'autel en bois, portant le relief d'une *Descente de croix*, assez curieux, mais grossièrement peint, et qu'on a suspendu comme un tableau au-dessus de l'entrée de la nef, des fonts-baptismaux et quelques bancs, aussi de bois, qui sont du XVIII^e^ siècle.

Elle a été rebâtie, ou tout au moins complètement transformée, en 1758, par les soins et aux frais, dit-on, de l'abbé Jousserandot, curé de Fay à cette époque ;

(1) Canton de Poligny (Jura).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

le clocher porte la date de 1812. Le chœur, écrit l'auteur des *Sanctuaires du diocèse de Saint-Claude*, vient d'être embelli (1873) d'une peinture bleu-de-ciel étoilée d'or qui produit un bel effet (1). C'était peut-être vrai à l'époque — et encore ! — mais maintenant... !

De temps immémorial, cette église conserve le tombeau de saint Fort. Il y repose dans une fosse creusée, à ce qu'on dit, à même le roc et fermée d'une voûte, sous une épaisseur de trois pieds de terre, le tout actuellement recouvert d'une dalle portant en trois lignes ces mots gravés assez récemment : *Tombeau de Saint Fort* (2).

L'ancienne pierre tombale est un peu plus bas, dans le même pavé de la chapelle dédiée à sainte Christine ; elle est posée en dessous et en travers de la dalle dont il vient d'être parlé ; d'après la tradition, elle recouvrirait les pieds du personnage dont la tête serait sous le marche-pied de l'autel dressé contre le mur. Elle aurait

(1) *Les Sanctuaires du diocèse de Saint-Claude, leur histoire et leurs pélérinages en 1873*, par un curé du diocèse (l'abbé Tours) ; Grenoble, 1874, in-16 de 772 pages, p. 685.

(2) Les renseignements fournis par un auteur déjà ancien diffèrent légèrement : « Le tombeau fut ouvert pour la première fois en 1716, par ordre de M. l'Archevêque de Besançon. On y trouva un corps sans aucun dérangement, déposé dans un cercueil pratiqué dans le roc avec le pic et le marteau, fermé par des tablettes de pierres bien taillées, jointes et cimentées, et recouvert de trois pieds de terre, sur quoi est posée la pierre portant l'inscription. » Chevalier, *Histoire de Poligny*, Lons-le-Saunier, Delhorme, 1767, 2 vol. in-4°, tome Ier, p. 64, en note. On verra plus loin que le même historien s'est lourdement trompé dans la lecture de cette inscription. Il est regrettable enfin qu'il n'ait pas dit d'où il tenait ses renseignements.

Au sujet de saint Fort, on peut voir aussi Bergier. *L'origine des dieux du paganisme*, t. 1er, p. 304. La tradition de saint Fort a été recueillie par Ch. Thuriet dans ses *Légendes de Franche-Comté*, mais sur la foi de Désiré Monnier ou de Rousset, sans que l'auteur ait fait des recherches personnelles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

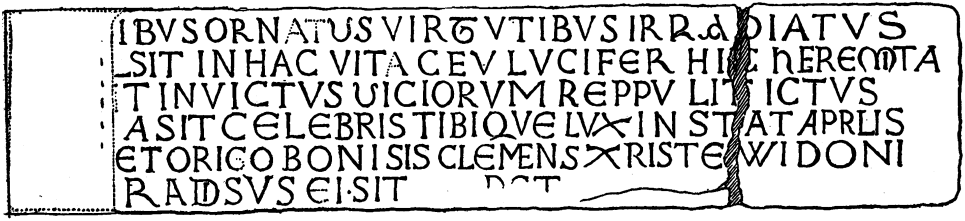

(Dessin de Louis Clos).

Inscription tumulaire de l'ermite Guy, honoré à Fay-en-Montagne (Jura), sous le nom de saint Fort.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

donc été déplacée ; elle l'aurait même été deux fois puisque, plus anciennement, *elle était élevée d'un demi pied au-dessus du sol et entourée d'une balustrade ;* ce sera sans doute lors des réparations de l'église, au XVIIIe siècle, qu'elle aura été mise où elle est présentement, enfoncée de quelques centimètres au-dessous du niveau du sol, de façon à ce que l'on puisse la garantir par une planche posée sur la cavité et en couvrant tous les bords.

Voici ce que rapporte, au sujet de cette tombe, l'auteur des *Sanctuaires du diocèse de Saint-Claude.* Lorsqu'il préparait son ouvrage, il écrivit à l'abbé Gentet, curé de Fay, qui lui répondit en lui citant ce qu'avait consigné dans les Registres de la paroisse M. l'abbé Bondier, alors curé du Pasquier, anciennement curé de Fay, qui avait « *visité le tombeau de saint Fort, en 1833, en présence de plusieurs personnes.* »

« *La fosse, à moitié remplie de terre, est faite avec grande propreté, et ne renferme rien qui donne des lumières sur celui dont elle renferme les ossements. La tradition immémoriale rapporte que cette tombe fut celle d'un moine ou abbé de Baume, très recommandable par ses vertus et canonisé par la vénération des fidèles. On y vient encore en pélerinage de loin, quoique beaucoup moins qu'avant la Révolution, et le ciel a autorisé, par un grand nombre de guérisons miraculeuses, les honneurs rendus à ces reliques. On fait bénir, en honneur du saint, du vin et des linges pour servir à des enfants qui sont privés de force et d'accroissement, et cette bénédiction a plus d'une fois produit, en faveur des chrétiens d'une foi vive, des effets miraculeux.*

« *Le curé qui a écrit cette note en a été le témoin lui-même.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« *On rapporte qu'un jour on voulut lever la tombe en question, mais qu'une fumée épaisse s'éleva de la fosse, et qu'une force invisible fit retomber la tombe à sa place, et que dans cette chute, elle se brisa* (1). »

C'est, en somme, cette tradition que perpétue une Notice manuscrite, datant du milieu du XIX^e^ siècle, encadrée sous verre, et placée dans la chapelle au-dessus du tronc où pélerins et visiteurs peuvent déposer leurs offrandes.

Rousset, dans la notice qu'il a écrite sur le village du Fay, complète les renseignements fournis par l'abbé Gentet, mais il ne cite pas l'origine de ce qu'il rapporte :

« *....en 1832, M. Bondier, alors curé de Fay, assisté de plusieurs de ses paroissiens, ayant ouvert ce tombeau, y trouva une bouteille renfermant du vin d'une limpidité extraordinaire. Ayant voulu toucher au corps du saint pour en détacher un os, qui devait être mis dans un reliquaire et exposé à la vénération des fidèles, toutes les personnes présentes furent entourées d'une épaisse fumée qui s'échappait du cadavre. La frayeur que cet évènement inspira fit renoncer à l'entreprise.*

« *Le pélerinage de saint Fort était célèbre au moyen-âge. On s'y rendait de fort loin. Les paralytiques, les enfants perclus de leurs membres y étaient amenés en foule. La chapelle était ornée d'ex-voto attestant des guérisons merveilleuses* (2). »

Désiré Monnier est également bien informé de quelques particularités concernant saint Fort, mais

(1) *Les Sanctuaires du dioeèse de Saint-Claude* (*op. cit.*), pages 190 et 191.

(2) ROUSSET. *Dictionnaire géographique, historique et statistique du Jura.* Besançon, Bintot, 1858 ; tome III, p. 91, colonne deuxième.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

son témoignage diffère un peu de celui de l'abbé Gentet.

« *Sachant par M. Chevalier, qui le croyait du moins, que Guy, abbé de Baume, avait sa sépulture à l'église de Fay-en-Montagne, je me rendis, en 1821, sur la localité ; et consultant d'abord M. le curé de la paroisse, je le priai de me montrer la tombe. Le prêtre ne connaissant point de saint Guy ni d'inscription tumulaire qui entretint dans son église le souvenir d'un abbé de Baume, m'assurait que j'avais été complètement induit en erreur. Une autre fois je revins à la charge ; je furetai toute l'église ; et, ne prenant de renseignements que d'une vieille femme qui était en oraison, je réussis mieux dans mes investigations. Elle m'apprit, en effet, qu'il y avait dans la chapelle de la Sainte Vierge, à droite, une pierre écrite sur la sépulture d'un saint. Cette femme avait bonne mémoire d'une circonstance qui avait frappé dans le temps toute la population de Fay. « La dernière fois, dit-elle, qu'on releva les dalles de l'église, quand on en fut à cette tombe. il en sortit une épaisse fumée qui remplit tout le vaisseau. Ensuite la bonne femme me conduisit à cette inscription, et je parvins à en déchiffrer les restes les plus essentiels* (1). »

Il ne la déchiffra pas trop mal, mais s'étant mis en peine de la compléter, il lui trouva un sens que n'accepte pas l'auteur des *Sanctuaires du diocèse de Saint-Claude*, et qui paraît en effet devoir être rejeté.

Comme on le voit, il est assez difficile de se faire une idée claire et précise de la tradition concernant le

(1) Désiré Monnier. *Annuaire du département du Jura*, année 1858, p. 90 et 91.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

culte de saint Fort au long des siècles. Ceux qui en ont parlé se contredisent entre eux, parfois se contredisent eux-mêmes, et n'apportent aucune preuve à l'appui de leurs récits.

L'inscription que porte la pierre tumulaire est tout à fait intéressante.

Elle est du XIIe siècle et on n'en connaît que deux autres de la même époque dans le Jura. Le savant Bernard Prost, ancien archiviste du Jura, les a étudiées toutes les trois. Il a publié ses conclusions au sujet des deux premières (1), mais n'a laissé que des notes au sujet de la troisième, celle qui nous occupe.

Il l'avait, au surplus, fait dessiner très exactement par un artiste consciencieux et de talent qui a rendu beaucoup de services du même genre à l'archéologie de la région avant la pratique de la photographie, M. Louis Clos; on ne pourrait d'ailleurs la photographier sans la déplacer, ce qu'il ne paraît pas possible de faire.

C'est d'après les notes de Prost et ce dessin qu'on reproduit ainsi ce qui peut se lire encore.

La dalle, dans son état actuel, mesure 1 m.,91 de long sur 0,44 de large. Le côté latéral gauche a disparu, soit qu'il ait été coupé pour racourcir la pierre et la faire tenir plus tard dans une autre place que la première occupée par elle, ce qui ne témoignerait pas de beaucoup de respect, soit qu'elle ait été brisée à l'époque d'un de ses transferts, car elle n'est plus à l'endroit où elle avait été mise primitivement, mais on aurait dû garder avec soin le morceau détaché de droite, comme on l'a fait pour celui de gauche, puisqu'elle semble avoir été rompue en deux endroits.

(1) Bernard Prost. *Notice sur deux inscriptions du XIIe siècle de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs,* dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura,* année 1878, pages 559 et sq.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Elle porte cette inscription :

.....IBUS ORNATUS VIRTUTIBUS IRRADIATUS
.....SIT IN HAC VITA CEU LUCIFER HIC HEREMITA
.....T INVICTUS VICIORUM REPPULIT ICTUS
.....ASIT CELEBRIS TIBI QUE LUX INSTAT APRILIS
.....ET ORIGO BONI SIS CLEMENS XRISTE WIDONI
.....RADISUS EI SIT.....

Chevalier prétend y avoir lu :

HIC FUIT IN MUNDO CELEBER... VIRTUTIBUS ORNATUS ET IRRADIATUS .. INVICTUS VITIORUM REPULIT ICTUS... PRESBITER... BERNONIS CLUN... ANIMAM CREATORI SUO.

Et il a échaffaudé sur cette prétendue lecture toute une théorie pour démontrer que le personnage inhumé sous cette pierre était le successeur de l'abbé de Baume, Bernon, et son neveu. Nous y reviendrons plus loin.

Désiré Monnier (1) adopte la version qui était d'ailleurs celle de l'abbé Gentet. Il faut rendre justice au curé de Fay : s'il était vaguement informé de la légende de son paroissien des vieux âges, il a étudié avec

(1) Désiré Monnier en avait donné une copie à GASPARD, qui l'a publiée : B. GASPARD. *Histoire de Gigny au département du Jura, de sa noble et royale abbaye de Saint Taurin*, Lons-le-Saunier, 1843, in-8°, p. 25. Voir aussi : *Vie des Saints de Franche-Comté*, par les professeurs du Collège Saint-François-Xavier ; Besançon, 4 vol. in-8° ; tome III, p. 486.

Monnier en avait inséré un dessin assez exact (p. 39) dans ses *Recherches historiques sur l'Abbaye royale de Baume-les-Messieurs (Jura)* 1836, demeurées manuscrites (350 p., in-4°), adressées par lui au ministère de l'Instruction publique et qui ont été achetées par la Bibliothèque nationale à la vente de la bibliothèque de Guizot. Elles sont cotées n° 1039 dans le fonds dit des Nouvelles acquisitions françaises.

Il en a reproduit le texte dans l'Annuaire du Jura de 1858 (*op. cit.*).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

patience l'inscription de son tombeau, et l'archiviste Bernard Prost ainsi que le dessinateur Louis Clos ont eu par lui leur tâche bien facilitée. Il croyait pourtant avoir découvert à la dernière ligne quelques lettres incomplètement effacées au sujet desquelles ceux-ci sont moins affirmatifs que lui, mais il avait peut-être raison.

La difficulté continue quand il s'agit de compléter les lignes décapitées et surtout la dernière, en partie illisible.

L'abbé Gentet s'y est essayé et voici le résultat de son travail :

OMNIBUS ORNATUS VIRTUTIBUS IRRADIATUS
FULSIT IN HAC VITA CEU LUCIFER HIC HEREMITA
EXTITIT INVICTUS VICIORUM REPPULIT ICTUS
EVASIT CELEBRIS TIBI QUE LUX INSTAT APRILIS
FONS ET ORIGO BONI SIS CLEMENS XRISTE WIDONI
UT PARADISUS EI SIT MOX SEDES REQUIEI

Bernard Prost acceptait ce texte, moins deux mots du dernier vers ; il proposait de substituer JAM à MOX comme plus conforme au sens général du texte, et ET à UT comme plus usuel au XII^e^ siècle dans les inscriptions funéraires.

Cela modifiait à peine la traduction qui peut se faire ainsi, avec quelque liberté :

« Orné de toutes les vertus, l'ermite Guy a brillé dans cette vie avec autant d'éclat que le soleil ; il s'est montré invincible contre les attaques des vices ; célèbre [par sa sainteté] il a quitté ce monde au moment où allait luire le premier jour d'avril. Source et origine de tout bien, ô Christ, sois lui clément, et que le paradis soit bientôt le lieu de son repos » ; ou, suivant la suggestion

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

de B. Prost, et en supposant les mots JAM et ET ; « et le paradis est déjà [dès maintenant] le lieu de son repos », ce qui implique, une sorte de canonisation anticipée et, à mon avis, prématurée.

Désiré Monnier avait imaginé une autre lecture du premier vers : elle simplifiait beaucoup de choses ; il mettait : FORTIBUS ORNATUS au lieu de OMNIBUS ORNATUS, et il concluait en disant que le mot FORTIBUS, auquel il eut été bien empêché de donner une place raisonnable dans le texte, avait été pris par les fidèles pour le nom même du personnage et que de là était venue la dévotion à *saint Fort*. L'auteur des *Sanctuaires*. . s'est égayé un peu de cette bonhomie ; il avait raison (1).

En somme, cette inscription en vers léonins où les capitales romaines sont mêlées à des lettres onciales peut être datée de la première moitié du XII^e^ siècle ; elle s'apparente très étroitement, comme facture, aux deux autres de la même époque qui sont encore conservées à Beaume-les-Messieurs ; elle est sans doute due au même ciseau.

Elle nous apprend enfin qu'un ermite du nom de Wido, ou Guy, est mort en odeur de sainteté le 31 mars d'une année indéterminée qu'on peut placer, ainsi qu'on vient de le dire, aux environs de 1150.

Qu'était cet ermite Guy ?

Il est vraiment bien difficile de le savoir.

Il a existé, c'est certain. En plus de sa pierre tombale qui suffirait à elle seule, la tradition en fait foi ; il y a encore à Fay, distant d'un kilomètre à peu près de l'église actuelle, un lieudit *la Chapelle*, où se trouvait jadis un oratoire dont rien ne subsiste et

(1) *Les Sanctuaires du diocèse de Saint-Claude* (*op. cit.*), p. 190.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

auprès duquel on trouvait une petite mare, aujourd'hui l'étang du *Plaigneau*.

De plus son nom et sa qualité sont cités dans deux documents authentiques.

Le premier est de l'empereur Frédéric Barberousse qui, le 13 des calendes d'octobre (soit le 19 septembre) de l'année 1165, prend sous sa protection l'abbaye de Château-Chalon et ses biens parmi lesquels est citée « l'église de Fay avec ses dépendances, et les dîmes ; le tiers du village de ce nom et les trois corvées de l'ermite Guy » ; « *Ecclesia de Fay cum decimis et appendiciis suis, et tertia pars villae ; insuper tres corvatae Widonis heremitae* (1). »

Le second est une bulle datée du 5 des calendes de mars (c'est-à-dire du 25 février) 1182, par laquelle le pape Lucius III prend également en sa sauvegarde l'abbaye de Château-Chalon et ses biens, parmi lesquels il mentionne l'église de Fay avec la chapelle de l'ermite Guy : « *Ecclesiam de Fay cum aedificiis domini Guidonis heremitae....* (2). »

(1) Dunod. *Histoire des Séquanois et de la province séquanoise, des Bourguignons et du premier royaume de Bourgogne, de l'église de Besançon, etc..* ; Dijon, Paris, 1735-1737, 2 in-4° ; tome 1er, 2e partie, preuves, p. XCVII.

[Le Riche] *Mémoire et consultations pour servir à l'histoire de l'abbaye de Château-Chalon*, 2e édition, Besançon, 1766, in-8, p. 173.

Voir aussi : *Les Sanctuaires du diocèse de Saint-Claude*, (*op. cit.*), p. 738 ; et Désiré Monnier : *Annuaire du Jura*, 1858, p. 90. Monnier date d'ailleurs la charte de Frédéric Barberousse de l'année 1155 ; c'est une erreur.

(2) Le Riche, (*op. cit.*), p. 176. Il mentionne encore deux autres bulles du pape Adrien IV, semblables, dit-il, à celles de Lucius III ; la première du 13 des calendes de mai (19 avril) 1154, la seconde des ides (13 avril) 1155, et qui devaient faire mention par conséquent de l'église de Fay et de la chapelle de l'ermite Guy, mais il ne nous en donne pas le texte, et les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Et d'où venait cet ermite, et le reste ? C'est ce qu'on a cherché à savoir, et comme on ne trouvait rien, on a fait des suppositions dont aucune en réalité n'a le droit de s'imposer si peu que ce soit.

Le premier qui ait risqué une opinion est Chevalier, dans ses *Mémoires historiques sur la ville de Poligny*. « *Le solitaire*, dit il, *est qualifié de Monsieur ou Monseigneur* (*dominus Guido...*), *ce qui suppose la sainteté reconnue du sujet* » Il serait peut-être cruel d'insister ; mais pour que l'information soit complète, ajoutons que le même historien date la bulle du pape Lucius de 1184. Et lisons ensuite le reste de son texte : « *Guy dont il s'agit est celui que le B. Bernon* (*abbé de Baume*) *désigna son successeur au gouvernement des abbayes en deçà de la Saône ; ces abbayes sont celles de Baume, de Gigni, de Saint Lauthein, de Bevilli ou Maximiac et de Moutier-en-Bresse. Il repose dans l'église de Fay, ou il est honoré sous le nom de saint Fort, à cause qu'on va l'y invoquer pour le rétablissement des forces du corps. Son tombeau s'y voit dans un oratoire au côté droit..., il porte une inscription mutilée dont les caractères sont du dixième siècle. Suivant l'usage, le curé du lieu fait l'office du saint personnage qui repose dans son église, le 17 juin, sous le nom de saint Guy ou Widon. On n'en sçavoit rien de plus, lorsque, m'étant déterminé à examiner la chose de près, j'ai reconnu que ce tombeau était celui de Guy ou Widon, neveu du B. Bernon* (1). »

On a vu plus haut quel cas il fallait faire de la lecture de l'épitaphe par Chevalier ; il est donc inutile d'exa-

originaux sont perdus avec la plus grande partie d'ailleurs des archives de l'abbaye de Château-Chalon.

(1) Chevalier (*op. cit.*), tome I, p. 94, en note et dans le texte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

miner même la suite de son raisonnement qui ne repose sur rien.

D'après lui, en somme, l'ermite Guy serait le même personnage que le bienheureux Guy, abbé de Baume de 927 à 940 (?), cousin ou neveu de saint Bernon, abbé de Baume avant lui. et fondateur de Cluny. Il est responsable de ce qu'on appelle maintenant la tradition historique concernant le saint de Fay-en-Montagne.

Les auteurs de la *Vie des Saints de Franche-Comté* (1), Désiré Monnier (2), Rousset (3), l'abbé Torfs (4), ont adopté son opinion, et Bernard Prost lui-même, tout en le critiquant au sujet de ses connaissances épigraphiques et de l'usage qu'il en fait (5).

Le premier qui l'ait combattue est B Gaspard dans son *Histoire de Gigny* (6), mais pour tomber dans une autre erreur.

Après avoir fait remarquer que Chevalier n'a pas su lire l'épitaphe de Fay, il ajoute : « *Son opinion est donc purement conjecturale ou même dénuée de fondement. Quant au culte de saint Guy ou saint Fort, à Fay, il est comme certain qu'il se rapporte à saint Witt, martyrisé en Calabre, dans le premier siècle, dont l'Eglise fait la fête le 15 juin, et dont le corps fut apporté d'Italie en France dans le huitième siècle,*

(1) *Op. cit.*, tome III, p. 484-488. Ils croient même que c'est à la suite de l'invasion des Hongrois qui désolèrent la province de 935 à 937, que Guy dut quitter son monastère et se refugier dans la solitude.

(2) *Annuaire du Jura*, 1845, p. 60-61, 1858, p. 89-93, et *Histoire manuscrite de Baume*, p. 36-41.

(3) *Op. cit.* ; I, p. 165 et III, p. 90-91.

(4) *Op. cit.* ; p. 189-191, 737-738.

(5) *Essai historique sur les origines de l'abbaye de Baume-les-Messieurs*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, années 1871-1872, p. 68-70.

(6) GASPARD, *op. cit.*, p. 21-26.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

ainsi que la pierre sur laquelle il reçut la couronne du martyre. Cette pierre existe, dit-on, dans l'église de Moutier-en-Bresse placée, en effet, sous le vocable de saint Witt. De nos jours, non seulement on y porte, comme à Fay, les enfants faibles ou malades, mais on y conduit encore les paralytiques, qui étendent sur cette pierre noire leurs membres perclus, dans l'espoir que le mouvement s'y rétablira par l'intercession du saint martyr. »

Plusieurs écrivains ecclésiastiques acceptèrent la manière de voir de Gaspard (1). Il avait cependant contre lui, et dès le siècle précédent, l'historien du duché de Bourgogne, Courtépée, qui écrivait courageusement : « *La pierre de saint Wit... déshonore l'Eglise et la vérité ; on la suppose avoir été transportée de Lucanie au royaume de Naples (à 300 lieues), où le saint fut martyrisé sous Domitien. On y porte les enfants malades, auxquels quelquefois le froid de la pierre ôte la vie* (2). »

En dehors de toute autre considération, on peut faire observer d'abord que le tombeau de saint Guy ou de saint Fort renferme, au dire de tous ceux qui se sont occupés de lui, un corps entier dont l'intégrité aurait été garantie par un miracle, et qui n'a jamais été changé de place, tandis que celui de saint Vitt, au rapport des hagiographes eux-mêmes, a fait l'objet de plusieurs

(1) L'abbé Richard. *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude* ; Besançon, 1847-1851 ; 3 vol. in-8° ; tome I, p. 196, note 1.

L'abbé Pequegnot. *Légendaire d'Autun, ou vie des saints et autres pieux personnages des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon* ; Lyon, 1846, 2 vol. in-12 ; tome 1er, p. 499. Il accepte l'identification de saint Vit et de saint Guy et ajoute que « saint Guy est appelé par les Bressans et les Comtois saint Fort. »

(2) Courtépée. *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 2e édition, t. III, p. 436.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

translations sur lesquelles il y aurait beaucoup à dire (1).

On remarquera ensuite que l'ermite de Fay est mort le 31 mars, comme le porte son épitaphe, et que saint Vitt a été martyrisé le 15 juin (2) et qu'enfin saint Guy ou saint Fort n'a jamais été qualifié de martyr, mais seulement d'ermite.

L'opinion de Gaspard écartée, revient celle de Chevalier qui voudrait au moins que l'ermite Guy, saint Fort, ait été abbé de Baume.

Les annales de Baume ne parlent pas de la retraite qu'aurait fait cet abbé, qui est connu par ailleurs, dans un ermitage ; elles le laissent mourir à son poste, et mourir le 4 octobre, et non pas le 31 mars, date du décès déclaré du saint de Fay, et date à laquelle on aurait dû célébrer sa mémoire.

L'épitaphe de Fay parle d'un ermite et non pas d'un

(1) Saint Vit aurait souffert le martyre en Sicile, sous l'empereur Dioclétien, le 15 juin 303. Son corps inhumé d'abord à Mariano (?) en Sicile, aurait été transporté d'Italie, puis en France, sous le règne de Pépin le Bref, à l'abbaye de St-Denis. d'où il fut envoyé, en 836, au monastère appelé la *Nouvelle Corbie* (Corvey, en Westphalie).

Sur saint Vit, voir les Bollandistes : *Acta sanctorum*, au 15 juin ; Juin, tome II, p. 1013-1042. Dans cette longue énumération des faits et des légendes, le nom de Fay n'est pas cité, pas plus d'ailleurs que par Collin de Plancy : *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses* : Paris, 1921-1822 ; 3 vol. in-8°, tome III, p. 192, dans son article sur saint Vit. Cet auteur ignore aussi saint Fort et Fay-en-Montagne.

(2) Cette date du 15 juin, étant donnée l'identification passagère et inexacte de saint Vit et de saint Fort, expliquerait peut-être que ce soit le 17 juin qu'on ait fait, pendant quelques temps, à Fay-en-Montagne, une sorte d'office ou de commémoraison de saint Fort, office dont nulle trace ne subsiste aujourd'hui, sur la teneur duquel on ne sait rien, et commémoraison tombée en désuétude, si tant est qu'elle ait jamais existé plus ou moins officiellement, ce qui est douteux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

abbé, titre qu'on n'eut pas omis de mentionner pour honorer le défunt devant la postérité, s'il l'avait porté de son vivant ; il ne s'agit donc pas de l'abbé de Baume.

Chevalier est d'ailleurs seul de son opinion ; personne n'avait eu cette idée avant lui ; et parce qu'elle s'est imposée plus ou moins et pendant un temps à la crédulité ou à l'ignorance, elle n'en est pas plus certaine ni plus vénérable pour autant.

On cite parfois, dans quelques *Vie des Saints* (1), un bienheureux Guy (en latin Wido ou Guido), ermite breton, fondateur du monastère des Prémontrés de Vicogne, près Valenciennes ; le Martyrologe romain ni les Bollandistes n'en font état ; ceux-ci le mentionnent seulement, en passant, pour avoir trouvé son nom ailleurs. Il serait mort le 31 mars 1147, mais n'a jamais rien eu à voir avec la Franche-Comté; son corps aurait été inhumé au cimetière de Saint-Lazare *proche du château de Joux au duché de Bourgogne* (2).

Quant aux autres Guy : Guy de Pise, Guy d'Acqui, Guy d'Anderlecht, Guy Maramaldi, Guy de Durnes et Guy de Bourgogne, ils n'ont aucun rapport acceptable avec l'ermite Wido ; il est impossible que jamais une

(1) Dom Baudot. *Dictionnaire d'Hagiographie mis à jour à l'aide des travaux les plus récents.* Paris, Bloud et Gay, 1925 ; in-8°, p. 323.

Voir aussi : Du Saussoy. *Martyrologium gallicum* ; Lutetia parisiorum ; 1637 ; 2 in-folio : tome 1er, p. 182. Chastelain, *Martyrologe universel*, Paris, 1709, in-4° ; p. 1001. A. de David. *Thrésor sacré de plusieurs belles et précieuses reliques conservées à l'abbaye de Vicogne* ; Valenciennes, 1635, petit in-8° ; p. 51-52 ; les tables générales des *Acta sanctorum*, au mot *Guido*, etc..

(2) David, *op. cit.* ; p. 51.

Voir aussi : Droz. *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Pontarlier* ; Besançon, 1760, in-8°, p. 207-208.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

confusion se soit faite d'eux et de lui ; n'en parlons donc pas.

Pour saint Fort, les Bollandistes citent deux personnages de ce nom, saint Fort qui aurait été évêque de Bordeaux et martyrisé dans cette ville vers l'an 353, et le bienheureux Fort, ermite en Italie, mort en 1040 (1).

Il faut donc chercher ailleurs et admettre tout d'abord que l'ermite Wido est bien un personnage local. Peut-être a-t-il été religieux à l'abbaye de Baume, c'est très possible et même assez probable ; la parenté certaine de son épitaphe avec celle de saint Renaud porte à le croire. Il aurait vécu vers la fin du onzième ou au commencement du douzième siècle, car sa pierre tombale est de cette époque et rien n'autorise à penser qu'elle ait été gravée longtemps après sa fin ; tout indique, au contraire, qu'elle l'a été peu après son ensevelissement, alors que le renom de ses vertus était dans toute sa force et qu'on ne pouvait moins faire, pour en témoigner, que de lui souhaiter une prompte entrée en Paradis.

Pourquoi s'est-il retiré dans la solitude ? D'autres l'ont fait vers le même temps et les exemples ne manquent pas. Il y a surtout à retenir ceux de plusieurs religieux de l'abbaye de Baume précisément : saint Drogon, saint Aldegrin, saint Renaud, le premier et le second vers la fin du dixième, et le troisième au

(1) Bollandistes. *Acta sanctorum*, 16 mai, t. III, p. 573. Dom Baudot, *op. cit.*, p. 2 1, le fait mourir au 1er siècle de notre ère et dit qu'on le considère comme le premier évêque de Bordeaux, institué par saint Martial, de Limoges.

A son sujet, voir aussi : Broc de Segange. *Les saints patrons*, tome 1er, p. 373 ; Mgr Ciret de la Ville. *Les origines chrétieunes de Bordeaux, etc.* ; Bordeaux, 1867, in-8°, p. 163, 164 ; et Saintyves. *Les Saints successeurs des Dieux* ; Paris, 1907, in-8°, p. 163.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

commencement du douzième siècle (1). Wido aura-t-il été poussé hors de son monastère par quelque circonstance inconnue de l'Histoire ; en est-il sorti, comme eux, entraîné par un besoin de vie plus austère ou par l'attrait de la solitude ? On ne le saura jamais.

Le fait est qu'il vécut plus ou moins longtemps dans un ermitage, au milieu des bois, à quelque distance de Baume, et que la sainteté de sa vie lui a valu une grande renommée de son vivant même. Et quand on dit une grande renommée, il faut entendre qu'il était célèbre dans le pays et aux alentours, mais dans un rayon assez limité, puisque cette renommée n'a pas atteint jusqu'à la notoriété suffisante pour le faire inscrire dans un catalogue de personnages honorés d'un culte officiel comme il s'en rédigeait assez facilement à cette époque, surtout dans les monastères.

Son nom même ne lui est pas resté. On l'a surtout connu sous celui de saint Fort et c'est encore par celui-ci que le désignent ceux qui veulent actuellement parler de lui.

Pourquoi saint Fort ? Désiré Monnier prétendait que son épitaphe commençait par le mot *Fortibus* (nous avons vu qu'il n'en n'était rien) et que les fidèles faisaient une sorte de confusion, prenant ce mot pour le nom du personnage couché sous la tombe. Il y avait beau temps d'ailleurs que la dalle avait été rompue et que manquait le commencement de l'inscription ; Chevalier l'avait trouvée dans cet état ; et les fidèles continuaient d'invoquer saint Fort, sans avoir d'autre

(1) Dunod. *Histoire des Séquanois....* (*op. cit.*), tome 1er, 2e partie, p. 126-128.

Vie des Saints de Franche-Comté (*op. cit.*), t. III, p. 551-567.

B. Prost. *Société d'Emulation du Jura*, 1872-1873 (*op. cit*), p. 59, 64, 72 et 73.

Idem. *Notice sur deux inscriptions* (*op. cit.*), p. 568 et 575.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

raison qu'une tradition d'origine inconnue mais au sujet de laquelle il est permis de faire une supposition (1).

On se souvient que le prestige des saints des premiers siècles de l'Eglise était fait surtout des miracles opérés par eux, miracles le plus souvent d'ordre matériel ; c'étaient, au surplus, ceux que sollicitaient de préférence les fidèles de ces temps un peu rudes et ceux qui frappaient davantage leur imagination. La médecine a été longtemps aussi presque le privilège des prêtres : tout clerc était un peu guérisseur.

Il était resté quelque chose de cette mentalité en bien des endroits jadis ; peut-être même en reste-t-il encore aujourd'hui. C'est ainsi, pour ce qui concerne les saints, qu'à gauche de la porte d'entrée de l'église abbatiale de Cluny, il y avait une table de pierre sur laquelle les mères et les nourrices avaient conservé la superstitieuse habitude d'apporter leurs enfants pour les empêcher de pleurer. Elles nommaient cette table :

(1) On prétend aussi qu'il existait dans l'église de Fay une statue de bois : un évêque portant le nom de saint Fort. Si le fait est vrai, et d'abord pourquoi un évêque ? il y a longtemps qu'elle a disparu, brûlée, ou vendue à un brocanteur quelconque.

Chevalier parle de la commémoraison qui était faite de saint Guy le 17 juin ; on ne sait en quoi elle consistait ; il n'y a plus d'office propre, si même il y en a jamais eu, pas plus qu'il n'y a sans doute jamais existé de statue du personnage.

Un Pouillé du diocèse de Besançon (XVIIIe siècle) contient cette mention dont nous n'avons pas voulu faire usage tant elle est nettement erronée et en dehors de la question : « *In pago de Fay est capellania B. V. Mariae de Carmelo, in qua videtur tumulus viri sanctitatis opinione et dicitur tumulus B. Viti ad quam fideles voti recolendi causa frequenter et antiquo occurrere consueverunt* » Archives du Doubs, fonds de l'Archevêché. — Tout est erroné dans ces quelques lignes qui attestent seulement, avec la vague survivance du renom de sainteté du personnage, que l'église de Fay n'était pas visitée souvent par l'Archevêque de Besançon, ni même par ses délégués.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

table de saint Criard (1). A Archelange, dans le Jura, on invoquait saint Marcoul pour les humeurs froides (2) ; saint Genès, à Châtenois, pour les rhumatismes (3) ; saint Garadoz, à l'Aubespin, pour les maux de reins (4). Dans l'Ain, à Saint-Remy-du-Mont, le patron de la chapelle était prié par les boiteux et les estropiés ; Vayssière a raconté l'origine, la forme et l'objet du culte rendu à saint Guignefort, à Romans (5); et Collin de Plancy a mentionné, avec d'autres dévotions analogues, celle qui avait saint Vit ou Guy pour objet (6).

Rien donc de surprenant à ce qu'on ait demandé autrefois à l'ermite Wido, de son vivant, des conseils ou des secours pour la guérison, ou tout au moins le soulagement de certaines maladies, de celles des enfants en particulier, et qu'après sa mort on ait contracté et conservé l'habitude de venir déposer un moment sur son tombeau des breuvages, des linges pour qu'ils y prissent par contact quelque chose des vertus merveilleuses qu'avaient autrefois les prières, les paroles, les bénédictions du pieux ermite et que gardait son corps enseveli. Et de là à l'appeler le *saint qui guérit ou qui donne la force*, le SAINT FORT, il n'y a pas loin, ni rien qui puisse surprendre.

(1) P. LORAIN. *Histoire de l'abbaye de Cluny* ; 2e édition ; Paris, 1845 ; in-8°. p. 66.

(2) Désiré MONNIER. *Annuaire du Jura*, 1848, p. 223. ROUSSET. *Dictionnaire*, I, p. 56.

(3) *Vie des Saints de Franche-Comté* ; t. IV, p. 577-579. ROUSSET. *Dictionnaire*, II, p. 26.

(4) M. PERROD. *Saint Garadoz, l'ami de Dieu*, Besançon, 1897, in-8°; ROUSSET. *Dictionnaire*, tome VI, p. 259.

(5) A. VAYSSIÈRE. *Saint Guignefort* ; *origine, forme et objet du culte rendu à ce prétendu saint dans la paroisse de Romans* (*Ain*) ; Lyon, R. Chateauneuf, 1879, brochure in-8°.

(6) COLLIN de PLANCY. *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses* ; Paris 1821-1822, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Cette explication, comme celles qui précèdent, est peut-être fausse ; mais elle en vaut d'autres ; elle n'a rien de bien aventuré ; elle est, dans tous les cas un hommage au vieux saint qui dort dans la solitude de l'église de Fay-en-Montagne, ainsi que ces quelques pages qui lui rendent son vrai nom et peut-être son identité.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

L'abbe JOUSSERANDOT n'a pas fait une transformation complète de l'église de Fay, comme l'a dit l'auteur des *Sanctuaires du diocèse de Saint-Claude* ; peut-être n'a-t-il qu'agrandi le chœur ; et même le clocher n'aurait été construit — ou réparé — qu'en 1812.

D'ailleurs l'édifice entier se trouvait dans un tel état de délabrement, en 1859, que la célébration du culte y fut interdite. On dût la démolir et en construire une autre, ce qui se fit au cours des années 1860 et 1861 ; le clocher actuel porte la date de 1860.

Cette église, comme l'ancienne, est entièrement assise sur le rocher, ce qui explique que la tombe de l'ermite Wido ait dû être creusée dans le vif, « à l'aide du pic et du marteau », qu'elle soit intacte après tant de siècles, et qu'on ait pu élever sur ses bords, en 1861, la dernière fois qu'elle fut mise au jour, lors des travaux de reconstruction, une maçonnerie capable de supporter les lourdes dalles du pavé de la chapelle.

C'est aussi en 1861 que l'épitaphe de l'ermite a été mise où elle est, au bas et en travers de la fosse, et qu'ont été gravés sur une autre pierre les mots : *Tombeau de Saint-Fort.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

XX^e CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION FRANC-COMTOISE

(Union des Sociétés Savantes de Franche-Comté et du Territoire de Belfort)

TENU A CHAMPAGNOLE

les 18 et 19 Juillet 1927.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google

Congrès de l'Association Franc-Comtoise.

NUMÉROS D'ORDRE	DATES	SIÈGE DU CONGRÈS	PRÉSIDENTS	SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX	ADHÉRENTS effectifs
			MM.	MM.	
I	10 août 1899	Dole	† Jules Gauthier.	Julien Feuvrier.	66
II	8 août 1901	Montbéliard.	—	—	49
III	7 août 1902	Gray.	—	—	64
IV	5 août 1903	Lons-le-Saunier.	† Philippe Berger.	Abel Girardot.	63
V	1er août 1904	Besançon.	Maurice Thuriet.	Georges Gazier.	52
VI	1er août 1906	Vesoul.	Roger Roux.	† Louis Monnier.	101
VII	1er août 1907	Belfort.	† Philippe Berger.	† Dubail-Roy.	45
VIII	4 août 1908	Salins.	Maurice Perrod.	Julien Feuvrier.	125
IX	3 août 1909	Pontarlier.	Louis Rollier.	† Charles Godard.	53
X	2 août 1910	Luxeuil.	Roger Roux.	† Louis Monnier.	74
XI	1er août 1911	Poligny.	Julien Feuvrier.	† Paul Brune	140
XII	1er août 1912	Ornans.	† Léonce Pingaud.	Georges Gazier.	102
XIII	17 juillet 1913	Montbéliard.	Frédéric Rossel.	Ch.-Ed. Kurtz.	82
XIV	20 juillet 1914	Dole.	Julien Eeuvrier.	Louis Raffour.	127
XV	18 juillet 1922	Belfort.	Roger Roux.	† Louis Herbelin.	73
XVI	18 juillet 1923	Gray.	Victor Maire.	Camille Rochard.	79
XVII	16 juillet 1924	Lons-le-Saunier.	Maurice Perrod.	Honoré Carrez.	95
XVIII	15 juillet 1925	Besançon.	Georges Gazier.	Dornier, Graff.	92
XIX	19 juillet 1926	Vesoul.	Roger Dépierres.	Victor Villard.	86
XX	18 juillet 1927	Champagnole.	Maurice Perrod.	Roland de Montrichard C. Davillé, Miodon.	102

Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

XX^e CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION FRANC-COMTOISE

(Union des Sociétés Savantes de Franche-Comté et du Territoire de Belfort)

Tenu à Champagnole les 18 et 19 juillet 1927

Le lundi 18 juillet 1927, l'Association franc-comtoise a tenu à Champagnole (Jura) son 20^e Congrès annuel.

M. le Maire de Champagnole avait très aimablement mis à la disposition des organisateurs les salles de la Mairie.

Toutes les Sociétés composant l'Association avaient envoyé des délégués officiels à cette réunion à laquelle assistaient aussi des représentants de l'Académie de Dijon, du Musée historique de Mulhouse, de la *Revue d'Alsace*, de diverses sociétés de la Suisse romande, etc.

RÉUNION DU 18 JUILLET (matin).

La première réunion a eu lieu à 9 heures sous la présidence de M. l'abbé Maurice Perrod, président du Congrès. Il était assisté de M. le comte de Montrichard, secrétaire général, de MM. Davillé, archiviste du Jura, et Miodon, secrétaires.

Après avoir, en quelques mots, salué les congressistes présents, le Président les a invités à se répartir de suite dans les différentes sections d'Histoire, d'Archéologie et des Sciences pour entendre la lecture des communications annoncées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Section d'Histoire.

Président : M. Roger Roux, conseiller à la Cour d'Appel de Besançon, ancien président de l'Association franc-comtoise. *Secrétaire* : M. Gazier, conservateur de la Bibliothèque de Besançon, ancien président de l'Association franc-comtoise.

M. Griveaud, archiviste en chef du département de la Haute-Saône, donne lecture de son étude sur le faubourg du Transmarchement à Vesoul.

M. Robert Genoud rapporte le rôle du comte de Grivel aux Cent-jours ; puis il annonce la publication prochaine d'un nouvel armorial franc-comtois, par M. Collomb, dans la Nouvelle Revue héraldique qui s'imprime à Lyon. Cet armorial est ordonné sur un plan nouveau ; il donnera la description de plus de 3.000 blasons classés par partitions, émaux, pièces, etc., ce qui permettra de déterminer facilement le possesseur de chacune de ces armoiries ; simple énumération descriptive, il ne vise qu'à être complet sans entrer dans aucune discussion d'origine de noblesse ni dans le détail de biographies trop souvent incertaines pour ne pas dire plus. Ce sera un très bon instrument de travail.

M. Duhem fait l'historique du château de l'Aigle dont il ne reste aujourd'hui à peu près rien, et de ses seigneuries.

En l'absence de MM. Longin et Th. Perrenot, M. l'abbé Perrod lit leurs deux Mémoires, le premier sur *Deux dates de l'histoire de Champagnole*, le second sur les éléments burgondes dans le patois de Montbéliard et du Doubs en quoi ils confirment et précisent ce qu'on sait des burgondes.

Les résultats des dernières recherches de M. Perrenot corroborent à merveille la thèse de leur provenance

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

burgonde, qu'il avait envisagée dès 1897 et brièvement formulée dans sa brochure de 1904 : « Les Etablissements burgondes dans le Pays de Montbéliard. » La survivance, la nature et le nombre relativement élevé de ces emprunts (environ 230) sont autant d'arguments nouveaux et indiscutables, qui obligent à en rattacher l'origine au séjour des Burgondes en Franche-Comté.

Tous ces termes, qui se rapportent exclusivement aux diverses formes de l'activité agricole, se trouvent être encore de nos jours assez transparents pour laisser entrevoir leur très grande affinité avec le gothique. Ils nous montrent les Burgondes en flagrant délit de romanisation, plus attentifs à labourer les champs, à défricher les forêts ou à exercer leurs métiers qu'à s'agrandir par la guerre et la conquête. Le régime de l' « hospitalitas », les mariages mixtes et la culture en commun, bien faits pour rapprocher étroitement les deux populations en présence. ont une conséquence heureuse et inattendue : la langue burgonde ne s'est pas éteinte aussi rapidement et aussi radicalement qu'on le croit volontiers ; les Gallo-romains ont réussi à en sauver quelques précieux échantillons, qui surgissent de l'oubli comme des épaves miraculeusement échappées au naufrage. Ce sont des spécimens cristallisés de langage burgonde, qui, dépouillés de leur enveloppe patoise, ressuscitent avec bonheur quelques débris remarquables d'un idiome mal connu ; ils nous font assister encore maintenant au travail de pénétration et de fusion intime, qui s'est opéré entre les anciens « possessores » et les nouveaux immigrants. Ils fournissent la preuve que les « hospites » barbares ont de bonne heure perdu leur rudesse primitive et leurs habitudes guerrières et ont cherché avec une prédilection manifeste à exploiter les richesses foncières du pays ; c'étaient, d'après ces données nouvelles, des cultivateurs habiles, d'excellents ouvriers sur bois, des gens de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

métier industrieux ; bref, ils ont enrichi notre patois franc-comtois d'acquisitions pittoresques et originales.

Au point de vue linguistique, ces mots d'emprunt ont gardé fidèlement la marque distinctive du gothique. S'ils avaient été importés du nord (Francia) ou de l'est (Alemannia), ils se présenteraient sous un aspect et avec un sens différents. Ils sont venus du sud de la Maxima Sequanorum et apparaissent comme des témoins attardés, mais irrécusables de la colonisation burgonde au XI^e^ siècle.

Au point de vue historique, ils confirment admirablement ce que nous savons des Burgondes et nous aident à mieux comprendre pourquoi et eomment ils se sont romanisés, si bien que les différences de langage, très sensibles au début, se sont atténuées au point de ne plus se reconnaître maintenant que par l'analyse linguistique.

Une note supplémentaire explique comment le patois *tchaipjai*, *étchaidjai* (Montbéliard), *tchaipja*, *étchaidja* (Orchamps-Doubs) = aiguiser une faux en la battant, ébrécher un outil, ont été créés sur le modèle gothique des verbes causatifs **skarpjan* = faire que quelque chose soit tranchant, **skardjan* = faire que quelque chose soit ébréché. Latinisés d'abord en * *skarpiare*, * *skardiare*, ils auraient produit en vieux français * e-scarpier, * e-scardier, mais n'y ont laissé aucune trace. En Franche-Comté, le groupe s + k a été rendu par ch (tch), a + r est devenu a + i, si bien que tchaipjai et echaidjai ont conservé jusqu'à nos jours le même mode de formation et le même sens qu'au XI^e^ siècle.

M. Gazier fait connaître le don fait à la Bibliothèque de Besançon par Mlle Marie de Jouffroy, de divers documents intéressant la mémoire de son père, le marquis Achille de Jouffroy d'Abbans (1785-1859). Il signale

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

particulièrement, outre un grand nombre de pièces relatives à l'invention du « système Jouffroy » pour les chemins de fer, de très intéressants Mémoires écrits par le marquis dans sa vieillesse. Ces Mémoires, malheureusement inachevées, concernent l'enfance et l'éducation du jeune gentilhomme à l'abbaye de Beaume-les-Dames, puis racontent son départ en Suisse à la Révolution ; ils donnent notamment des renseignements curieux sur la vie des émigrés de l'armée de Condé.

M. Roger Roux fait revivre devant ses auditeurs le procès criminel intenté en 1573 à Gilles Garnier, paysan des environs de Dole de sinistre mémoire, qui revêtait la forme d'un loup-garou, mettait à mort de jeunes enfants et les dévorait ensuite ; il fut brûlé vif par les soins du bourreau, on jeta au vent les cendres de ce vampire et sa maison fut rasée.

M. Léon Monnier lit une étude très documentée et très captivante sur le Romantisme dans la Suisse romande. Il fait connaître beaucoup d'écrivains, poëtes et romanciers dont les noms mériteraient de prendre place dans la littérature française à laquelle ils appartiennent de fait, les citations qu'il donne, extraites de leurs œuvres principales sont, pour la plupart des auditeurs, une véritable révélation.

Section des Sciences et d'Agriculture.

Président : M. Fournier, professeur à la Faculté des Sciences de Besançon ; *Secrétaire* : M. Garapon, directeur des Services agricoles du Doubs, à Besançon.

M. Fournier fait une communication extrêmement intéressante sur les gisements de schistes bitumeux de Franche-Comté, dont les principaux sont ceux de Lods

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

(Doubs), de Morre (Doubs), de Conliège (Jura) et du Toarcien de la Haute-Saône. Ces derniers viennent d'être étudiés par M. Carey C. Dabbs, qui en a fait l'objet d'une thèse de doctorat devant la Faculté des Sciences de Besançon. M. Fournier donne des détails précis sur la composition de ces schistes, sur les produits qu'ils sont susceptibles de fournir, et sur leur mode d'exploitation le plus rémunérateur.

M. Fournier donne ensuite quelques indications relatives à l'utilisation du lac d'Etival comme réserve d'eau.

Il signale enfin deux intéressantes expériences de coloration des eaux effectuées l'une en vue de l'alimentation de la ville de Salins et l'autre pour le même objet, de celle de Morez. Celle de Morez, actuellement en cours, s'appliquait aux eaux qui se déversent dans le gouffre des Mortes (Chapelle des Bois) et qui réapparaissent — ainsi que vient de le confirmer l'expérience en question — à la Doye Gabet, à Morez. Peut-être d'autres résurgences proviennent-elles des Mortes (sources) de l'Arse, source de l'Ain, source du Doubs, etc.) ? L'expérience en cours l'indiquera.

M. Maire lit une note relative à la faune de l'Oxfordien inférieur d'Authoison (Haute-Saône).

M. Garapon donne lecture d'une note résumant l'état actuel de la question de l'emploi du sel en agriculture.

M. Michel donne à ce sujet quelques explications complémentaires sur l'utilisation du sel pour la destruction des mauvaises herbes des cours et des jardins.

M. Petitclerc, de Vesoul, fait communiquer une note sur deux espèces d'Ammonites de l'Oxfordien du Doubs, prêtant à confusion, par suite d'une certaine ressemblance. Une planche de fossiles y est jointe.

Dans cette note, l'auteur appelle l'attention des géologues sur deux espèces d'Ammonites (du genre *Peltoceras*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

appartenant à l'Oxfordien inférieur, et dont la constitution, au premier abord, parait ne pas différer sensiblement.

L'étude de la cloison permettra, si le sujet en a conservé les éléments, de distinguer facilement les deux types susdits.

Puis une autre note sur les Crustacés de l'Oxfordien de la Hte-Saône.

L'auteur, pour être agréable à un certain nombre de ses confrères de la Société géologique de France et plus spécialement à un groupe d'élèves studieux de nos lycées, désireux d'étudier les espèces fossiles des *Crustacés* de nos *Chailles*, a repris la très ancienne étude du professeur Etallon sur cette classe d'animaux invertébrés, en y ajoutant certains renseignements intéressants ou inédits.

Il passe en revue les espèces suivantes que l'on peut encore rencontrer dans certaines localités :

Glyphea Regleyana, *Gl. Münsteri*, *Gl. Dudressieri*, *Eryma ventrosa*, *Eryma Perroni*, *Eryma insignis*, *Eryon Perroni*, *Etallonia*, sp.

Quatre planches (malheureusement trop mal tirées) représentent ces diverses espèces, un peu spéciales, pour la plupart, à la Haute-Saône.

Section d'Archéologie.

A la Section d'Archéologie ont dû être soumis les travaux dont suivent les titres :

E. Chapoy. — Observations sur l'étymologie du vocable « Andelot. »

A. Lejeay. — Présentation de quelques pièces des stations néolithiques nouvelles de la région de Lons-le-Saunier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

M. le Pasteur B. Mériot. — Quelques mots au sujet des inhumés de Blondefontaine (Haute-Saône).

M. Lambert. — L'ancienne Saline d'Arc-et-Senans : la destruction de son portail.

L.-A. Girardot. — Contribution à l'étude des origines préhistoriques de Champagnole.

Aucun procès-verbal de la séance, non plus qu'aucun résumé des lectures ou discussions n'ayant été remis au Bureau du Congrès, le Secrétaire général ne peut qu'exprimer son regret de ne pouvoir donner un détail plus complet des travaux de cette Section.

Réunion plénière.

A 11 heures précises, M. l'abbé Perrod ouvre, dans la grande salle de la Mairie, la réunion plénière.

Après avoir offert à nouveau ses hommages et ses compliments à tous les assitants parmi lesquels se trouvaient beaucoup de personnes de Champagnole, en particulier M. le Maire, il a tenu à dire quelque chose de la ville où se tenait le Congrès. Il le fit en quelques mots seulement, suivant l'usage des congrès précédents et pour ne pas retarder les communications ou discussions que cette séance avait pour objet.

« Champagnole est sans histoire ; je m'en veux de rééditer une banalité, mais il faut obéir aux coutumes, et on a celle de dire que c'est le fait des peuples heureux ; j'en suis fort aise et voudrais m'en tenir là pour ne pas abuser de votre attention si courtoise.

On peut ajouter quelques mots cependant.

La petite ville qui nous reçoit avec une si vraie cordialité doit sans doute son existence à une peuplade plus ou moins nombreuse fixée au temps préhistorique sur le sommet du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Mont-Rivel, à proximité des bois où foisonnait le gibier, tout près de la rivière où abondait le poisson.

Les quelques vestiges retrouvés ne permettent pas de préciser quoi que ce soit à ce sujet.

La tradition est plus riche ; elle a gardé le souvenir de la Vouivre qui venait la nuit boire au ruisseau et déposait le diamant de son œil unique sur l'herbe ; volontiers, je croirais qu'elle l'y a oublié, qu'avec le temps il s'est transformé et qu'il reparaît avec un charme nouveau dans les innombrables cyclamens qui sont la parure et le parfum de Champagnole...

L'occupation romaine a laissé des traces au même endroit, où l'on ramasse encore fréquemment des débris de tuiles et de poteries, où l'on a relevé jadis des monnaies romaines dont les plus récentes étaient à l'effigie de Trajan qui, chacun le sait, était un bien honnête homme, presque un saint.

Il faut arriver au IXe siècle pour trouver une mention précise de l'existence de la petite ville ; Adson, moine de Luxeuil, écrivant alors la légende de Saint Valbert, parle de *Campanola in pago scodiensium*. Le texte est dans les conditions indiquées par la critique pour créer la certitude: là où il n'y a qu'un seul document la discussion est difficile... elle est même superflue. En 1181, les religieux de l'abbaye de St-Claude portant la châsse de leur saint patron, s'y arrêtèrent quelques jours.

Au moyen-âge, le sommet du Mont Rivel était occupé par un château-fort dont quelques vestiges dorment encore le grand sommeil des pierres dans le suaire brodé de fleurs que leur fait chaque nouveau printemps. Marguerite de Bellevesvre, veuve de Gaucher de Commercy, le vendit avec tous ses droits seigneuriaux, au commencement du XIVe siècle à Hugues de Chalon-Arlay qui, quelques années plus tard, en 1320, le vendredi avant la Nativité, octroya aux habitants une charte de franchise extrêmement libérale.

A Champagnole même, existait vers le même temps une famille titrée qui était une branche de celle de Blye. Le nom de Champagnole qu'elle prenait lui est contesté par Désiré

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Monnier et Rousset, mais la réclamation vient un peu tard, semble-t-il, puis l'objet du litige est de peu d'importance.

La petite ville n'a vécu vraiment, si cela s'appelle vivre, que dans la fumée et la cendre des incendies ; brûlée, dit-on, par les barbares, saccagée et réduite à rien par les soldats de Louis XI, en 1479, elle fut entièrement dévorée par les flammes en 1580. En 1637, au mois d'avril, le duc de Longueville la prit et y mit le feu avant de la quitter. En 1742, nouvel incendie, accidentel celui-là, qui dévore 37 maisons; les moulins du Pont de l'Epée flambent en 1792, et, le 28 avril 1798, un « orval » de flammes réduit en cendre la bourgade entière sauf trois maisons.

C'était la faute de la guerre, de la fatalité, du vent, de tout ce que vous voudrez, c'était parce qu'on s'osbtinait à construire en bois, à couvrir les maisons de « tavaillons » ou de *bardeaux*, n'importe ! le fait est là, et il ne faut pas s'étonner de ne rien trouver d'ancien, comme on dit, à Champagnole. Les plus déterminés des collectionneurs de documents et de bibelots, je les préviens, y perdront leur latin et leur temps. Gilbert Cousin, qui était plein de bonne volonté pour une ville voisine de Nozeroy ne lui portant point ombrage, s'est évertué à lui fournir la gloire d'un capitaine dont personne n'avait entendu parler avant lui, dont personne n'a parlé depuis ! Il l'appelait Fébus. C'est tout ce qu'on en sait.

Mais il y a mieux que de l'histoire, il y a de la vie, de la vie inépuisable, sans cesse renaissante.

Favorisée par les religieux de l'abbaye de Balerne, l'industrie du bois, d'autres ensuite, utilisant les forces vives de la rivière ont aidé à ces résurrections successives et assurent la prospérité du pays. La beauté du site, la cordialité des habitants font le reste.

Après quoi le président a indiqué les principales choses à voir dans la ville : à l'église surtout, le rétable du Maître-Autel qui provient des Ursulines de Poligny (bois sculpté) et un beau tableau représentant le martyre de Saint-Sébastien.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Le Président donne ensuite lecture de l'acte constitutif d'un conseil permanent de l'Association franc-comtoise :

Se sont réunis à Besançon, le mardi 22 octobre 1926 :

MM. Feuvrier, abbé Perrod, Roger Roux, Maire, Cellard, Gazier. Absents excusés et représentés : MM. le Commandant Depierres et Rossel.

Conformément aux décisions prises au Congrès de Vesoul le 19 juillet 1926, les membres présents déclarent constitué le Comité permanent de l'Association franc-comtoise, formé de la réunion de tous les anciens Présidents des Congrès de l'Association, c'est-à-dire de MM. Maurice Thuriet, Roger Roux, abbé Perrod, Louis Rollier, Julien Feuvrier, Frédéric Rossel, Victor Maire, Georges Gazier, commandant Depierres, auxquels le Congrès de Vesoul a décidé d'adjoindre M Camille Cellard, ancien Vice-Président du Congrès de Besançon, Trésorier de la Société d'Emulation du Doubs.

Ce Comité a pour but, tout en laissant pleine liberté d'action et une indépendance absolue aux Présidents de chaque Congrès annuel, de centraliser tous les renseignements d'ordre général intéressant l'Association, d'en conserver les archives et les fonds. Entre les réunions de chaque Congrès, il pourra, en cas de force majeure, prendre les décisions urgentes jugées nécessaires pour assurer la vie de l'Association, sauf à en référer aux diverses sociétés qui constituent celle-ci.

Le Comité, dont le siège social est à Besançon, à la Bibliothèque de la Ville, élit chaque année un Bureau, au moment de la réunion du Congrès de l'Association, composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire-Archiviste et d'un Trésorier.

Pour l'année 1926-1927, le Bureau est ainsi constitué :

Président : M. J. Feuvrier ; *Vice-Président* : M. Roger Roux ; *Secrétaire-Archiviste* : M. G. Gazier ; *Trésorier* : M. C. Cellard.

Les archives de l'Association sont déposées à la Bibliothèque de la Ville de Besançon, où elles seront constamment

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

à la disposition des présidents des Congrès annuels, et pourront, contre reçu, leur être communiquées au dehors.

Les fonds résultant des excédents de recettes réalisées par les Congrès annuels seront remis au Trésorier et administrés par le Comité, qui devra rendre compte de sa gestion à chaque Congrès

Le Comité décide que le procès-verbal de cette réunion constitutive sera adressé aux Présidents de toutes les Sociétés faisant partie de l'Association franc-Comtoise, qui pourront présenter les observations ou objections qu'elles jugeront utiles.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire,

G. Gazier.

Après cette lecture, l'Assemblée consultée confirme le bureau actuel de l'Association Franc-Comtoise dans ses pouvoirs pour l'année 1928.

M. Alphonse Gaillard, le « doux poète », lit les vers suivants :

Philibert de Chalon.

(Nozeroy).

O monts de Nozeroy, châteaux démantelés,
Vieux beffroi solennel que le vent rude assiège,
Coteaux harmonieux du riant val de Miège,
Vous l'avez vu, longtemps vous en avez parlé
Du dernier, du fameux tournoi de notre prince :
Le noble le très grand Philibert de Chalon,
Le vaillant entre tous, l'honneur de la province !
O bruit des armes que l'on heurte ! ô sûr renom
Que l'on acquiert au royal jeu des fortes lances !
Choc de l'acier sur le heaume retentissant,
Croisement de l'épée au rythme tout puissant,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Durs jets de pertuisane emmi les corpulences :
Tout cela vous l'avez admiré, contemplé,
Beaux monts de Nozeroy qu'accable le silence;
Vous avez vu trembler, des dons du ciel comblé,
Plus d'un fier chevalier élégant et musclé,
Sous le regard ardent, troublant et plein de flammes
Des gentes mais aussi très valeureuses dames
Qui devaient décerner la couronne au vainqueur.
Jours de beauté, jours de gloire chevaleresque,
Où Philibert — tout jeune — âme ferme et grand cœur,
Entrait en lice, éblouissant et divin presque,
Et n'en sortait qu'en maître et qu'en triomphateur !
Beaux monts de Nozeroy des lointains jours de gloire
Sachez bien, à nos fils, conserver la mémoire,
Redites-les, échos du val, à tout venant :
Car c'est par son passé qu'un pays se dit grand....

Plusieurs membres du Congrès appuient le vœu formulé par M. l'architecte MICHEL, de Besançon, pour la conservation des objets d'art et d'antiquité de la Province.

A ce sujet, M. LAMBERT, avocat, insiste et précise une situation particulièrement intéressante :

L'Association franc-comtoise, dit-il, dans son Congrès de Gray, en 1923, a émis le vœu que le portail de l'ancienne saline d'Arc-et-Senans fût classé comme monument historique. Ce vœu a été entendu par le gouvernement, mais a mécontenté la Société propriétaire, qui en a prévenu en partie l'effet en faisant sauter à la dynamite la colonnade qui formait le frontispice du pavillon central des bâtiments de la saline.

Tous ces bâtiments ont été élevés de 1775 à 1779, sur les plans de Charles-Nicolas Ledoux, qui fut aussi l'architecte du théâtre de Besançon et des barrières de Paris. Ils constituent un ensemble artistique très remarquable. Du premier portail, précédé d'une colonnade d'ordre dorique, on apercevait, à l'autre extrémité de la vaste cour, la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

colonnade aujourd'hui détruite. Tous les autres bâtiments, décorés de portiques, de sculptures et de bossages, sont rangés en demi-cercle entre ces deux portails.

La saline d'Arc-et-Senans fut établie au XVIII[e] siècle, sur le bord de la forêt de Chaux, pour faire servir les bois de cette forêt à la fabrication du sel. Elle recevait l'eau salée de Salins, par une conduite longue de 17 kilomètres. Mais, la houille ayant remplacé le bois pour la cuisson de l'eau salée, la situation de cette saline avait perdu sa raison d'être, et la Compagnie propriétaire avait cessé d'y faire le sel depuis 1895 ; elle en louait les parties des bâtiments susceptibles d'être habitées, en attendant de trouver à la vendre.

Un incendie, causé par la foudre, avait détruit, en 1917, tout l'intérieur du pavillon central, mais sans endommager la colonnade qui précédait ce bâtiment.

La saline vient d'être achetée par le département du Doubs pour être affectée à des haras. Le Congrès, tout en déplorant l'acte de vandalisme qui a renversé la seconde colonnade, émet le vœu qu'elle soit relevée, si c'est possible, pour conserver l'aspect général de la magnifique manufacture construite par Ledoux.

Ce vœu adopté à l'unanimité sera transmis par les soins du bureau du Congrès aux autorités compétentes.

M. l'abbé PERROD donne ensuite des renseignements précis sur l'emploi de l'après-midi où doit se faire, après le banquet, une promenade à Nozeroy, et sur l'excursion du lendemain.

L'assemblée consultée sur le choix de la ville où se tiendra le 21[e] Congrès, décide d'abord qu'il aura lieu l'an prochain et non pas dans deux ans, comme le proposaient, sans insister, quelques congressistes, qui émettaient l'idée de rendre cette réunion moins fréquente pour la faire plus nombreuse.

Après quoi, Pontarlier est adopté à l'unanimité et M.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

DRUHEN, acclamé comme Président de cette vingt-et-unième session de l'Association franc-comtoise.

Le Banquet.

A midi précis, tous les congressistes sont réunis à l'Hôtel Ripotot où, dans une salle improvisée, à l'abri de la chaleur, dans un décor sobre et du meilleur goût, le menu suivant leur est servi avec une ponctualité qu'on ne saurait trop louer. M. Ripotot lui-même, bien que souffrant, dirige son personnel et ne laisse se produire aucun retard dans la marche du service ; menu savamment conçu et préparé d'exquise façon :

Jambon de montagne et beurre
Truite de l'Ain à la meunière
Volaille de Bresse au riz
Haricots verts à la Maître d'hôtel
Galantine truffée de la maison
Salade
Bombe glacée
Corbeille de fruits
Desserts

Vin du Jura grand ordinaire
Vieil Arbois
Mousseux du Jura

Café, Liqueurs

Au dessert, M. l'abbé PERROD ouvre la série des des toasts par le suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme je rangeais de vieux livres, il y a quelques jours, j'en ai retrouvé un dont j'avais oublié complètement l'existence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Voyez comme le hasard fait bien les choses — parfois. —

Ce livre a pour titre : *Recherches historiques et philologiques sur la Philotésie ou usage de boire à la santé chez les peuples anciens et modernes*, et il a pour auteur Gabriel Peignot, qui l'écrivit en l'année 1835.

C'est un fort bon ouvrage, et sérieux, et bien fait, et qui en vaut, je crois, beaucoup d'autres qu'on tient généralement pour plus utiles, mais le monde est plein d'esprits frivoles ...

Je ne l'ai pas lu tout entier ; pendant l'année scolaire, le temps manque pour les fortes lectures, mais voici les vacances ! J'y ai vu pourtant, dès les premières pages, que les Grecs disaient *propinein philotesias*, comme nous disons *boire à la santé* et les anglais *porter des toasts*, que les anciens Hébreux connaissaient déjà la coutume, que les Latins .. bref, que dans tous les temps et dans tous les pays on voulait, en certaines circonstances, joindre au plaisir de boire celui de bavarder, au risque de troubler la fin du meilleur des repas comme celui que nous venons de faire grâce au maître ès-science hôtelière M. Ripotot.

Tant d'érudition m'a donné le courage de vous adresser quelques paroles de courtoisie que j'abrégerai, comptant sur votre indulgence pour me les pardonner, sur votre esprit de finesse pour les compléter dans toute la mesure qui conviendra.

Je saluerai d'abord les plus anciens des congressistes, les vétérans, quelques-uns de vingt combats... Le tour des jeunes viendra plus tard, il viendra peut-être même plus vite qu'ils ne pensent ; qui m'eût dit en 1899... il me semble que c'était hier . Mais laissons cela !

Et je vous inviterais bien à boire à la santé de notre doyen, notre ami à tous, M. Feuvrier, mais regardez le : il n'en a pas besoin du tout ; nous y reviendrons plus tard s'il le faut, mais rien ne presse. Je saluerai autour de lui les anciens Présidents de notre Association franc-comtoise, M. Roger Roux, Président de la Société d'Emulation du Doubs, M. Maire, Président de la Société grayloise d'Emulation, M. Gazier, dont on ne sait ce qu'il représente : ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

l'Académie de Besançon, ou la Société d'Emulation, ou autre chose encore, car il pourrait être à lui seul l'érudition comtoise tout entière, M. le commandant DEPIERRES, Président de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Vesoul ; personne n'a oublié le charmant accueil que, grâce à lui, nous avons eu l'an dernier pour notre XIXe Congrès.

Autour d'eux forment une couronne, *ornatissima adstantium corona*, comme disent les théologiens qui se connaissent en mérites, les délégués des Sociétés adhérentes, M. le vicomte TRUCHIS DE VARENNES et M. LAMBERT, de l'Académie de Besançon, M. le Pasteur MÉRIOT, Président de la Société d'Emulation de Montbéliard, M. CELLARD, délégué de la Société d'Horticulture du Doubs, M. MICHEL, Vice-Président de la Société d'Agriculture et M. GARAPON, directeur des services agricoles du même département, M. WERNER, délégué du Musée historique et de la Société industrielle de Mulhouse ; il les représentait avant la guerre déjà, il est l'incarnation de l'ancienne et de la nouvelle fidélité ; il me permettra de lui dire que notre cordiale gratitude est comme lui : toujours au rendez-vous.

A côté de M. FOURNIER dont la science et l'amabilité sont depuis longtemps au service de nos réunions, M. Emile MONOT incarne la Société d'Emulation du Jura qui, dans sa personne bien plus que dans la mienne, vous reçoit aujourd'hui. M. Ferdinand SCHEURER, Président honoraire de la Société belfortaine d'Emulation. M. LÉVY-GRUNWALD, maire de Belfort et M. MEYER, nous donnent l'exemple d'un véritable attachement à des traditions qui nous sont communes, en venant de loin pour maintenir les liens du Territoire de Belfort et de la Franche-Comté. M. l'abbé MEYER, curé de Sainte-Odile et Président de leur Société, n'a pu les accompagner ; vous tenez, j'en suis sûr, à ce que je lui envoie d'ici nos regrets et nos souhaits pour le rétablissement de sa santé.

Avec tous ceux que je viens de nommer, et ceux que je n'oublie pas, mais que je ne peux citer en particulier, car ils sont trop, ils sont tous ici d'ailleurs ou s'ils n'ont pu venir leur pensée en ce moment cherche et trouve la nôtre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

je dois saluer avec une particulière déférence les hommes éminents que nous a prêtés pour un jour ou deux notre voisine la Suisse. A M. Barbey de Budé, Président de la Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, à M. de Pury, représentant du Musée historique de Neufchâtel, à M. Mertena, délégué de la Société Jurassienne de Porrentruy, à M. Bertheaud, président du Tribunal et à M. du Pasquier, du barreau de la même ville ; j'adresserai le vœu qu'offrait en un vers harmonieux le héros de l'Enéide asseyant des étrangers à la meilleure place de son foyer :

Nostris succede penatibus hospes.

Je me garderai bien d'oublier ceux que, pour me conformer à l'usage, j'appellerai mes collaborateurs dans l'organisation de ce Congrès ; ils ont fait bien plus que moi puisque sans eux je n'aurais rien pu faire. Que reçoivent donc mes remerciements les plus sincères M. Masson, directeur des Tramways du Jura, qui va tout à l'heure nous conduire à Nozeroy et nous en ramener sains et saufs, à l'heure dite ; M. le comte de Montrichard, secrétaire général du Congrès ; M. Davillé, archiviste en chef du Jura, secrétaire toujours de bonne humeur et qui sait pour écrire des adresses et mettre des imprimés dans des enveloppes, négliger un instant les travaux d'érudition bien plus à sa mesure ainsi qu'il le montrera au cours de notre promenade ; M. Miodon ne voudrait pas que je parle de lui non plus, mais ce serait de l'ingratitude noire : il a fait le programme de l'excursion, trouvé les voitures, préparé les salles de réunion ; bien plus, il m'a reçu à maintes reprises avec une inlassable complaisance et, malgré les orages, bien des orages ! garanti le succès et le beau temps. M. Camille Prost a mis à notre service tout son dévouement.

Et M. le maire de Champagnole croit peut-être que je vais le passer sous silence ; il se dit ; le Palmarès est long ; il ne restera plus de place ni de couronne...

Erreur, M. le Maire, je vous gardais pour la fin. Nous vous remercions tous de votre bon accueil, de la complai-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

sance avec laquelle vous nous avez ouvert et prêté les salles de la Mairie. Vous avez enfin bien voulu accepter notre invitation ; pour vous traduire nos sentiments d'une façon qui ne vous laissera aucun doute, c'est à la ville de Champagnole, qui vous a pour administrateur et que vous personnifiez, à la ville de Champagnole dont le nom est un sourire et le souvenir un charme, que suivant toutes les règles de la Philotésie, si opportunément retrouvées, nous allons lever nos verres dans un geste de gratitude et d'affection.

A Champagnole... !

M. Roger Roux, délégué de l'Académie et de la Société d'Emulation du Doubs, M. le pasteur Mériot, président de la Société d'Emulation de Montbéliard, un délégué des Sociétés de la Suisse romande parlèrent ensuite avec beaucoup de cordialité et de charme. On applaudit avec vigueur M. Werner, délégué du Musée historique de Mulhouse, si fidèle à tous les Congrès de l'Association ; puis, M. le Maire de Champagnole prend la parole. Il exprime d'abord les regrets de M. Berthod, député du Jura et membre de la Société d'Emulation du Jura, qui n'a pas pu venir ; il dit ensuite les sentiments de la municipalité et de la ville de Champagnole à l'égard de leurs hôtes d'un jour, et son toast plein de cordialité est salué des plus vifs et des plus respectueux applaudissements.

Mme Henry-Rosier veut bien, après cela, et pour clore la série des discours, lire des vers charmants ; ils seront la parure de ce compte-rendu :

Te revoir, mon pays.....

Te revoir, mon pays, approcher ta grande ombre,
Sentir passer le vent sur le haut plateau sombre
Où rien ne vit, où tout est solitaire et nu ;
A ton souffle candide être enfin revenu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Et respirer déjà dans ton haleine rude
Toute ton âme faite avec de l'altitude.
O mon pays, voici retrouvés ta beauté,
L'odeur de l'air, le chant, les sapins de l'été,
Ces choses qui, là-bas, composent ton visage.
Et puis te voici grave avec ton cœur sauvage,
Pays que n'ont jamais bercé de longs printemps,
Mais qui, pétri de nuits, de silence et de vents,
A gardé dans ton âme et gardé sur ta face
Cette âpreté du ciel et ce cri de l'espace.

PROMENADE A NOZEROY.

A deux heures précises, tout le groupe du Congrès, auquel se sont jointes quelqnes personnes de Champagnole, ont pris le tramway électrique mis avec tant d'obligeance à leur disposition par la Compagnie des Chemins de fer vicinaux du département du Jura.

Un horaire particulier avait été établi.

A Sirod.

Le premier arrêt a eu lieu à Sirod, à 2 h. 18. Le village est pittoresque et garde le souvenir du château des Watteville à Château-Vilain, aujourd'hui complètement démoli, puis le castel de Montrichard à peu près conservé ; mais le temps presse et l'église réclame tout le temps dont peuvent disposer les visiteurs.

M. l'abbé Perrod les guide rapidement et voici les notes dont il s'est servi pour leur donner quelques explications utiles :

Eglise souvent restaurée.

Trois nefs de six travées, basse pour lutter contre le froid.

Piliers carrés et arcatures romanes ; sans doute pas de voûtes à l'origine, mais un plafond.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Restaurée au XIVe siècle : voûte des travées du haut.

Les voûtes des travées du bas et celle qui supporte le clocher sont du XVe siècle. Nervures plus élégantes ; figures accroupies sur les corniches des pilastres : quatre anges sonnant de l'olifant et quatre grands docteurs écrivant — il y en a d'autres aux larmiers des contreforts et aux archivoltes extérieures des fenêtres.

Le sanctuaire à cinq pans et les six chapelles sont du XVIe siècle. Rien de particulier.

Œuvres d'art :

Une Cène sur panneau de bois.

Le martyre de St-Etienne, par Janson (1702) à la tribune de l'orgue parceque détérioré ; copie par Vandelle (1845) au maître-autel.

Au bas de la petite nef à gauche, la Trinité en bois ; des statuettes du XVIe siècle, dans les chapelles, dont les Trois rois mages en albâtre et une Vierge en pierre tendre.

A la sacristie, croix de procession du XVIe siècle et Clef de St-Hubert pour cautériser les morsures contre la rage.

Fresque. — Découverte il y a quelques années.

Cadre rectangulaire, 1 m.,40 sur 1 m.,16, endommagée pour placer un autre tableau devant.

Au centre, une sainte assise sur un mur bas ; elle pose les mains sur deux autres saintes. Celle de droite tient un livre enfermé dans une gaîne d'étoffe verte et une palme. Dans les broderies de la robe, des lettres S. C., initiales de sainte Catherine. Les lettres de la bordure du manteau n'ont pas de sens, ce sont des ornements.

La sainte de gauche tient une palme. C'est une martyre qui n'a pas été déterminée.

Le personnage très jeune assis sur les genoux du personnage central doit être sainte Foy, reconnaissable à son attribut qui est un gril. La martyre d'Agen était en effet très honorée dans la région comme patronne des jeunes filles.

Rien sur l'origine de cette peinture.

La forme des vêtements la ferait dater de la fin du XVe siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Panneaux peints. — Ayant servi à fermer une lucarne dans la toiture d'une chapelle.

1 m.,10 de haut, 0 m.,35 de large.

Portes d'un retable d'autel ; elles avaient trois planches, il en manque une à chacun, celle du milieu.

Messe de saint Grégoire, sujet populaire aux xv^e^ et xvi^e^ siècles.

Saint Grégoire chauve, un assistant monastique tonsuré. Le Christ dont le sang rejaillit dans le calice,les attributs de la passion, le livre ouvert au *Te Igitur*, commencement du Canon.

A gauche, ecclésiastique agenouillé, les mains jointes, devant un banc sur lequel est un livre ouvert ; jeune. Derrière lui, saint Pierre et un évêque tenant une vrille instrument de supplice de saint Léger, évêque d'Autun.

Deux écussons en losange, l'un de Marguerite d'Autriche comme à Brou ; l'autre de Charles-Quint,à peu près détruit.

Charles-Quint, empereur en 1519 et Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas de 1508 à 1530 ; cela date le tableau.

Peinture flamande provenant sans doute de la cour de Bruxelles.

Sur le prie-Dieu, des lettres : P. M P. ou P. M. V. P. accostées de trois étoiles.

Elles ne disent rien.

Le donateur ne doit pas être un prieur de Sirod, qui aurait été un dignitaire de St-Claude dont c'était un prieuré, par conséquent un religieux. Mais Foncine, chapelle dépendante de Sirod, était dédiée à saint Léger ; ce pourrait être alors le titulaire de cette chapelle ou un prêtre originaire de Foncine et occupant une charge à la cour de Bruxelles et par là même autorisé à mettre les armes des souverains dans le tableau.

A trois heures, le tramway continue sa route vers Nozeroy.

Auparavant, il s'arrête à Mièges.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

A Mièges.

M. Davillé, archiviste du Jura, prend la tête de la caravane et fournit les renseignements suivants à ses auditeurs :

Mièges est un des plus vieux prieurés du diocèse ancien de Besançon, l'église actuelle est l'ancienne église du prieuré. Mièges se trouve cité dans une pièce de 852. Nouvelles mentions en 903 et enfin vers 1100 dans le cartulaire de Cluny.

Il ne reste plus trace de nos jours de l'église primitive qui fut peut-être de style roman. L'abbé P. Brune a consacré une bonne notice au sanctuaire sous le titre de Statues de l'école dijonnaise dans l'église de Mièges, *Mém. de la Société d'Emulation*, 1900, p. 89 à 95 (photographies).

I. — L'église en général. — La nef se trouve flanquée de chapelles latérales en nombre impair.

Les parties de l'église les plus curieuses sont postérieures à 1447 et à 1451. M. l'abbé Brune attribue les pièces les plus curieuses de sculpture à l'école de Jean de la Huerta, l'artiste ayant travaillé ua château de Nozeroy, 1451-1462, cela semble marquer la date des premiers travaux; en 1462, on continuait encore la chapelle des Musiciens au château de Nozeroy.

Un texte de 1481 jusqu'alors inédit sur Mièges prouve que les travaux étaient à ce moment terminés. On parle de « l'autel de la croix contre le grand autel en avant » et on s'occupe d'enlever les corps dans l'église de Mièges. Tout porte à croire que Louis de Chalon, dont les armes sont au portail, fut le principal constructeur de l'église.

II. — Portail et chapelles. — Le portail très richement orné de choux frisés, de feuillages de vigne, de chapelets à gros grains. Les principaux personnages sont saint Germain, patron de Mièges et saint Antoine, patron de Nozeroy. Six autres statuettes ont disparu.

La chapelle des Seigneurs est assez bien conservée, les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

pendentifs y sont d'une grande richesse. Au nombre des plus beaux morceaux d'architecture il faut citer : le Christ bénissant, en clef de voûte, avec les symboles des quatre évangélistes; un rétable, avec le Christ en croix; la scène de l'Anonciation, laquelle, décrite par l'abbé BRUNE, représente la Vierge, un livre à la main et l'Ange Gabriel porteur d'un phylactère, vêtu de la dalmatique A l'extérieur de l'église, sirènes et soldats ornent les culs de lampes.

Au XVI^e siècle, l'église dut encore s'enrichir : un tombeau creusé en forme d'enfeu dans le mur rappelle le décès de Morel, bourgeois de Nozeroy, mort de la peste en 1583, fit érigée la chapelle de Courdier.

III. — RESTAURATION DE L'ÉGLISE. — En 1639, les Suédois mirent le feu à l'église de Mièges. La restauration définitive ne devait commencer qu'au début du XVIII^e siècle. Les textes font défaut pour donner les étapes du travail. Mais le bas du clocher est de 1704, et l'on trouve ailleurs 1741 et 1774. A la restauration du XVIII^e siècle, se doit rattacher l'autel du collatéral nord, la boiserie du chœur, le banc des prieurs du rosaire et les « places pour le St-Sacrement », enfin un banc marqué F. Gerret, 1769.

A Nozeroy.

A Nozeroy, où tout le monde se rend à pied, M. le docteur BENOIT-GONIN reçoit à la Mairie les membres du Congrès. Il le fait avec une bonne grâce charmante et une courtoisie parfaite.

La salle du Conseil municipal est trop petite pour contenir la véritable foule qui voudrait s'y rassembler, car beaucoup de personnes de Nozeroy, ou qui s'y trouvent en villégiature d'été, se joignent aux congressistes.

M. l'abbé PERROD, après avoir remercié M. le docteur BENOIT-GONIN de son accueil si cordial, résume en quelques mots l'histoire de la petite ville :

Le Val de Mièges a été acquis par Jean de Chalon l'Antique au XIII^e siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

La construction du premier château autour duquel se groupent des habitants affranchis date de 1283.

Au XIVe siècle, Louis de Chalon se retire à Nozeroy, fait raser et reconstruire magnifiquement le château (1337-1340) dont Gilbert Cousin a fait plus tard une description enthousiaste. Il va en Palestine, revient et meurt en 1343. Il avait reçu au château le duc Philippe le Bon, le dauphin, plus tard Louis XI, Charles le Téméraire, le duc de Clèves, les princes de Savoie, les comtes de Neufchâtel. . .

Au XVe siècle, le 24 août 1479, Hugues de Chalon épousa à Dijon Louise de Savoie, nièce de Louis XI. Il avait 27 ans et elle 17.

Hugues mourut onze ans après et sa femme se retira après deux ans au monastère des Clarisses d'Orbe, où elle mourut à 41 ans, le 24 juillet 1503.

En 1535, son corps fut ramené à Nozeroy puis donné en 1839, lors de la béatification de Louise de Savoie, au roi Charles-Albert de Savoie.

En 1490, l'héritage des Chalon passa à Jean IV de Chalon-Arlay, prince d'Orange.

Il vécut à Nozeroy jusqu'à sa mort en 1502. Marié d'abord à Jeanne de Bourbon, il épousa ensuite Philiberte de Luxembourg.

Leur fils, Philibert de Chalon, naquit à Lons-le-Saunier en 1502. En 1519, il donna à Nozeroy le dernier tournoi qu'on ait « joute » en France. Vice-roi de Naples, capitaine général des armées impériales, il fut tué à Gavinana, au cours du siège de Florence, en 1530, et inhumé à Lons-le-Saunier.

Sa mère abandonna Nozeroy en 1523. Elle avait marié sa fille Claude avec un Nassau, et sa postérité se continua dans la famille royale d'Angleterre jusqu'en 1702.

Au XVIIe siècle, le château n'était plus qu'une forteresse avec une garnison.

De 1780 à 1785, la princesse de Lauragais acheva de le démeubler pour garnir Arlay,

Le personnage le plus intéressant de Nozeroy est, après les princes et princesses dont il vient d'être question, Gilbert Cousin, qui vivait au XVIe siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Nozeroy a encore un hôpital qui date de 1481 ; il avait des Cordeliers fondés en 1461, des chanoines en 1411, des Annonciades en 1615, des Ursulines en 1638, puis un Petit Séminaire diocésain ouvert en 1811, fermé en 1905.

Le général Pajol (1772-1864) a sa sépulture à côté de l'église.

M. Emile Monot lit ensuite un travail intitulé « Gilbert Cousin et son école de Nozeroy ». Traducteur d'un des ouvrages les plus importants de Cousin, la *Brevis ac dilucida..*, professeur depuis de longues années, M. Emile Monot, dès l'annonce de la tenue du XX[e] Congrès à Champagnole-Nozeroy, songea à faire connaître dans son rôle de maître de la jeunesse, et dans son milieu natal, l'ancien secrétaire d'Erasme. MM. Lucien Febvre et Pidoux, au cours de leurs études sur Cousin, avaient déjà consacré à ce rôle plusieurs pages intéressantes et d'une solide érudition. Gardant près de lui ces bons guides, M. Emile Monot a seulement poussé son étude dans un plus petit détail. Il a dépouillé les trois tomes des *Opera multifarii argumenti*, les *Epistolarum laconicarum farragines,* etc., et il apporte aux congressistes, dont l'assemblée remplit la salle de la Mairie, une vingtaine de pages qu'échauffe son propre amour de la jeunesse.

Il montre d'abord Cousin revenant au pays natal après avoir quitté le service d'Erasme. A cette occasion, il décrit Nozeroy à cette époque, d'après les deux dessins si curieux de l'édition de 1562. Il passe de là à la vie intellectuelle dans les petites villes comtoises du XVI[e] siècle, et à Nozeroy en particulier. Puis il montre Cousin ouvrant son « Académie » et y recevant les enfants de la noblesse et de la riche bourgeoisie comtoise et bourguignonne, comtoise surtout. Parmi les élèves qui viennent, pendant un quart de siècle, recevoir les leçons d'un tel maître, M Monot cite, au premier rang, les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

quatre frères de la Baume-Perrex, et il raconte l'histoire touchante du second, Guillaume, enfant distingué par la beauté, par l'esprit et par le cœur, mort à douze ans, au grand désespoir de Cousin, qui ne l'oublia jamais, et qui l'appelait son bel ange de Dieu.

M. Monot décrit ensuite la vie commune du maître et des élèves, parle des études qu'il leur faisait faire, et étudie la direction intellectuelle et morale qu'il leur donnait, attentive, inquiète au moment où le jeune homme le quittait et s'engageait parmi les mille tentations et dangers de la vie. Puis, sans vouloir, sur un point qui n'est pas de son sujet, le protestantisme de Cousin, prendre parti entre MM. Febvre et Pidoux, M. Monot expose les persécutions auxquelles fut en butte, de la part des réguliers surtout, l'humaniste, le professeur de grec, l'exégète fils intellectuel d'Erasme, jusqu'au moment où il mourut, dans les prisons de l'archevêché, consolé peut-être dans son malheur immérité et dans sa détresse par la charmante et douce figure de son petit Guillaume de la Baume-Perrex, son « bel ange de Dieu ».

Avant de commencer sa lecture, M. Emile Monot avait tenu à saluer affectueusement son ancien élève M. le docteur Benoit-Gonin, maire de Nozeroy, qui était dans l'auditoire, et à louer en lui l'administrateur éclairé et le médecin si dévoué.

M. Davillé conduit à l'église le groupe qui aurait bien voulu pouvoir visiter aussi la ville, mais le temps pressait et l'horaire inexorable du tramway rendait les minutes précieuses.

M. le curé-doyen avait bien voulu disposer sur une longue table dans une nef de l'église les objets qui en composent le trésor. Lui-même avec une affabilité souriante et une complaisance inlassable en fait les honneurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

M. Davillé enfin, donne, sur l'édifice les explications suivantes :

M. Pidoux a consacré sous le titre de Notice historique et archéologique sur la collégiale de Nozeroy (*Ann. franc-Comtoises*, 1901 p.28 (photographies) et suivantes) une bonne monographie de l'église.

Longtemps on fit remonter la construction du sanctuaire à 1362, M. Pidoux s'appuyant sur la présence de deux piliers témoins ornés de griffes, date l'édifice primitif du début du XIII^e siècle, son hypothèse paraît fondée.

Mais la plus grande partie de l'édifice, nef et collatéraux date du XV^e siècle. Des textes en font foi ; le 20 février 1440 est passé traité pour la ramure (voûte) de l'église, le clocher n'était pas encore élevé; le document prouve que la maison du doyen existait déjà et « la chapelle en deça de la calendre. » En 1486, un acte encore inédit parle de la « couverture du chœur, » et la sacristie de « la tour emprés le chœur. » On travaillait donc encore à cette date.

La tour de la sacristie, en demi-lune, restaurée en 1605, présentait l'aspect d'une partie des tours rondes de l'enceinte de Nozeroy, elle était percée de deux meurtrières. Elle a été restaurée de façon assez maladroite ; une tour voisine de l'hôpital sur le côté opposé du mur a mieux gardé son ancien cachet.

A Orgelet et à St-Julien-sur-Suran, les églises paroissiales se trouvaient juchées aussi sur le rempart. L'une des principales chapelle, celle de la Calendre ou de la Trinité, tirait son nom d'une réserve pour garder les vêtements de soie des chanoines. Claude de Montrichard, en 1529, Roland de Montrichard, en 1552, y furent inhumés.

Les stalles du XV^e siècle s'apparentent à celles de Jean de Vitry, à St-Claude ; mais elles sont d'un goût plus sobre, de nombreux animaux nuisibles s'y trouvent, un petit personnage remplit un tonneau, et des moines en vêtements ornés de grandes manches y figurent.

Le trésor de la sacristie comprend une croix de procession du XV^e siècle, des chasubles et chappes du XVII^e siècle, enfin un reliquaire de St-Antoine du XVI^e siècle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

La façade principale de l'église et l'entrée latérale sont postérieures à l'incendie de 1815 et à l'écroulement du clocher en 1817.

Quant au cloître, il n'en reste qu'une salle voûtée et un fragment, voisin du tombeau du général Pajol.

Au sortir de l'église, on peut faire un court arrêt sur la plate-forme du vieux château dont quelques restes sont encore intéressants. Un buste de Pasteur, dû au sculpteur Arronson se dresse sous les arbres en face de l'immense paysage qui se déroule au pied de la montagne. Les ancêtres du savant habitaient la région ; ils ont promené la charrue dans les champs qu'arrose la Serpentine et la place de cette figure était bien là devant ce paysage aux lignes si nettes et à la majesté recueillie.

On se montre aussi la prairie où, dit-on, fut donné le dernier tournoi qu'on ait vu là et en France ; on évoquerait bien d'autres souvenirs encore, mais le tramway attend, le mécanicien siffle désespérément. Il faut rentrer à Champagnole.

Le convoi y arrive assez tôt pour que puissent reprendre les trains du soir ceux des congressistes qui voulaient repartir.

Les autres, après leur diner, se retrouvèrent en certain nombre dans la salle du cinématographe où une petite soirée avait été organisée à leur intention. Ils virent se dérouler le film représentant la fabrication de la crême de gruyère dans l'usine Bel, de Lons-le-Saunier, puis diverses scènes empruntées à des récits de voyages.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

EXCURSION DU 19 JUILLET.

Le lendemain, 19 juillet, en plusieurs voitures automobiles, les membres du congrès firent une excursion dans la plus belle partie du Jura et la plus pittoresque.

Après un arrêt au Vaudioux, où ils ont entendu les explications géologiques de M. le professeur FOURNIER et trouvé de nombreux fossiles, ils sont arrivés à 9 heures au château de Syam où ils ont été reçus par Madame SADI-CARNOT en l'absence du colonel retenu à Paris.

Mme SADI-CARNOT leur fait les honneurs de cette magnifique résidence restaurée entièrement et meublée dans le goût du premier Empire, où abondent les souvenirs historiques de la famille Jobez et quelques-uns des Carnot.

A la bibliothèque, Madame SADI-CARNOT a bien voulu leur montrer de belles reliures, des ouvrages rares, de nombreux autographes de Charles Nodier, de Rouget de Lisle, de Lecourbe, d'autres encore, et une lettre de Lamennais sur le gallicanisme, qui vaudrait d'être publiée et commentée, puis, au salon, une partie de l'herbier de Jean-Jacques Rousseau.

Les portes de la salle à manger se sont ensuite ouvertes sur un buffet admirablement garni et cette délicate attention aurait ajouté encore, si cela avait été possible, à la respectueuse gratitude de tous les congressistes. Leur président a traduit leurs sentiments en quelques paroles improvisées et pleines de déférence.

L'église de la Chaux-des-Crotenay a arrêté ensuite le convoi pendant quelques courts instants. M. l'abbé PERROD a donné sur elle quelques renseignements :

Cette église était autrefois une chapelle castrale.

La partie la plus ancienne (XVI^e siècle) est le chœur. A la clef de voûte de l'abside, armoiries des Poupet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Les voûtes de la nef et des collatéraux sont de la même époque que le chœur, mais les piliers et les arcs en plein ceintre sont du XVII^e siècle.

En haut du collatéral sud, une inscription gothique : ... Richard Anel... 1488 fit AFFre. ceste chapelle.

La clé de voûte de la première travée du collatéral nord porte les armes des Poupet.

Le clocher est de la fin du XVIII^e siècle.

La famille de Poupet a tenu, au XV^e siècle, une place importante à la cour de Bourgogne, et a eu trois évêques de Chalon. Le constructeur de l'église serait André de Poupet (1480-1503).

Dans les fenêtres des fonts baptismaux, armes de Poupet et de Clermont ; dans celle du collatéral nord, en haut, celles des Poupet.

Dans le bas côté sud, un autel en bois (XVIII^e siècle) avec parement en cuir repoussé

A l'entrée du chœur, une dalle anépigraphe avec armoiries de Poupet, de Clermont, de la Baume et d'Arbon ; c'est la dalle fermant le caveau seigneurial (1539).

Un ancien tabernacle sert aujourd'hui de fonts baptismaux ; seul de ce genre en Comté, il a son analogue à Semur. Il a sa date : Richard Annel, 1475.

A remarquer encore une statue de saint Paul, en pierre tendre, du XV^e siècle (école bourguignone).

Autour du chevet, entre les fenêtres, un saint André, premier patron de l'église (bois sculpté et doré), de la même époque ; un saint Christophe, de facture identique ; un saint André, patron d'André de Poupet; un saint Christophe, patron de Charles de Poupet, qui se retrouve aussi sur un fragment de tryptique peint et doré.

Puis, une Vierge en marbre blanc qui ressemble à celles de Brou ; c'est la perle de l'église ; une sainte Marguerite (bois polychromé avec les armes des Poupet) perçant le diable avec sa lance (fin du XV^e siècle) ; une Pieta de la même époque ; une autre Vierge en bois un peu postérieure, et enfin trois statues en bois polychromées sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

l'autel du collatéral sud : une vierge et deux évêques. La forme de l'écusson de l'une d'elle est du XVI^e^ siècle.

La poutre de gloire, remplaçant un ancien Jubé (XVII^e^ siècle), traverse le chœur, à l'entrée ; c'est un spécimen très curieux de ce genre d'ornement.

Un excellent déjeuner attendait les touristes à l'Hôtel du Lac, à Bonlieu ; ils y ont fait honneur avec entrain, ravis de l'accueil qu'ils trouvaient et du bon repas qu'on leur a servi ; tous ont promis de revenir ou de donner au moins l'adresse de Mme Bailly à leurs amis.

S'arrêtant au Saut-Girard, ils ont descendu le val du Hérisson en suivant le cours du ruisseau et en admirant ses cascades ; retrouvant les voitures au vieux moulin, ils ont remonté la colline jusqu'à Fontenu, admiré le panorama du lac et du château de Chalain, puis regagné Champagnole par la belle vallée de Mont-sur-Monnet, en passant par Balerne.

L'heure du retour à Champagnole a été aussi celle de la séparation après ces deux jours si bien remplis et que n'est venu troubler nul incident fâcheux.

Au dernier instant, nous apprenons la mort subite de M. Camille Cellard, secrétaire du Comité permanent de l'Association franc-comtoise.

Le moment n'est pas venu de mesurer toute l'étendue de la perte que fait notre Association, comme toutes les Sociétés dont il faisait partie, comme la Province elle-même à laquelle il était si attaché et si dévoué.

Devant un écroulement inattendu, on se recueille dans le silence de la surprise et de la douleur.

Plus tard, on donnera au confrère et à l'ami, au bon comtois qu'il était, et à l'artiste de valeur, le juste hommage des regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Mais nous tenons, dès aujourd'hui, à dire notre chagrin et à ce que sa famille en trouve ici le triste hommage.

Les Secrétaires :

Comte ROLAND DE MONTRICHARD,

Camille DAVILLÉ,

Archiviste du Jura,
Associé correspondant des Antiquaires de France.

Le Président de l Association franc-comtoise,

Maurice PERROD,

Président de la Société d'Emulation du Jura.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Liste des Membres du Congrès.

MM.

L'abbé Maurice PERROD, président de la Société d'Emulation du Jura, *Président du Congrès*, 9, rue du Puits-Salé, à Lons-le-Saunier.

Le comte Roland de MONTRICHARD, *Secrétaire général du Congrès*, au château de la Bouloye, près Besançon.

Camille DAVILLÉ, archiviste en chef du Jura, *Secrétaire du Congrès*, à Lons-le-Saunier.

Louis MIODON, caissier de la Caisse d'épargne, *Secrétaire du Congrès*, à Champagnole.

Julien FEUVRIER, professeur honoraire, président du Bureau permanent de l'Association franc-comtoise, 8, rue des Romains, à Dole.

Roger ROUX, conseiller à la Cour d'appel, président de la Société d'Emulation du Doubs, ancien président de l'Association franc-comtoise, 11, rue Charles Nodier, à Besançon.

Georges GAZIER, conservateur de la Bibliothèque, secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs, ancien président de l'Association franc-comtoise, 11, rue Morand, à Besançon.

Victor MAIRE, professeur honoraire, ancien président de l'Association franc-comtoise, 48, Grande-Rue, à Gray.

Commandant Roger DÉPIERRES, président de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Hte-Saône, ancien président de l'Association franc-comtoise, 12, rue St-Martin, à Vesoul.

Eugène FOURNIER, professeur à la Faculté des Sciences, président d'honneur de la Société d'Histoire Naturelle du Doubs, à Besançon.

Eugène BERGERET, avocat, président de la Société des Beaux-Arts, à Vesoul.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Le pasteur Blaise MÉRIOT, président de la Société d'Emulation de Montbéliard, à Allenjoie, par Fesches-le-Châtel, (Doubs).

Ferdinand SCHEURER, président honoraire de la Société belfortaine d'Emulation, à Bitschwiller-Thann (Ht-Rhin).

Camille CELLARD, architecte, vice-président de la Société des Amis des Beaux-Arts de Besançon et de la Société d'Horticulture du Doubs, 3, rue de la République, à Besançon.

Henri MICHEL, architecte du Gouvernement, conservateur du Musée archéologique, vice-président de la Société d'agriculture du Doubs, 14, chemin de Fontaine-Ecu, à Besançon.

Maurice LAMBERT, ancien président de l'Académie de Besançon, doyen de la Faculté libre du Droit, 13, quai de Strasbourg, à Besançon.

Vicomte de TRUCHIS DE VARENNES, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, à Besançon.

L.-G. WERNER, conservateur des Musée et Bibliothèque de Mulhouse, délégué de la Société industrielle et du Musée historique de Mulhouse.

GARAPON, directeur des Services agricoles du Doubs, 3, rue Delavelle, à Besançon.

Anatole LABLOTIER, secrétaire de la Société belfortaine d'Emulation, 22, Grande-Rue, à Delle (Ht-Rhin).

Emile MONOT, professeur de première au Lycée Rouget de Lisle, ancien président de la Société d'Emulation du Jura, 10, place Perraud, à Lons-le-Saunier.

Edmond BERTHAUD, président du tribunal de Neufchâtel (Suisse).

Armand DU PASQUIER, docteur en droit, à la Rochette, Neufchâtel (Suisse).

Paul DE PURY, délégué du Musée historique de Neufchâtel (Suisse).

J. MERTENA, délégué de la Société jurasienne d'Emulation à Porrentruy, directeur de l'Ecole secondaire, à Porrentruy (Suisse).

Gédéon DAVID, maire de Champagnole.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Mlle Arbey-Gindre, institutrice à Syam (Jura).

Mlle Anne-Marie Aubert, archiviste paléographe, bibliothécaire-adjointe de la ville, 12, rue Paillot de Montabert, à Troyes.

Mlle Madeleine Aubert, à Vesoul.

Colonel Alfred Baille, 34, rue Lecourbe, à Lons-le-Saunier.

Georges Bazinet, industriel, adjoint au maire de Champagnole.

Henri Boisselet, à Filain, par Dampierre-sur-Linotte (Haute-Saône).

Mlle Bouvet, à Salins.

Auguste Bredin, proviseur du Lycée Rouget-de-Lisle, à Lons-le Saunier.

Mme Sadi Carnot, au château de Syam (Jura).

Honoré Carrez, directeur honoraire d'école, ancien secrétaire de la Société d'Emulation du Jura, route de Macornay, à Lons-le-Saunier.

Mme et Mlle Camille Cellard, 3, rue de la République, à Besançon.

Commandant de Chomereau de Saint-André, au château de Verges (Jura).

Abbé Joseph Clerc, vicaire à Champagnole.

Pierre Costet, ingénieur chimiste, à la Voulte-sur-Rhône (Isère).

Henri Cousin, avocat à Lure.

Jules Cousin, négociant à Champagnole.

Maurice Cousin, avocat, 17, rue de l'Aigle-Noir, à Vesoul.

Léon Danion, conseiller à la Cour d'Appel, 35, rue Mégevand, à Besançon.

Jean David, pharmacien, M. David, étudiant, et Mlle S. David, à Champagnole.

Marc Descher, publiciste, 51, rue Denfert-Rochereau, à Paris.

Arthur Dornier, archiviste honoraire, 2, chemin de la Butte, à Besançon.

Léon Druhen, industriel, Mme Léon Druhen et M. Druhen, étudiant, à Voray (Haute-Saône).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Gustave Duhem, archiviste paléographe, rue des Salines, à Lons-le-Saunier.

Fourquet, président honoraire du Tribunal, à Dole.

Edouard Fumey, à Montmorot (Jura).

Furginé, notaire à Champagnole.

Alphonse Gaillard, membre de la Société des gens de lettres, 4, rue de la Poyat, à Saint-Claude (Jura).

Robert Genoud, greffier au Tribunal du Jura, membre du Conseil héraldique de France, 8, rue des Cordeliers, à Lons-le-Saunier.

Jean Girardot, industriel à Magny-Vernois (Hte-Saône).

Martial Griveaud, archiviste en chef de la Haute-Saône, à Vesoul.

Guthnecht, professeur au Lycée, 124, faubourg d'Altkirch, à Mulhouse.

Mlle Juliette Jacquemin, à Morez (Jura).

Louis Jacquet, officier en retraite, 15, avenue de la Gare, à Lons-le-Saunier.

Jules Joachim, professeur au Lycée, directeur de la *Revue d'Alsace*, 12, rue Charles Grad, à Colmar (Haut-Rhin).

Henri Jovignot, notaire à Dole.

Lataix, vétérinaire-major, et Mme Lataix, 29, boulevard de la Trémoille, à Dijon.

Albert Lejeay, percepteur, et Mlle Madeleine Lejeay, à Dole.

Edouard Lévy-Grünwald, maire de Belfort.

René Masson, directeur de l'exploitation des chemins de fer vicinaux, à Lons-le-Saunier.

Melet, à Noisy-le-Sec.

Mme Miodon et Mlle Miodon, à Champagnole.

Léon Monnier, publiciste, 19, rue Dusillet, à Dole.

Henri Moreau, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Mme Moreau et Mlle Moreau, 36, rue Rouget-de-Lisle, à Lons-le-Saunier.

Philbert, professeur de Sciences, et Mme Philbert, à Champagnole.

Parraud, professeur au Lycée Rouget de Lisle, place de la Chevalerie, à Lons-le-Saunier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Capitaine Léon Pinault, 2, rue d'Orgemont, à Salins.
Maurice Piroutet, docteur ès-sciences, assistant à la Faculté des Sciences d'Alger, 30, rue de la Liberté, à Salins.
Mme Ponsard et Mlle Ponsard, à Champagnole.
Georges Ponsot, inspecteur principal de l'enregistrement, 5, place du Grand-Puits, à Vesoul.
Camille Prost, pharmacien à Champagnole.
Pierre Prost, rue Rouget-de-Lisle, à Lons-le-Saunier.
Dr Louis Raffour, à Dole.
A. Renard, avoué, 20, rue Sebile, à Lons-le-Saunier.
Henry Rosier et Mme Henry Rosier, 9, rue des Romains, à Dole.
Eugène Royet, notaire à Champagnole.
Maurice Sauvageot, greffier en chef de la Cour d'Appel, docteur en droit, 45, Grande-Rue, à Besançon.
Alfred Schacre, architecte à Champagnole.
Maurice Scheidecker, industriel, 20, rue St-Jacques, à Thann (Haut-Rhin)
De Trévillers, industriel à Vesoul.
Mme et Mlle de Truchis de Varennes, à Besançon.
Virgile Vautier, capitaine en retraite, 46, rue de Dole, à Besançon.
Mlle de Vogué, au château d'Arlay.
Vuillaume, professeur au Lycée, 27, Boulevard Thiers, à Dijon.
Josenh Walter, ingénieur, 4, rue Dusillet, à Dole.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Adhérents qui n'ont pu assister au Congrès.

Maurice Barbey de Budé, avocat, président de la Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, à Vallègres, près Orbe (Suisse).

Aimé Berthod, député du Jura, membre de la Société d'Emulation du Jura.

Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, membre de la Société d'Emulation du Jura, à Fribourg (Suisse).

Georges Blondeau, conseiller à la cour d'Appel, à Dijon.

Chanoine Bois, curé-doyen de Champagnole.

Colonel Sadi Carnot, au château de Syam (Jura).

Edmond Chapoy, avocat à Marboz (Ain).

Docteur Chomel, place d'Armes, à Gray.

Léon Coutil, (de l'Eure), ancien président de la Société préhistorique de France, aux Andelys (Eure).

Claude Faure, archiviste en chef du Rhône, à Lyon.

Désiré Gagneur, avoué à Dole.

Louis Genevaux, négociant, place de la Liberté, à Lons-le-Saunier.

Abel Girardot, professeur honoraire, conservateur du Musée, 28, rue des Salines, à Lons-le-Saunier.

Georges Guillaumot, conseiller d'Etat, au château de la Verjonnière, par Verjon (Ain).

Général Guillin, à Besançon.

Georges Letonnellier, archiviste en chef de l'Isère, à Grenoble.

Lièvre, ancien président de la Société jurassienne d'Emulation, à Porrentruy (Suisse).

Emile Longin, ancien magistrat, à Montagney (Hte-Saône).

L'abbé Ernest Mayer, curé de St-Odile, président de la Société belfortaine d'Emulation.

Meyer, secrétaire de la Société belfortaine d'Emulation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Henri Oursel, conservateur de la Bibliothèque, à Dijon.
Henri Pathé, licencié en droit, rue Lafayette, à Lons-le-Saunier.
Théophile Perrenot, professeur au Lycée, à Marseille.
Paul Petitclerc, archéologue, à Vesoul.
Général de Thuy, 104, Grands-Rue, à Besançon.
Marquis de Voguë, au château d'Arlay (Jura).
Baron Carlos de Watteville, au château du Pin (Jura).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

LISTE

DES

Membres de la Société d'Émulation du Jura

POUR 1926.

Membres du bureau.

MM.

Le Préfet du Jura, *Président d'honneur.*

Président annuel: abbé Perrod, aumônier du Lycée, conservateur des Antiquités et Objets d'art du Jura, 9, rue du Puits-Salé. 1897.

Vice-Président : Philippe Guichard, homme de lettres, 7, place de la Liberté. 1866.

Secrétaire-archiviste et Trésorier : Honoré Carrez, directeur d'école honoraire, route de Macornay. 1902.

Membres résidant à Lons-le-Saunier.

MM.

Antoine, Edmond, agent d'assurances, 2, place Bichat. 1920.

Baille (le colonel), Alfred, 34, rue Lecourbe. 1896.

Baille, Pierre, 34, rue Lecourbe. 1892.

Baron, notaire, 6, avenue de la Gare. 1920.

Bertrand, route de Conliège. 1897.

Bey, Edmond, directeur de la Compagnie d'assurances « Le Jura », 33, avenue de la Gare. 1912.

Billaudel, Trésorier-payeur général du Jura, 1926.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

Boussey (Mme), 13, rue de Vallière. 1920.
Bredin, proviseur du Lycée Rouget-de-Lisle. 1926.
Bresse, Jacques, avocat, 18, rue Sebile. 1923.
Bruchon, Emile, 21, rue Regard. 1921.
Butin, industriel, Champ de foire des chevaux. 1921.
Chabal, caissier de la Banque de France, en retraite, 1, place Perraud. 1925.
Chretin, avoué, 18, rue Rouget-de-Lisle. 1920.
Chalain (de), commandant en retraite, 8, rue Sebile. 1920.
Davillé, archiviste du département du Jura. 1923.
Desbrest, Pierre, 12, rue du Puits-Salé. 1918.
Declume, Lucien, imprimeur, rue du Commerce. 1883.
Directeur (le) de l'Agence des Mines de Blanzy. 1918.
Dodane, professeur au Lycée, route de Macornay. 1918.
Duhem, Gustave, archiviste paléographe, 16, rue des Salines. 1921.
Fumey, Edouard, Grande rue de Montmorot. 1922.
Genevaux, Louis, négociant, 57, rue Jean-Jaurès. 1922.
Genoud, greffier du Tribunal civil, 8, rue des Cordeliers. 1912.
Genoud, Robert, 8, rue des Cordeliers. 1917.
Girardot, Louis-Abel, professeur honoraire du Lycée, conservateur du Musée, 28, rue des Salines. 1876.
Girod, Victor, viticulteur, route de Villeneuve. 1920.
Goy (Mme), 33, avenue de la Gare. 1920.
Grillon, professeur en retraite, aux Rochettes. 1921.
Jacquet, Louis, commandant d'artillerie en retraite, 15, avenue de la Gare, 1925.
Jacquet, Paul, directeur d'assurances, 3, rue du Four. 1911.
Jobin (Mlle), 12, place Perraud. 1926.
Jouvet, André, docteur en médecine, 1, place de la Chevalerie. 1921.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

Lachiche, Paul, professeur au Lycée, 6, rue Perrin. 1908.

Lamy, notaire honoraire, 11, rue Lafayette. 1921.

Lebrun, Jules, avocat, maire de Lons-le-Saunier, 20, rue Rouget-de-Lisle. 1908.

Ledeuil, professeur au Lycée, 22, rue Lafayette. 1920.

Leschaux (de), administrateur en chef des Colonies, en retraite, 21, rue Sebile. 1921.

Letorey, Alfred, licencié en droit, 1, place Pasteur. 1912.

Libois, Pierre, 13, place Bichat, 1924.

Lombard, Léon, professeur au Lycée, bibliothécaire de la ville, route de Macornay. 1903.

Maders, ancien directeur d'école, 22, rue des Ecoles, 1920.

Maitre, Paul, notaire, rue Brichard. 1918.

Mercier, Charles, négociant, route de Conliège. 1918.

Michel, Eugène, licencié en droit, 6 *bis*, place Perraud. 1908.

Millischer, conservateur des forêts, route de Macornay. 1922.

Monot, Emile, professeur de Première au Lycée, adjoint au maire, ancien président de la Société d'Émulation, 10, place Perraud. 1888.

Moreau, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 31, rue Rouget-de-Lisle. 1920.

Pathé, Henri, licencié en droit, 8, rue Lafayette. 1924.

Prost, Henri, banquier, 14, rue Rouget-de-Lisle. 1899.

Prost, Maurice, banquier, 14, rue Rouget-de-Lisle. 1891.

Prost, Pierre, 14, rue Rouget-de-Lisle. 1891.

Rolland, libraire, 7, place de la Liberté. 1921.

Robin, sous-intendant militaire en retraite, 11, place de la Paix. 1918.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

ROUSSEAU, commandant en retraite, 2, rue Lafayette. 1925.

THOMAS, docteur en médecine, 19, rue St-Désiré, 1925.

VAGNIOT, Charles, docteur en médecine, route de Montaigu. 1909.

VIANNAY, Louis, rue du Château-d'Eau. 1913.

VOGELIN, médecin principal de 1re classe en retraite, 7, place de la Paix. 1919.

63.

Membres résidant dans le département.

MM.

ALIGNY (le baron d'), conseiller général, au château de Montmirey-la-Ville. 1911.

AMIOT (l'abbé), curé de Toulouse. 1923.

ARBEZ-GINDRE (Mme), institutrice, à Syam. 1911.

BABET, instituteur à Champvans-les-Dole, 1926.

BERTHOD, député, vice-président du Conseil général, 91, rue de l'Abbé-Groult, Paris (15e), et Champagnolé. 1923.

BESSON, Henri, industriel à Dole. 1920.

BOILLEY, Emile, à Arbois. 1915.

BONNOTTE, Edmond, à Saint-Lothain. 1885.

BOURGUIGNON, ancien greffier de la justice de paix, à Moirans. 1903.

BOUVERET, Jean, avocat, rue Jeantet, à Dole. 1920.

BOUVET, Ernest, conseiller général à St-Laurent-du-Jura. 1922.

BROCHET (Mme Alfred), 2 *bis*, rue Dusillet, à Dole. 1919.

CARNOT (le colonel Sadi), au château de Syam. 1921.

BRUNE, Charles, directeur des Services vétérinaires à Chartres, à la Préfecture. 1921.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

Chauvin, Eugène, maire de Montain. 1913.
Chevrot, docteur en médecine, à Bletterans. 1896.
Chomereau de Saint-André (de), commandant honoraire, à Verges. 1920.
Clerc, agent d'assurances, à Grande Rivière. 1922.
Compagnon, Jules, docteur en médecine, à Montmirey-le-Château. 1899.
Crut (Mlle), institutrice, 1 *bis*, Grande-Rue, à Dole. 1920.
Cousança, Ernest, à Saint-Amour. 1900.
Epailly, Maurice, à Miéry. 1912.
Favre, (le chanoine Eugène), directeur de la Maîtrise à Saint-Claude. 1908.
Feuvrier, Julien, professeur honoraire de l'Université, archiviste de la ville et conservateur du Musée archéologique de Dole, 8, rue des Romains, à Dole-la-Bedugue. 1888.
Fillon, Paul, industriel à St-Laurent-du-Jura. 1922.
Gagneur, Désiré, avoué, 34, rue d'Arênes, à Dole. 1908.
Gaillard, Albert, instituteur à Saint-Laurent-la-Roche. 1912.
Gaillard, Alphonse, 41, rue de la Poyat, à Saint-Claude. 1912.
Gardien, professeur de musique, à Dole. 1917.
Girod, commandant au 7e spahis, à Orange (Vaucluse), et Villers-Farlay. 1918.
Gonot, Léon, docteur en médecine, 19, rue du Parlement, à Dole. 1919.
Grand, Georges, capitaine d'infanterie, à Arbois. 1913.
Grévy, Léon, à Mont-sous-Vaudrey. 1926.
Grosjean, Henri, à Clairvaux. 1900.
Grospierre (l'abbé), vicaire, 9, rue Carondelet, à Dole. 1919.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

Guyon, Romain, instituteur à Pont-du-Navoy. 1908.
Hétier, François, industriel à Arbois. 1902.
Jacquet, ancien professeur au Lycée de Saint-Omer, 2, place Emile-Zola, Salins. 1925.
Jeantet, Félix, à Saint-Lupicin. 1917.
Jousserandot, Louis, ancien bibliothécaire à la Sorbonne, à Macornay. 1914.
Jovignot, notaire, 10, rue du Collège, à Dole. 1920.
Larger, L., docteur en médecine, 8, rue du Collège, à Dole. 1904.
Lejay, Albert, percepteur, 5, rue d'Arènes, à Dole. 1913.
Lionel, Marie-Jules, au château du Bois-Vernois. 1921.
Maraux (l'abbé André), professeur au Séminaire de Vaux (Jura). 1904.
Marchandon de la Faye, propriétaire à Château-Chalon. 1919.
Maillet, instituteur à Chaux-des-Crotenay. 1920.
Malpas, Victor, industriel, et Mme Malpas, à Dole, 12, avenue de la Bedugue. 1920.
Meyer (le colonel Nicolas), à Villers-Farlay. 1921.
Meynier (le chanoine Charles), 4, place Jean-Macé, à St-Claude. 1920.
Miodon, Louis, conservateur du Musée de Champagnole. 1908.
Monnier, Léon, publiciste, 9, rue Gollut, à Dole. 1914.
Monnier, André, conseiller général, à Baudin. 1920.
Montrichard (le comte de), au château de Monnet, par Champagnole, ou au château de la Bouloye, par Besançon. 1914.
Palluy, Jean, bibliothécaire municipal, rue des Arènes, à Dole. 1912.
Pernet, Louis, industriel, 2, rue Chambenoz, à Salins. 1924.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

Pinault, Louis, capitaine en retraite, 27, rue d'Orgemont, à Salins. 1904.

Piroutet, Maurice, préparateur de géologie à la Faculté des Sciences d'Alger, 1, rue Burdeau, et à Salins. 1902.

Potard, Omer, instituteur à Charcier. 1913.

Reverchon, J., employé de banque, 7, rue des Promenades, à Morez. 1917.

Rigoulet, Henri, instituteur à Perrigny. 1913.

Robert, ancien magistrat, à Domblans. 1880.

Robert, Paul, la Chevance d'Or, à Arlay. 1921.

Romand-Monnier, Louis, docteur en médecine, à Champagnole. 1908.

Rosier (Mme Marguerite-Henry). 1911 et M. Henry Rosier, industriel, 9, rue des Romains, à Dole. 1920.

Sauvin, Maurice, industriel, à Pont-de-Poitte. 1913.

Spinga, M., Ingénieur des Arts et Manufactures, 38-40, boulevard Wilson, à Dole. 1921.

Thorax, Ferdinand, propriétaire, à Saint-Lupicin. 1911.

Tournier, régisseur, au château d'Arlay. 1922.

Ventard, A., professeur au Collège, 11, avenue de la Gare, à Dole. 1910.

Vernier, Auguste, directeur d'école honoraire, à Poids-de-Fiole. 1891.

Vuillermet, François, rue Jules Ferry, à Poligny. 1891.

Vuillot, 79, avenue de Gray, à Dole. 1912.

74.

Membres correspondants.

MM.

Azan, Paul, colonel, commandant le 6e régt de Tirailleurs algériens. 1902.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

Bérard, Victor, sénateur du Jura, 75, rue Denfert-Rochereau, à Paris. 1890.

Besson (Mgr), évêque de Lausanne et Genève, à Fribourg (Suisse). 1910.

Blondeau, Procureur de la République, 20, rue Nexirme, à Metz. 1899.

Bourdon, docteur en médecine, à Maffliers, par Monsoul (Seine-et-Oise). 1908.

Bouvier, Louis-Eugène, membre de l'Institut, professeur au Muséum, 7, rue d'Archères, à Maisons-Lafitte, Seine-et-Oise. 1906.

Bruchet, Max, archiviste du département du Nord, rue du Pont-Neuf, à Lille. 1914.

Brun, Xavier, professeur au Lycée, 5, rue Sainte-Catherine, à Lyon. 1904.

Challan de Belval, docteur en médecine, 3, boulevard Rodocanachi, Marseille. 1874.

Chapoy, Edmond, avocat, à Marboz (Ain). 1910.

Chavannes (Frédéric de), 10, avenue de l'Opéra, à Paris (1er). 1919.

Chevaux, Henri, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, 38, rue de Patras, à Tunis. 1890.

Clément (l'abbé Octave), chanoine de Notre-Dame de Paris, Ecole Fénelon, 23, rue du Général Foy, Paris (8e). 1890.

Chivré (le vicomte Urbain de), à Mornay, par Nurieux (Ain). 1908.

Cour, conseiller à la Cour d'appel, à Besançon. 1897.

Courtot, Jean, 14, Parc de Montretout, à St-Cloud (Seine-et-Oise). 1919.

Courtot, Pierre, 14, Parc de Montretout, à St-Cloud (Seine-et-Oise). 1919.

Coutil (de l'Eure), Léon, ancien Président de la Société préhistorique de France, aux Andelys (Eure). 1915.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

David (Mme), professeur à l'Ecole normale d'institutrices de Vesoul. 1911.

Descher, Marc, publiciste 51, rue Denfert-Rochereau, à Paris (5e). 1914.

Fardet, administrateur colonial, en congé à Saint-Laurent (Jura). 1912.

Febvre, Lucien, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg. allée de la Robertsau. 1913.

Gauthier, Emile, ingénieur, 67, boulevard de Charonne, à Paris (11e). 1912.

Gazier, Georges, conservateur de la Bibliothèque municipale, 11, rue Morand, à Besançon. 1913.

Germain, Léon, président du Tribunal civil du Puy. 1908.

Girard, secrétaire général de la Cie des Chemins de fer du Nord, Place des Vosges, Paris, (3e). 1922.

Guichard, Frantz, médecin-chef de l'hôpital Mauchamp, à Marrakech (Maroc) 1917.

Guillaumot, Georges, conseiller d'Etat, 11, rue de Navarre, à Paris, et château de la Verjonnière, par Verjon (Ain). 1918.

Guyenot, mécanicien-chef de la marine, 7, boulevard Sainte-Colombe, Saint-Barnabé, à Marseille. 1911.

Hue, Edmond, vice-président de la Société préhistorique de France, 60, rue de la Pompe, à Paris (16e). 1910.

Jacques, Joseph, imprimeur, rue Claude-Pouillet, à Besançon. 1908.

Lablotier, archéologue, 22, Grande-Rue, à Delle, Territoire de Belfort. 1909.

Lemoisne, Paul, attaché au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, 1, rue de Richelieu, à Paris (1er). 1906.

Longin, Emile, ancien magistrat, à Montagney (Hte-Saône), et 10, rue Monge, Dijon. 1897.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

LYAUTEY (le maréchal), de l'Académie française, ancien résident général de France au Maroc, 5, rue Bonaparte, Paris (6e). 1913.

MAIRE, Victor, président de la Société d'Emulation de Gray. 1909.

MARGERIE (Emmanuel de), ancien président de la Société géologique de France, à Paris. 1923.

MOUREAU, Joseph, professeur au lycée de Dunkerque. 1910.

NOURRY, receveur des finances, 5, rue de Navarre, à Paris (5e). 1913.

PICHEGRU, Georges, chef de service à la Banque de France, 9, rue des Abbesses, à Paris (18e). 1920.

PERRENOT, Théophile, professeur au Lycée, villa Fiori, chemin de Saint-François à Sainte-Marguerite, banlieue de Marseille. 1909.

PETITCLERC, Paul, géologue, 6, rue du Lycée, à Vesoul. 1917.

PONSOT, Georges, inspecteur de l'Enregistrement, rue du Grand-Puits, Vesoul (Haute-Saône).

PROTET, percepteur, à Nolay (Côte-d'Or). 1919.

RICHE, Attale, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Lyon. 1919

ROCHE, Julien, Paris et Conliège. 1926.

ROLLIER, Louis, docteur ès-sciences, professeur au Polytechnicum de Zurich. 1909.

ROUX, Roger, conseiller à la Cour d'appel de Besançon. 1910.

ROY, Félix, architecte, 16, rue Cassini, à Paris (14e). 1923.

SCHARDT, Hans, professeur au Polytechnicum de Zurich. 1888.

STOUFF, Louis, docteur ès-lettres, professeur à l'Université de Dijon, 11, rue Chevrier, à Dijon, ou rue des Fossés, à Arbois. 1918.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

TOURNIER, René, architecte, 9, rue A. Focillon, Paris (14e). 1924.

VIRÉ, Armand, ancien président de la Société préhistorique de France, 8, rue Lagarde, à Paris (5e). 1896.

VOGUË (le marquis de), au château d'Arlay. 1924.

WATTEVILLE (le baron de), 11, rue Stanislas, Paris (6e), et au château du Pin (Jura). 1923.

55.

Membres résidant à Lons-le-Saunier.....		62
—	— dans le département du Jura.	74
—	correspondants.....	55
	Total..	191

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

LISTE

DES

Sociétés Savantes et des Revues correspondantes.

Depuis

1819. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
— Société d'agriculture de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
1820. Académie de Dijon.
1821. Académie de Mâcon.
— Société d'Emulation de l'Ain, à Bourg.
— Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône (Vesoul).
1863. Académie d'Arras.
— Société d'Emulation d'Abbeville.
— Académie de Metz.
— Comité des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.
— Commission de météorologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
— Société d'Emulation de Cambrai.
— Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.
— Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
1863. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

1873. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
1874. Société archéologique de Soissons.
— Société d'Emulation de Montbéliard.
— Société littéraire et archéologique de Lyon.
1875. Académie Stanislas, Nancy.
— Société belfortaine d'Emulation (Belfort).
— Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
1881. Académie des sciences et belles lettres de Lyon.
— Musée Guimet, à Paris.
— Société des sciences historiques et naturelles de l Yonne, à Auxerre.
1887. Société nationale des antiquaires de France, à Paris.
— Société philomatique de Paris.
1909. Archives de la France Monastique, Revue Mabillon (Abbaye de Ligugé à Chevotogne, par Leignan, Belgique).
— Bibliothèque municipale de Besançon.
— Société Grayloise d'Emulation, à Gray.
1910. Bibliothèque municipale de Dole.
— Bibliothèque municipale de Salins (Jura).
— Société éduenne, à Autun.
— Société historique, archéologique, scientifique et littéraire « Le Bugey », à Belley.
— Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel Suisse).
— Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.
1910. Société des sciences de Semur (Côte d'Or).
— Revue bibliographique « Polybiblion », 5, rue Saint-Simon, boulevard Saint-Germain, Paris.
1911. Société d'histoire naturelle et de palethnologie de la Haute-Marne, à Chaumont.
1912. Société des Beaux-Arts, de la Haute-Saône. à Vesoul.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

1913. Société Gorini, à Belley.
— Société d'archéologie de Beaune (Côte-d'Or).
— Académie florimontane d'Annecy.
— Académie d'agriculture, Paris.
— Société des études historiques, Paris.
— Société d'histoire du canton de Fribourg (Suisse).
1925. Société archéologique de Sens.
— Société des Sciences, Agriculture et Arts de Lille.
— Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
1926. Société d'archéologie Lorraine, à Nancy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

TABLE DES MATIÈRES.

Procès-verbaux des séances. ..... III-XVIII

Emile Monot.— Le maréchal Ney à Lons-le-Saunier. 1

G. Duhem.— La grande peur à Morez et aux environs 119

Maurice Perrod. — L'ermite de Fay-en-Montagne... 133

XX^e^ Congrès de l'Association franc-comtoise 157

Liste des Membres de la Société..... 199

Liste des Sociétés savantes et des Revues correspondantes..... 210

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE L. DECLUME, LONS-LE-SAUNIER.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

DC
611
.J8
S6
Ser. II
v. 4-5

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

3 2108 05839 4894

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA